

CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS | 3 |
| MAIRIE DU 1^{ER} SECTEUR..... | 3 |
| DELIBERATIONS DU 22 AVRIL 2025 | 3 |
| MAIRIE DU 2^{EME} SECTEUR | 11 |
| DELIBERATIONS DU 22 AVRIL 2025 | 11 |
| MAIRIE DU 3^{EME} SECTEUR | 26 |
| DELIBERATIONS DU 17 OCTOBRE 2023 | 26 |
| MAIRIE DU 4^{EME} SECTEUR | 26 |
| DELIBERATIONS DU 22 AVRIL 2025 | 26 |
| MAIRIE DU 5^{EME} SECTEUR | 37 |
| DELIBERATIONS DU 24 AVRIL 2025 | 37 |
| MAIRIE DU 6^{EME} SECTEUR | 61 |
| DELIBERATIONS DU 24 AVRIL 2025 | 61 |
| MAIRIE DU 7^{EME} SECTEUR | 99 |
| DELIBERATIONS DU 22 AVRIL 2025 | 99 |
| MAIRIE DU 8^{EME} SECTEUR | 117 |
| DELIBERATIONS DU 22 AVRIL 2025 | 117 |

CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS

Mairie du 1^{er} secteur

Délibérations du 22 avril 2025

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/16/1S-25-MAIRIE DES 1^{ER} ET 7^E ARRONDISSEMENTS MAIRIE DES 1^{ER} ET 7^E ARRONDISSEMENTS

Approbation du compte d'exécution 2024 de la Mairie du premier secteur de Marseille.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.

Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 25 voix.

Madame Clémence Parodi vote contre.

Madame Sabine Bernasconi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/17/1S-25-42015-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations proposant des espaces de participation citoyenne - 1ère répartition 2025.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.

Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.

Madame Clémence Parodi vote contre.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/18/1S-25-42017-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 1ère répartition 2025.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.

Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.

Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/19/1S-25-42018-DLSVAEC

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Financement relatif aux subventions d'équipement aux associations 2025-2027 -

Attribution de subventions d'équipement à diverses associations – 1ère répartition 2025 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.

Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

5
R25/20/1S-25-42019-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 1ère répartition 2025.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.

Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi vote contre.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

6
R25/21/1S-25-42020-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du Lien Social - Intérêt Social - 1ère répartition 2025.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.

Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

7
R25/22/1S-25-42021-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur des seniors - 1ère répartition 2025.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.

Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/23/1S-25-42023-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 1ère répartition 2025.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS**

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres
9

R25/24/1S-25-42024-DLSVAEC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL,
DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN -
SERVICE FAMILLE, TRANSMISSION, MEMOIRES ET MONDE
COMBATTANT -

Attribution de subventions à des associations agissant en faveur
des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 1ère
répartition 2025.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du
25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS**

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/25/1S-25-42028-DAEJ
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES
MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION
DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE -

Attribution de subventions à des associations animant des Accueils
de Loisirs Sans Hébergement - 1ere répartition 2025 - Approbation
de conventions

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du
25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.

Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Sabine Bernasconi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS**
Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/26/1S-25-42036-DAEJ
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES
MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION
DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE -
Attribution de subventions à des associations animant des Accueils
de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur
des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1ère répartition.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du
25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Sabine Bernasconi s'abstient

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS**

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/27/1S-25-42058-DC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE
- DIRECTION DE LA CULTURE -
Approbation d'une troisième répartition aux associations ou
organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation
des conventions.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du
25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

13

R25/28/1S-25-42059-DC

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE
- DIRECTION DE LA CULTURE -

Attribution de subventions d'investissement - Troisième répartition
- Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de
subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses
structures.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du
25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.

Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.

Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/29/1S-25-42106-DLSVAEC

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL,
DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN -
SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX -

Attribution de subventions aux équipements sociaux pour
l'innovation et la créativité - 1ère répartition 2025.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du
25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.

Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.

Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R24/30/1S-25-42112-DETECES

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - MISSION VILLE
UNIVERSITAIRE -

Attribution de subventions à divers organismes et associations
œuvrant dans le champ de la vie étudiante, de l'enseignement
supérieur et de la recherche - Approbation de conventions.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du
25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.

Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.

Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/31/1S-25-42090-DS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE
- DIRECTION DES SPORTS -

Approbation d'une troisième répartition de subventions aux
associations sportives - Approbation des conventions.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du
25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.

Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres
17

R25/32/1S-25-42128-DEPC
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION ETUDES ET PROJETS DE CONSTRUCTION -
Création d'un lieu ressources au 63, 65, 67 rue d'Aubagne - 1er
arrondissement - Approbation de l'avenant 1 à la convention de
mandat portant sur la maîtrise d'ouvrage études et travaux relative
à la création d'un Lieu Ressources rue d'Aubagne entre la
commune de Marseille et la SPLA-IN Aix Marseille Provence -
Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de
programme – Financement

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du
25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres
18
R25/33/1S-25-42161-DGAJSP
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE -
Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de
Lutte contre l'Exclusion - 2ème répartition 2025.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du
25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi vote contre.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/34/1S-25-42232-DF
DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS
- DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT -
Société SOLIHA Provence - Transfert de patrimoine PTP -
Transfert de 14 logements situés dans les 1er et 7ème
arrondissements de la Société 3F Sud, au profit de la Société
SOLIHA Provence.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du
25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres
20
R25/35/1S-25-42233-DF
DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS
- DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT -
Société SOLIHA Méditerranée - Transfert Marseille PAM -
Réhabilitation de 14 logements situés dans les 1er et 7ème
arrondissements, transférés par 3F Sud à la Société SOLIHA
Méditerranée.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil
d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du
25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire
d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/36/1S-25-42029-DAEJ
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES
MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION
DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE -

Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous - Exercice 2025.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/37/1S-25-42091-DML
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE -
DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL -
Attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/38/1S-25-42103-DETECES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - Mission Emploi -
Attribution de subventions pour l'année 2025 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi -
2ème attribution - Approbation de conventions.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/39/1S-25-42107-DSPI

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE
PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION -
Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - budget primitif 2025 - 2ème répartition.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/40/1S-25-42116-DSPI
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE
PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION -
Attribution de subventions aux associations oeuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 1ere répartition.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{EME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi vote contre.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/41/1S-25-42198-MRUQP
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Programme DSU 1ère série d'opérations de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 2nd série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/42/1S-25-42206-MRUQP
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Soutien de la Ville de Marseille dans le cadre de l'animation de la Place de la Providence.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi vote contre.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/43/1S-25-42105-DETECES
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT - Approbation des cahiers des charges de rétrocession des droits au bail relatifs aux locaux commerciaux sis 75 La Canebière ex Foot Station (13001) et sis 15 rue Saint-Ferréol et 10 rue de la Glace (13001) - approbation d'un nouveau cahier des charges de rétrocession du droit au bail relatif aux locaux sis 45 la Canebière, 2/4 cours Belsunce et 13 rue des Récolettes (13001) - sis 75 La Canebière ex Fantasia (13001).

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi vote contre.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/44/1S-25-42167-DFI
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - 1er arrondissement - « Habiter Marseille : Le Logement » - Cession à Batigère Habitats Solidaires du 25, allée Léon Gambetta.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/45/1S-25-42168-DFI
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION
FONCIERE ET IMMOBILIERE -
1er arrondissement - 44, rue Tapis Vert - Cession d'une emprise
foncière bâtie d'environ 48 m² au profit de la SCI 46 Tapis Vert.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/46/1S-25-42093-DSP1
DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE
PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION – Attribution de subventions aux
associations oeuvrant en faveur des droits des femmes et de la
lutte contre les violences faites aux femmes - 1ère répartition-
Approbation des conventions annexées.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi vote contre.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/47/1S-25-42204-DTEM
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - PÔLE
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE -
SERVICE CLIMAT, AIR ET ENERGIE -
Attribution de subventions aux associations oeuvrant dans le
domaine de la transition écologique et de l'environnement -
Approbation d'une convention de
subventionnement.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/48/1S-25-42117-DTEM
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - PÔLE
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE -
SERVICE AGRICULTURE URBAINE ET SENSIBILISATION A
L'ENVIRONNEMENT -
Attribution de subventions à diverses associations oeuvrant dans
le domaine de l'environnement , de l'alimentation solidaire et
durable et de l'agriculture de proximité -Approbation de l'avenant
n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs n°2024-81121.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 25 voix.
Madame Clémence Parodi vote contre.
Monsieur Julien Soret se déporte.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/49/1S-25-42130-DTEM
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES
MOBILITES - PÔLE TRANSITION ECOLOGIQUE ET
ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE ESPACES NATURELS
ET BIODIVERSITE
Désignation des associations lauréates de l'appel à projets
"Animons les Friches Urbaines Naturelles, nos îlots de biodiversité
en ville" - Attribution de subventions aux associations lauréates.

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/50/1S-25-42166-DTEM
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - PÔLE
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE -
SERVICE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE - SERVICE
CLIMAT, AIR ET ENERGIE
- Attribution de subventions à des associations oeuvrant dans le
domaine de la protection de l'environnement .

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi vote contre.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

Sous la présidence de Madame Sophie CAMARD, Maire d'Arrondissements.
L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents, et représentés, 27 membres

R25/51/1S-25-42179-DTEM
DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION DE LA
TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - PÔLE
TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE -
SERVICE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE
- Attribution de subventions à des associations oeuvrant dans le
domaine de la protection de l'environnement - Approbation d'une
convention de
subventionnement .

LE CONSEIL DES 1^{ER} ET 7^{ÈME} ARRONDISSEMENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport au Conseil Municipal ci-dessus,

DELIBERE
ARTICLE UNIQUE :

Vu et présenté pour son enrôlement à la séance du Conseil d'Arrondissements du 22 avril 2025 pour le Conseil Municipal du 25 avril 2025.

Cette proposition a été mise au voix.
Le conseil d'arrondissement émet un avis favorable à 26 voix.
Madame Clémence Parodi s'abstient.

Sophie CAMARD
Maire des 1er et 7ème arrondissements

Mairie du 2^{ème} secteur

Délibérations du 22 avril 2025

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 2^È ET 3^È ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Jessie LINTON -

Rapport n° 25/019/2S

OBJET : FINANCES – COMPTE D'EXECUTION DE L'ETAT SPECIAL D'ARRONDISSEMENTS – EXERCICE 2024 -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Réuni sous la présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER, Maire du 2ème Secteur, le Conseil des 2° et 3° arrondissements en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice 2024, décide de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 2ème et 3ème ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N° 96/142 DU 21.02.1996
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
- DELIBERE -

Article 1 : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements donne acte à Monsieur le Maire d'Arrondissements de la présentation faite du compte d'exécution de l'État Spécial d'Arrondissements de l'exercice 2024 ci-annexé.

Article 2 : Constate un total d'opérations budgétaires :

Pour la section fonctionnement :
- en recettes de 1 365 140,00 €

Report 2023 970 041,34 €

- en dépenses de 1 634 107,89 €
- reste à réaliser 370 927,80 €
- crédits disponibles 330 145,65 €

Soit un nouveau report pour 2025 de 701 073,45 €

Pour la section d'investissement :

- en recettes de 152 806,00 €
- Report 2023 81 156,36 €
- en dépenses de 151 923,22 €
- reste à réaliser 21 267,23 €
- crédits disponibles 60 771,91 €

Soit un nouveau report pour 2025 de 82 039,14 €

Article 3 : Approuve les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la situation financière générale du Compte d'Exécution de l'État Spécial d'Arrondissements présenté par Monsieur le Maire d'Arrondissements pour l'exercice 2024.

AVIS FAVORABLE à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marie ANGELI -

Rapport n° 25/020/2S

RCM n° 25-42106-DLSVAEC Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions aux équipements sociaux pour l'innovation et la créativité - 1ère répartition 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions aux équipements sociaux pour l'innovation et la créativité dans le cadre d'une 1ère répartition 2025.

Il est également demandé d'approuver les conventions conclues entre la Ville de Marseille et ces associations.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42106-DLSVAEC , joint en annexe et relatif à l' Attribution de subventions aux équipements sociaux pour l'innovation et la créativité - 1ère répartition 2025.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 16 membres et 3 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 25/021/2S

RCM n° 25-42014-DLSVAEC Commission :VDV

OBJET : Attribution de subventions à des associations agissant en faveur de l'éducation populaire - 1ère répartition 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur de l'éducation populaire dans le cadre d'une 1ère répartition 2025.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42014-DLSVAEC , joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur de l'éducation populaire - 1ère répartition 2025.
Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.
(Arrivée de Monsieur Ahmed HEDDADI à 18h15).

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/022/2S

RCM n° 25-42015-DLSVAEC Commission :VDV

OBJET : Attribution de subventions à des associations proposant des espaces de participation citoyenne - 1ère répartition 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations proposant des espaces de participation citoyenne dans le cadre d'une 1ère répartition 2025.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42015-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations proposant des espaces de participation citoyenne - 1ère répartition 2025.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI

Rapport n° 25/023/2S

RCM n° 25-42017-DLSVAEC Commission :VDV

OBJET : Attribution de subventions à des associations
d'Animation Urbaine - 1ère répartition 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine dans le cadre d'une 1ère répartition 2025.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE
MARSEILLE

vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales

et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42017-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 1ère répartition 2025.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/024/2S

RCM n° 25-42019-DLSVAEC Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 1ère répartition 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier dans le cadre d'une 1ère répartition 2025.

Il nous est également demandé de valider la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association « Les Têtes de l'Art » située 29 rue Toussaint, 13003.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales

et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42019-DLSVAEC , joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 1ère répartition 2025.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 25/025/2S

RCM n° 25-42020-DLSVAEC Commission : VDV
OBJET : Attribution de subventions à des associations en faveur du Lien Social - Intérêt Social - 1ère répartition 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations en faveur du Lien Social - Intérêt Social dans le cadre d'une 1ère répartition 2025.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42020-DLSVAEC , joint en annexe et relatif à l'Attribution de subventions à des associations en faveur du Lien Social - Intérêt Social - 1ère répartition 2025.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 25/026/2S

RCM n° 25-42021-DLSVAEC Commission :VDV
OBJET : Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 1ère répartition 2025.
Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors dans le cadre d'une 1ère répartition 2025.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42021-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 1ère répartition 2025.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Jean-Marie ANGELI -

Rapport n° 25/027/2S

RCM n° 25-42022-DLSVAEC Commission :VDV
OBJET : Soutien aux équipements sociaux 2025 - 2ème répartition de subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet une 2ème répartition de subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42022-DLSVAEC, joint en annexe et relatif au soutien aux équipements sociaux 2025 - 2ème répartition de subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/028/2S

RCM n° 25-42023-DLSVAEC Commission : VDV
OBJET : Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 1ère répartition 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles dans le cadre d'une 1ère répartition 2025.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n°25-42023-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 1ère répartition 2025.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marie ANGELI -

Rapport n° 25/029/2S

RCM n° 25-42024-DLSVAEC Commission :VDV
OBJET : - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 1ère répartition 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants dans le cadre d'une 1ère répartition 2025.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42024-DLSVAEC, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 1ère répartition 2025.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 25/030/2S

RCM n° 25-42028-DAEJ Commission :VDV
OBJET : - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1ère répartition 2025

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1ere répartition 2025 -

Il nous est également demandé d'approuver les conventions conclues entre la Ville de Marseille et ces associations.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42028-DAEJ, joint en annexe et relatif à l'Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1ere répartition 2025 -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/031/2S

RCM n° 25-42029-DAEJ Commission : VET

OBJET : - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous - Exercice 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous pour l' exercice 2025.

Il nous est également demandé d'approuver :

- le dossier de candidature de la Ville de Marseille au dispositif « Colos apprenantes ».

- les conventions conclues entre la Ville de Marseille et les associations

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42029-DAEJ, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous - Exercice 2025.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/032/2S

RCM n° 25-42036-DAEJ Commission : VD.V

OBJET : Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1ère répartition.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes dans le cadre d'une 1ère répartition.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42036-DAEJ, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1ère répartition.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony KREHMEIER -

Rapport n° 25/033/2S

RCM n° 25-42058-DC Commission : VDV

OBJET : Approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions. 25-42058-DC V D

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 .

Il nous est également demandé d'approuver les conventions conclues entre la Ville de Marseille et les différents acteurs culturels concernés.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42058-DC , joint en annexe et relatif à l'approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony KREHMEIER -

Rapport n° 25/034/2S

RCM n° 25-42059-DC Commission :VDV

OBJET : Attribution de subventions d'investissement - Troisième répartition - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet Attribution de subventions d'investissement, dans le cadre d'une troisième répartition à différents acteurs culturels.

Il nous est également demandé d'approuver les conventions conclues entre la Ville de Marseille et ces différentes structures.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42059-DC , joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions d'investissement - Troisième répartition - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 25/035/2S

RCM n° 25-42090-DS Commission : VDV

OBJET : Approbation d'une troisième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation des conventions.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation :

- d'une troisième répartition de subventions aux associations sportives
- des conventions afférentes

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42090-DS, joint en annexe et relatif à l'approbation d'une troisième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation des conventions.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par
pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/036/2S

RCM n° 25-42103-DETECES Commission :VET
OBJET : Mission Emploi - Attribution de subventions pour l'année
2025 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion
professionnelle et de l'emploi - 2ème attribution - Approbation de
conventions.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport
suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants
du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de
Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions
pour l'année 2025 à des associations qui œuvrent en faveur de
l'insertion professionnelle et de l'emploi dans le cadre d'une 2ème
attribution -

Il nous est également demandé d'approuver les conventions
conclues entre la Ville de Marseille et ces différentes associations.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de
Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans
le rapport au Conseil Municipal n° 25-42103-DETECES , joint en
annexe et relatif à la Mission Emploi - Attribution de subventions
pour l'année 2025 à des associations qui œuvrent en faveur de
l'insertion professionnelle et de l'emploi - 2ème attribution -
Approbation de conventions.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par
pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/037/2S

RCM n° 25-42104-DETECES Commission : AGE
OBJET : Attribution d'une participation financière de
fonctionnement pour l'année 2025 à deux associations œuvrant
dans le domaine de l'emploi et de l'insertion - Soutiens au titre du
Fonds d'Innovation pour l'Emploi - Attribution de subventions en
nature - Approbation de conventions

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport
suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants
du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de
Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution d'une
participation financière de fonctionnement pour l'année 2025 à des
associations œuvrant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion
- Soutiens au titre du Fonds d'Innovation pour l'Emploi - Attribution
de subventions en nature - Approbation des conventions.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de
Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans
le rapport au Conseil Municipal n° 25-42104-DETECES , joint en
annexe et relatif à l'attribution d'une participation financière de
fonctionnement pour l'année 2025 à deux associations œuvrant
dans le domaine de l'emploi et de l'insertion - Soutiens au titre du
Fonds d'Innovation pour l'Emploi - Attribution de subventions en
nature - Approbation de conventions

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par
pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Elise BENAC-BARALE-

Rapport n° 25/038/2S

RCM n° 25-42107-DSPI Commission :VET
OBJET : Subventions attribuées aux associations développant des
projets de santé publique - budget primitif 2025 - 2ème répartition.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport
suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants
du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de
Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique dans le cadre d'une 2ème répartition - budget primitif 2025 -.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42107-DSPI, joint en annexe et relatif à des subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - budget primitif 2025 - 2ème répartition.

Rapport adopté à l'Unanimité -
(Madame Jessie LINTON ne prend pas part au vote).

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/039/2S

RCM n° 25-42112-DETECES Commission :VDV
OBJET : Attribution de subventions à divers organismes et associations œuvrant dans le champ de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Approbation de conventions.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à divers organismes et associations œuvrant dans le champ de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il nous est également demandé de valider les conventions conclues entre la Ville de Marseille et les associations concernées.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42112-DETECES, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à divers organismes et associations œuvrant dans le champ de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Approbation de conventions.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Elise BENAC-BARALE -

Rapport n° 25/040/2S

RCM n° 25-42115-DSPI Commission :VET
OBJET : Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique volet "activité physique adaptée" - Budget primitif 2025 - 1ère répartition.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique volet "activité physique adaptée" - Budget primitif 2025 - dans le cadre d'une 1ère répartition.

Il nous est également demandé d'approuver les conventions conclues entre la Ville de Marseille et les associations concernées.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42115-DSPI, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations développant des projets de santé publique volet "activité physique adaptée" - Budget primitif 2025 - 1ère répartition.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/041/2S

RCM n° 25-42116-DSPI Commission :VET

OBJET : - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 1ere répartition.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations -dans le cadre d'une 1ere répartition.

Il nous est également demandé d'approuver :

- l'annulation, suite à une erreur matérielle, de la subvention de 30 000 Euros (trente mille Euros) (00014424) en faveur de Fierté Marseille Organisation votée par délibération n°25/0062/VET du 28 février 2025.

- la convention ci-annexée conclue avec l'association Fierté Marseille Organisation.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42116-DSPI, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 1ere répartition.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Elise BENAC-BARALE -

Rapport n° 25/042/2S

RCM n° 25-42134-DRCP Commission : AGE

OBJET : Convention entre la Ville de Marseille et le Centre Communal d'Action Sociale de Marseille pour l'accueil de permanences du CCAS au sein des Bureaux Municipaux de Proximité.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation de la convention de mise à disposition de locaux ci-annexée, conclue à titre gratuit entre la Ville de Marseille et le Centre Communal d'Action Sociale de Marseille pour l'accueil de permanences du CCAS au sein des Bureaux Municipaux de Proximité.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42134-DRCP , joint en annexe et relatif à la Convention entre la Ville de Marseille et le Centre Communal d'Action Sociale de Marseille pour l'accueil de permanences du CCAS au sein des Bureaux Municipaux de Proximité.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Elise BENAC-BARALE -

Rapport n° 25/043/2S

RCM n° 25-42136-DSPI Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - Budget primitif 2025 - Approbation de la convention annexée.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap dans le cadre du Budget primitif 2025 .

Il nous est également demandé de valider la convention ci-annexée conclue avec l'association Festival de Marseille.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982

vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n°25-42136-DSPI , joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - Budget primitif 2025 - Approbation de la convention annexée.

Rapport adopté à l'Unanimité -

(Madame Jessie LINTON ne prend pas part au vote)-

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par
pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 25/044/2S

RCM n° 25-42155-DS Commission :VDV

OBJET : Aménagement de City-stades et de plateaux sportifs sur
le territoire de la commune - Travaux de rénovation dans
l'ensemble des stades et gymnases centralisés - Approbation de la
diminution et de l'augmentation des affectations d'autorisation de
programme relatives aux travaux de rénovation des stades et
gymnases -

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport
suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants
du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de
Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'aménagement de City-
stades et de plateaux sportifs sur le territoire de la commune -
Travaux de rénovation dans l'ensemble des stades et gymnases
centralisés - Approbation de la diminution et de l'augmentation des
affectations d'autorisation de programme relatives aux travaux de
rénovation des stades et gymnases -

Notre secteur est concerné par la rénovation du city stade
Peyssonnel, situé 4, rue de Ruffi dans le 3ème arrondissement.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de
Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans
le rapport au Conseil Municipal n° 25-42155-DS, joint en annexe
et relatif à l'aménagement de City-stades et de plateaux sportifs
sur le territoire de la commune - Travaux de rénovation dans
l'ensemble des stades et gymnases centralisés - Approbation de la
diminution et de l'augmentation des affectations d'autorisation de
programme relatives aux travaux de rénovation des stades et
gymnases -

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par
pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 25/045/2S

RCM n° 25-42156-DS Commission : VDV

OBJET : Réhabilitation du plateau sportif Bellevue et des aires de
jeu dans le 3ème arrondissement - Approbation de l'augmentation
de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études
et aux travaux - Financement.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport
suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants
du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de
Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet la réhabilitation du plateau
sportif Bellevue et des aires de jeu dans le 3ème arrondissement
ainsi que l'approbation de l'augmentation de l'affectation de
l'autorisation de programme relative aux études et aux travaux.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de
Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans
le rapport au Conseil Municipal n° 25-42156-DS, joint en annexe
et relatif à la réhabilitation du plateau sportif Bellevue et des aires
de jeu dans le 3ème arrondissement - Approbation de
l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme
relative aux études et aux travaux - Financement.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à
laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par
pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/046/2S

RCM n° 25-42161-DGAJSP Commission : AGE

OBJET : Attribution de subventions à des associations de Solidarité
et de Lutte contre l'Exclusion - 2ème répartition 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport
suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants
du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil
d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera
prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de
Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet, dans le cadre d'une 2ème
répartition 2025, l'attribution de subventions à des associations de
Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion -

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42161-DGAJSP , joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion - 2ème répartition 2025.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/047/2S

RCM n° 25-42169-DFI Commission :VAT
OBJET : Cession à la Société Publique d'Aménagement d'Intérêt National « Aix-Marseille Provence », de l'immeuble sis 19, rue Sainte Françoise pour intégration dans l'îlot prioritaire «multi-sites » du Projet Partenarial d'Aménagement.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet la cession à la Société Publique d'Aménagement d'Intérêt National « Aix-Marseille Provence », de l'immeuble sis 19, rue Sainte Françoise pour intégration dans l'îlot prioritaire «multi-sites » du Projet Partenarial d'Aménagement.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42169-DFI , joint en annexe et relatif à la Cession à la Société Publique d'Aménagement d'Intérêt National « Aix-Marseille Provence », de l'immeuble sis 19, rue Sainte Françoise pour intégration dans l'îlot prioritaire «multi-sites » du Projet Partenarial d'Aménagement.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Anthony KREHMEIER -

Rapport n° 25/048/2S

RCM n° 25-42170-DFI Commission : VAT
OBJET : 3ème arrondissement - Convention d'Intervention Foncière avec l'Établissement Public Foncier PACA et la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la copropriété dégradée de la tour B du Parc Bellevue.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet la Convention d'Intervention Foncière avec l'Établissement Public Foncier PACA et la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la copropriété dégradée de la tour B du Parc Bellevue.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42170-DFI , joint en annexe et relatif au 3ème arrondissement - Convention d'Intervention Foncière avec l'Établissement Public Foncier PACA et la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la copropriété dégradée de la tour B du Parc Bellevue.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Elise BENAC-BARALE -

Rapport n° 25/049/2S

RCM n° 25-42181-DSPI Commission : VET
OBJET : - Accompagnement de 100 femmes enceintes dans le cadre de la lutte contre l'obésité infantile .

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet le lancement de l'expérimentation "Accompagnement de 100 femmes enceintes" dans le cadre de la lutte contre l'obésité infantile.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42181-DSPI, joint en annexe et relatif à l'accompagnement de 100 femmes enceintes" dans le cadre de la lutte contre l'obésité infantile .

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/050/2S

RCM n° 25-42198-MRUQP Commission : VET
OBJET : - Politique de la Ville - Programme DSU 1ère série d'opérations de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 2nde série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet le Programme DSU, 1ère série d'opérations de subvention en fonctionnement, dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 2nde série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42198-MRUQP, joint en annexe et relatif à la - Politique de la Ville - Programme DSU 1ère

série d'opérations de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 2nde série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025 25-42198-MRUQP VE

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard AZIBI -

Rapport n° 25/051/2S

RCM n° 25-42205-DFI Commission : VAT
OBJET : 3ème arrondissement - Rue de Ruffi - Acquisition à titre gratuit de parcelles appartenant à l'EPAEM sur lesquelles ont été aménagés des jeux et équipements sportifs.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'acquisition à titre gratuit de parcelles cadastrées 814 D 0013, 0106, 0172, 0174, 0175, 0191, 0195, situées rue de Ruffi dans le 3ème arrondissement.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42205-DFI, joint en annexe et relatif au 3ème arrondissement - Rue de Ruffi - Acquisition à titre gratuit de parcelles appartenant à l'EPAEM sur lesquelles ont été aménagés des jeux et équipements sportifs.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/052/2S

RCM n° 25-42230-DTEM Commission : VET

OBJET : - Attribution de subventions pour le développement du dispositif SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) sur la ville de Marseille - Approbation des conventions aux associations.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions pour le développement du dispositif SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) sur la ville de Marseille ainsi que l'approbation des conventions aux associations.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42230-DTEM , joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions pour le développement du dispositif SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) sur la ville de Marseille - Approbation des conventions aux associations.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Marie-José CERMOLACCE -

Rapport n° 25/053/2S

RCM n° 25-42092-DPP Commission : VDV

OBJET : Attribution de subventions pour des actions de prévention des comportements à risque chez les jeunes.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions pour des actions de prévention des comportements à risque chez les jeunes.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales

et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42092-DPP, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions pour des actions de prévention des comportements à risque chez les jeunes.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2^e ET 3^e ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Emilia SINSOILLIEZ -

Rapport n° 25/054/2S

RCM n° 25-42093-DSPI Commission :VDV

OBJET : Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1ère répartition- Approbation des conventions annexées.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes dans le cadre d'une 1ère répartition- Il nous est également demandé d'approuver les conventions conclues entre la Ville de Marseille et ces associations.

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42093-DSPI, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1ère répartition- Approbation des conventions annexées.

Rapport adopté à l'Unanimité -

(Madame Jessie LINTON ne prend pas part au vote).

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/055/2S

RCM n° 25-42117-DTEM Commission : VET

OBJET : Attribution de subventions à diverses associations œuvrant dans le domaine de l'environnement, de l'alimentation solidaire et durable et de l'agriculture de proximité - Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs n°2024-81121.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à diverses associations œuvrant dans le domaine de l'environnement, de l'alimentation solidaire et durable et de l'agriculture de proximité .

Il nous est également demandé d'approuver l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs n°2024-81121.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42117-DTEM, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à diverses associations œuvrant dans le domaine de l'environnement, de l'alimentation solidaire et durable et de l'agriculture de proximité - Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs n°2024-81121.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Monsieur Thomas LAFFARE -

Rapport n° 25/056/2S

RCM n° 25-42179-DTEM Commission : VET

OBJET : Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement - Approbation d'une convention de subventionnement.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement.

Il nous est également demandé d'approuver la convention de subventionnement afférente.

LE CONSEIL DES 2° et 3° ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
vu le Code Général des collectivités territoriales
et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2° et 3° arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42179-DTEM, joint en annexe et relatif à l'attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement - Approbation d'une convention de subventionnement.

Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
Anthony KREHMEIER

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 2° ET 3° ARRONDISSEMENTS

Séance du Mardi 22 Avril 2025

Présidence de Monsieur Anthony KREHMEIER - Maire
d'Arrondissements

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 17 membres et 2 représentés par pouvoirs.

RAPPORTEUR : Madame Elise BENAC-BARALE -

Rapport n° 25/057/2S

RCM n° 25-42267-DTEM Commission : VET

OBJET : Approbation de dénomination de voies.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport, joint en annexe, a pour objet l'approbation de dénomination de voies.

Notre secteur est concerné par :

| Désignation de la voie | Arrdt | Type de voie | Proposition de nom |
|---|------------------|--------------|---|
| Place sans nom entre la rue Saint Claude et la rue de la Belle de Mai | 3 ^{ème} | Place | Place Cesaria Evora (1941 – 2011) – Chanteuse |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | |
|--|--|--|--|

LE CONSEIL DES 2^e et 3^e ARRONDISSEMENTS DE MARSEILLE
 vu la loi n° 82-1169 du 31 décembre 1982
 vu le Code Général des collectivités territoriales
 et notamment les articles L2511-13 et L2511-14

- DELIBERE -

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 2^e et 3^e arrondissements de Marseille émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport au Conseil Municipal n° 25-42267-DTEM, joint en annexe et relatif à l'approbation de dénomination de voies.
 Rapport adopté à l'Unanimité -

LE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS
 Anthony KREHMEIER

Mairie du 3^{ème} secteur

Délibérations du 17 octobre 2023

Mairie du 4^{ème} secteur

Délibérations du 22 avril 2025

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
 DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25_002/MS4 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Compte d'exécution - Exercice 2024

Les dispositions de l'article L. 2511-38 du code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoient que les recettes de fonctionnement dont dispose le Conseil d'arrondissements sont constituées d'une dotation de gestion locale et d'une dotation d'animation locale.

L'article L. 2511-37 du CGCT précise par ailleurs que les dépenses et les recettes de fonctionnement sont détaillées dans un document dénommé « état spécial d'arrondissements ».

L'article L. 2511-36-1 du CGCT prévoit également qu'il est ouvert à l'état spécial de chaque arrondissement prévu à l'article L. 2511-37 précité une section d'investissement pour les dépenses d'investissement visées aux cinquième et sixième alinéas de l'article L. 2511-16 du CGCT.

L'article L. 2511-45 du CGCT précise en outre que :

« Lors de l'examen du budget supplémentaire de la commune, les dotations des arrondissements peuvent être modifiées par le conseil municipal, après avis d'une commission composée du maire de la commune et des maires d'arrondissement. Ces modifications peuvent être destinées à couvrir des dépenses qui ne peuvent être satisfaites par les dotations initiales de l'arrondissement. Lorsque les dotations sont modifiées en application de l'alinéa précédent, le budget supplémentaire de la commune est adopté sans l'état spécial de l'arrondissement concerné. En ce cas, le Conseil d'arrondissements est appelé à

délibérer dans un délai de quinze jours à compter de la notification du nouveau montant de la dotation sur les modifications à apporter à l'état spécial. À l'issue de ce délai, le Conseil municipal arrête l'état spécial si celui-ci ne comporte pas les modifications rendues nécessaires par l'application des alinéas précédents ; l'état spécial, ainsi arrêté le cas échéant, est alors annexé au budget de la commune et devient exécutoire à la même date que la délibération du conseil municipal qui l'a adopté ou arrêté.

Le solde d'exécution de l'état spécial visé à l'article L. 2511-41 est reporté de plein droit.

Le Conseil municipal se prononce sur le compte de la commune après avis de chacun des Conseils d'arrondissements sur l'exécution de l'état spécial le concernant ».

Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille
 Vu le code général des collectivités territoriales

OUI le rapport ci-dessus

D É L I B È R E

ARTICLE 1 : Le montant total des mandats émis sur l'exercice 2024 s'élève à **2 133 226,51 €** pour la section de fonctionnement et à **212 311,94 €** pour la section d'investissement.

ARTICLE 2 : Le montant total des restes à réaliser de l'exercice 2024 s'élève à **241 765,84 €** pour la section de fonctionnement et à **26 954,01 €** pour la section d'investissement.

ARTICLE 3 : Le montant des crédits sans emploi s'élève à **331 077,03 €** pour la section de fonctionnement et à **83 521,05 €** pour la section d'investissement.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
 DES VOTANTS
 ABSTENTION DE Mme PILA et M. MARANDAT

La Maire,
 Olivia FORTIN

COM. : 15/04/25
 ENR. : 22/04/25
 RAPPORTEUR : M. PANTALACCI-BONNAFFOUS

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25_003/MS4 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres

Gestion de la Relation Citoyen : déploiement d'officiers état civil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de la maternité de l'hôpital Saint Joseph

Par ses délibérations n° 23/43/MS4 de 2023 et n° 25_001/MS4 de 2025, la Mairie des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements a décidé en 2023 de prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre la refonte de la gestion de la relation citoyen (GRC) et elle a approuvé en février 2025 le plan pluriannuel d'amélioration de la GRC avec 5 objectifs stratégiques. Cette démarche s'inscrit résolument dans le sillage de celle lancée par la Ville de Marseille en 2023.

L'objectif stratégique n° 1 du plan pluriannuel GRC de la Mairie de secteur vise à améliorer le renseignement et l'accueil téléphonique et physique sur les sites et équipements. Il s'agit d'atteindre les meilleurs standards d'accueil des usagers, de qualité des renseignements et de faciliter d'accès aux services, avec une logique proactive « d'aller vers » les publics via la simplification

accrue des démarches. Le déploiement d'officiers d'état civil de la Mairie de secteur au sein de la maternité de l'hôpital Saint Joseph marquera une avancée majeure dans cette logique.

En effet, avec plus de 6 000 naissances par an dans les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, le 4^{ème} secteur est celui qui enregistre le plus de naissances à Marseille, avec près d'une naissance sur deux. À lui seul l'hôpital Saint Joseph prend en charge chaque année plus de 4 600 naissances : c'est la principale maternité de Marseille. C'est aussi la première de France certaines années.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver le déploiement quotidien à titre expérimental de deux de nos officiers d'état civil. L'hôpital mettra gratuitement à disposition un espace dédié offrant toutes les garanties de confort, de confidentialité et de sécurité aux administrés et aux agents. La permanence sera ouverte au public du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 12h45 à 16h00, et le samedi matin de 8h30 à 11h00.

Cela permettra de recueillir les déclarations de naissance sur place et d'améliorer l'accompagnement des parents dans l'accomplissement de cette formalité.

En résumé il s'agit de leur offrir une simplification notable de leurs démarches, sur le site même de naissance, en favorisant la rapidité des déclarations et en réduisant le risque de dépassement du délai légal, et donc l'absence d'ouverture des droits liés à la naissance de l'enfant. Cette adaptation majeure du service aux usagers s'inscrit dans l'objectif stratégique n° 1 du plan pluriannuel de la Mairie du 4^{ème} secteur pour l'amélioration concrète de la gestion de la relation citoyen.

Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille
Vu le code général des collectivités territoriales

OUI le rapport ci-dessus

D É L I B È R E

ARTICLE 1 : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille approuve le déploiement à titre expérimental d'officiers d'état civil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements à la maternité de l'hôpital Saint Joseph 26, boulevard de Louvain 13008 Marseille.

ARTICLE 2 : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille acte que cette adaptation de service s'inscrit dans l'objectif stratégique n° 1 du plan d'action pluriannuel d'amélioration de la gestion de la relation citoyen (GRC) de la Mairie du 4^{ème} secteur et, à ce titre, fera l'objet d'une évaluation et traité dans le cadre du comité d'usagers.

**CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**

La Maire,
Olivia FORTIN

COM. : 15/04/25
ENR. : 22/04/2025
RAPPORTEUR : M. PANTALACCI-BONNAFOUS

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42148/026 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DGAJSP : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA RELATION CITOYENNE ET DE LA PROXIMITÉ - POLE ÉLECTIONS ÉTAT CIVIL -

Convention entre la Ville de Marseille et l'hôpital Saint Joseph de Marseille pour l'accueil d'une permanence État civil au sein du pôle Parents-Enfants Sainte Monique.
25-42148-DGAJSP

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42148/026 - Convention entre la Ville de Marseille et l'hôpital Saint Joseph de Marseille pour l'accueil d'une permanence État civil au sein du pôle Parents-Enfants Sainte Monique.

**CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : M. PANTALACCI-BONNAFOUS

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42256/027 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DML : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Dénomination stade nautique Florence Arthaud.
25-42256-DML

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42256/027 - Dénomination stade nautique Florence Arthaud.

**CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS**

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : Mme FORTIN

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42036/028 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DAEJ : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1^{ère} répartition.
25-42036-DAEJ

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42036/028 - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1^{ère} répartition.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : Mme MASSON

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42022/029 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DLSVAEC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux 2025 - 2^{ème} répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.
25-42022-DLSVAEC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42022/029 - Soutien aux équipements sociaux 2025 - 2^{ème} répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : Mme MASSON

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42065/030 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DGAVTL : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - Transfert de la sculpture "Babel Kréole" dans l'inventaire de la mairie du 4^{ème} secteur.
25-42065-DGAVTL

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42065/030 - Transfert de la sculpture "Babel Kréole" dans l'inventaire de la mairie du 4^{ème} secteur.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : M. JOUVE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42060/031 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE – DIRECTION DE LA CULTURE – APPROBATION D'UNE TROISIEME REPARTITION AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES CULTURELS AU TITRES DES SUBVENTIONS 2025 – APPROBATION DES CONVENTIONS – SECTEUR CULTURE PROVENÇALE
25-42060-DC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42060/031 - Approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titres des subventions 2025 – approbation des conventions – secteur culture provençale.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : M. JOUVE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42058/032 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions. 25-42058-DC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42058/032 - Approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS
DÉPORT DE Mme FORTIN

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : M. JOUVE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42059/033 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions d'investissement - Troisième répartition - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures. 25-42059-DC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42059/033 - Attribution de subventions d'investissement - Troisième répartition - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : M. JOUVE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42196/034 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DTEM : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION NATURE EN VILLE - PÔLE NATURE DE PROXIMITÉ ET RENATURATION - SERVICE ESPACES VERTS ET RENATURATION - Attribution d'une subvention à l'association "Société d'Horticulture et d'Arboriculture des Bouches-du-Rhône" œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement. 25-42196-DTEM

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42196/034 - Attribution d'une subvention à l'association "Société d'Horticulture et d'Arboriculture des Bouches-du-Rhône" œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : Mme MEILHAC

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42090/035 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DS : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation d'une troisième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation des conventions. 25-42090-DS

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42090/035 - Approbation d'une troisième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation des conventions.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : M. VINCENT

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS**

N° de suivi : 24-41884/036 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DFI : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE
DEMAIN - DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE
- SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE -
5^{ème}, 6^{ème} et 15^{ème} arrondissements - Dispositif
Habiter Marseille : le Logement - Ventes par
annonces immobilières - Cession de 3 biens au 125,
avenue de la Viste dans le 15^{ème}, au 37, rue Crillon
dans le 5^{ème} arrondissement et au 8, avenue de
Constantine dans le 6^{ème} arrondissement.
24-41884-DFI

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements
de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à
une séance du Conseil municipal du rapport – 24-41884/036 -
Dispositif Habiter Marseille : le Logement - Ventes par annonces
immobilières - Cession de 3 biens au 125, avenue de la Viste dans
le 15^{ème}, au 37, rue Crillon dans le 5^{ème} arrondissement et au 8,
avenue de Constantine dans le 6^{ème} arrondissement.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : M. VINCENT

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS**

N° de suivi : 25-42107/037 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DSPI : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE
PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE –
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE
L'INCLUSION – SUBVENTIONS ATTRIBUÉES AUX
ASSOCIATIONS DEVELOPPANT DES PROJETS DE
SANTE PUBLIQUE – BUDGET PRIMITIF 2025 – 2^{ème}
REPARTITION.
25-42107-DSPI

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements
de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à
une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42107/037 -
Subventions attribuées aux associations développant des projets
de santé publique – budget primitif 2025 – 2^{ème} répartition.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : Mme AMSALLEM

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS**

N° de suivi : -/038 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DSPI : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE
PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE –
DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE
L'INCLUSION –

--

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements
de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à
une séance du Conseil municipal du rapport – -/038 – Subventions
attribuées aux association développant des projets de santé
publique volet « activité physique adaptée » - Budget primitif 2025
– 1^{ère} répartition – Approbation de la convention de partenariat
entre la Maison Sport Santé et l'AP-HM.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : Mme AMSALLEM

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS**

N° de suivi : 25-42021/039 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DLSVAEC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE
PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE
- DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE
ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN -
SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET
ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des

associations œuvrant en faveur des seniors - 1^{ère} répartition 2025.
25-42021-DLSVAEC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42021/039 - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 1^{ère} répartition 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42019/040 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DLSVAEC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 1^{ère} répartition 2025.
25-42019-DLSVAEC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42019/040 - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 1^{ère} répartition 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42106/041 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DLSVAEC : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions aux équipements sociaux pour l'innovation et la créativité - 1^{ère} répartition 2025.
25-42106-DLSVAEC

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42106/041 - Attribution de subventions aux équipements sociaux pour l'innovation et la créativité - 1^{ère} répartition 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42204/042 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DTEM : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE – Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la transition écologique et de l'environnement - Approbation d'une convention de subventionnement.
25-42204-DTEM

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42204/042 - Attribution de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la transition écologique et de l'environnement - Approbation d'une convention de subventionnement.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42093/043 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DSPI : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L' INCLUSION – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1^{ère} répartition- Approbation des conventions annexées.
25-42093-DSPI

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42093/043 – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes - 1^{ère} répartition - Approbation des conventions annexées.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42028/044 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DAEJ : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1^{ère} répartition 2025 - Approbation de conventions.
25-42028-DAEJ

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42028/044 - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1^{ère} répartition 2025 - Approbation de conventions.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : Mme ABOURS

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42104/045 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DETECES : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR – Mission Emploi – Attribution d'une participation financière de fonctionnement pour l'année 2025 à deux associations œuvrant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion – Soutiens au titre du Fonds d'Innovation pour l'Emploi – Attribution de subventions en nature - Approbation de conventions.
25-42104-DETECES

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42104/045 - Attribution d'une participation financière de fonctionnement pour l'année 2025 à deux associations œuvrant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion – Soutiens au titre du Fonds d'Innovation pour l'Emploi – Attribution de subventions en nature - Approbation de conventions.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS
DÉPORT DE M. PANTALACCI-BONNAFFOUS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : M. LUSSON

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS

N° de suivi : 25-42103/046 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DETECES : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Mission Emploi - Attribution de subventions pour l'année 2025 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - 2^{ème} attribution - Approbation de conventions.
25-42103-DETECES

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport - 25-42103/046 - Attribution de subventions pour l'année 2025 à des associations qui œuvrent en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi - 2^{ème} attribution - Approbation de conventions.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ

À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : M. LUSSON

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS**

N° de suivi : 25-42116/047 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DSPI : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - 25-42116-DSPI

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42116/047 – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations – 1^{ère} répartition.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À LA MAJORITÉ DES VOTANTS
DÉPORT DE M. FERRERO
CONTRE DE M. MARANDANT

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : Mme D'AGOSTINO

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS**

N° de suivi : 25-42091/048 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DML : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales. 25-42091-DML

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42091/048 - Attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ

À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : M. VINCENT

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS**

N° de suivi : 25-42136/049 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DSPI : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - 25-42136-DSPI

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42136/049-

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : Mme DENIA-SALONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 6^{ème} ET 8^{ème} ARRONDISSEMENTS**

N° de suivi : 25-42161/050 Séance du 22 avril 2025

Présidence de Mme Olivia FORTIN, Maire d'arrondissements

L'assemblée formée, Madame la Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

DSPI : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion - 2^{ème} répartition 2025. 25-42161-DSPI

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE : Le Conseil des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements de Marseille émet un avis favorable pour la présentation en l'état à une séance du Conseil municipal du rapport – 25-42161/050 - Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion - 2^{ème} répartition 2025.

CE RAPPORT MIS AUX VOIX A ÉTÉ ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES VOTANTS

La Maire,
Olivia FORTIN

COM : 15/04/25
ENR. : 22/04/25
RAPPORTEUR : M. MOUNIEN

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/012/VDV

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -
DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN -
SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Financement relatif aux
subventions d'équipement aux associations 2025-2027 - Attribution de subventions d'équipement à
diverses associations - 1ère répartition 2025 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de
programme.**

25-42018-DLSVAEC

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU
CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE
PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville de Marseille pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 42 100 Euros (quarante deux mille cent Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Il convient d'approuver rétrospectivement pour l'année 2024 la possibilité de régler un prorata de la subvention votée si le montant des factures fournies par l'association n'atteint pas le montant total du projet d'équipement déposé initialement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE**

ARTICLE 1 Est approuvée la 1^{ère} répartition de crédits de l'année 2025 à hauteur de 42 100 Euros (quarante deux mille cent Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur pour l'attribution de subventions d'équipement à l'association suivante :

| Tiers | Association | Adresse | Dossier n° | Montant en Euros | Objet de la demande |
|-------|--------------------|--|------------|------------------|-------------------------------|
| 35282 | Taekwondo Hagakure | 3, boulevard de la Salette 13012 Marseille | 000145952 | 2 000 | Achat de tapis d'entraînement |

ARTICLE 2 Est approuvée la convention ci-annexée. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

ARTICLE 3 Cette subvention sera versée après production par les bénéficiaires des factures acquittées relatives à l'opération subventionnée dans un délai de deux années. La ville se réserve le droit de payer un prorata de la subvention votée si le montant total du projet n'est pas atteint.

ARTICLE 4 La dépense totale s'élève à 42 100 Euros (quarante deux mille cent Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur. Elle sera imputée sur l'opération 2025 OS 10210 « subventions d'équipements aux associations marseillaises ». Sur les crédits inscrits au budget principal 2025 et suivants, chapitre 204.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son Enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/013/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 1^{ère} répartition 2025.
25-42019-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en organisant des fêtes de quartiers sur l'ensemble du territoire communal. Elle souhaite ainsi soutenir des acteurs associatifs qui développent des animations locales concourant à favoriser le vivre ensemble, la mixité et l'intergénérationnalité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 131 955 Euros (cent trente et un mille neuf cent cinquante-cinq Euros) dont 21 000 Euros (vingt et un mille Euros) pour des événements sur notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE**

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations intervenant pour l'organisation des fêtes de quartiers sur notre secteur, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

| Tiers | Associations | Adresse | Dossiers n° | Objet de la demande | Montant en Euros |
|--------|---|--|-------------|--|------------------|
| 004366 | Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de L'enseignement - FAIL 13) Pour le CS 3 Lucs la Valentine | 192 rue Horace Bertin 13005 Marseille | 00014837 | Fêtes des quartiers 3 Lucs / La Valentine | 5 000 |
| 011577 | Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC) | Villa Emma Avenue Roger Salzmann 13012 Marseille | 00014935 | Bois Lemaître en fête 2025 | 3 000 |
| 022480 | Synergie Family Pour le CS Caillols | 4-6 rue Berthelot 13014 Marseille | 00015397 | Fête de quartier des Caillols Édition 2025 : Un événement revisité pour fédérer encore davantage | 10 000 |
| 025607 | Institut de Formation d'Animation et de Conseil IFAC Pour le CS Les Camoins | 53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnières sur Seine | 00015076 | Fête de quartier les Camoins - Journée des familles - | 3 000 |

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, soit 131 955 Euros (cent trente et un mille neuf cent cinquante-cinq Euros) dont 21 000 Euros (vingt et un mille Euros) pour les associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.2, sous-chapitre 020 service 03032, Programme 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/014/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du Lien Social - Intérêt Social - 1^{ère} répartition 2025.
25-42020-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française aux personnes désireuses de s'intégrer dans la vie de la Cité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des jeunes et moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- les manifestations festives et les animations multi-activités.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 63 000 Euros (soixante-trois mille Euros) dont 12 000 Euros (douze mille Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE**

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

| Tiers | Associations | Adresse | Dossiers n° | Objet de la demande | Montant |
|--------|--------------------------|---|-------------|------------------------------------|---------|
| 042013 | Compagnie Après la Pluie | 1, route des Camoins 13011 Marseille | 00014555 | « À vous de conter : En secret...» | 5 000 |
| 174955 | Heko Farm | 603, rue Saint Pierre 13012 Marseille | 00014803 | Le Talus : Vie Associative | 4 000 |
| 180902 | Cinclus | 35, route des 3 Lucs à La Valentine - 2 ^{ème} étage 13012 Marseille | 00015386 | Fonctionnement Général | 3 000 |
| Total | | | | | 12 000 |

ARTICLE 2 Le montant de la dépense soit 63 000 Euros (soixante-trois mille Euros) dont 12 000 Euros (douze mille Euros) pour les associations de notre secteur sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 - article 65748.1 - sous-chapitre 428 - service 03032 - action 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Mairie du 5^{ème} secteur

Délibérations du 24 avril 2025

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 24 avril 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.

25/12 – MS5

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MAIRIE DU CINQUIÈME SECTEUR
COMPTE D'EXÉCUTION – EXERCICE 2024

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le compte d'exécution 2024, dont cette dernière est saisie pour avis avant présentation au Conseil Municipal.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales (jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Donne acte de la présentation faite du compte d'exécution joint.

ARTICLE 2 Constate pour le compte d'exécution 2024 des reports officiels répartis comme suit :

- Budget de fonctionnement : 792 928,42

- Budget d'investissement 68 873,37

ARTICLE 3: Approuve les résultats définitifs dans la situation financière desdits documents par Madame le Maire pour l'exercice 2024.

Vote pour du groupe « Une Volonté pour Marseille »
Vote pour du groupe « La Droite Républicaine, Centriste et Indépendante »

Abstention de Madame Eleonore BEZ

Abstention de Madame Sophie ARRIGHI

Abstention du groupe « Le Printemps Marseillais »

Vote contre du groupe « Marseille D'abords »

Mis aux voix ce rapport est adopté à la Majorité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 24 avril 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.

25/13 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - PÔLE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE - Approbation d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé communal entre la Ville de Marseille et la Proposition Nationale Nature Environnement, établissement de l'association Scouts et Guides France pour la mise à disposition d'un terrain et d'un espace de stockage situés dans le 9ème arrondissement.
25-42119-DTEM
VET

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Proposition Nationale Nature Environnement (PNNE) est un établissement de l'association des Scouts et Guides de France (SGDF) spécialisé en matière d'animation et de formation à l'environnement.

A la demande des Services de l'État, cette structure participe activement au dispositif de protection de la forêt méditerranéenne mis en place par la Préfecture des Bouches-du-Rhône, en assurant chaque année une mission de prévention et de surveillance contre le risque d'incendie de forêt.

Par délibération du Conseil Municipal n°21/0297/VET du 21 mai 2021, la Ville de Marseille a renouvelé la mise à disposition d'un terrain communal d'un hectare dans le domaine municipal de Luminy et d'une zone de stockage de matériel, dans le 9ème arrondissement, pour que la PNNE puisse continuer à installer, chaque été, entre le 1er juillet et le 31 août, son camp d'été de scouts dans le cadre de cette mission.

La convention n°2021/80421 approuvée par la délibération susvisée pour une durée de quatre ans, définissait et précisait le cadre et les modalités selon lesquels l'aide de la Ville était apportée pour la réalisation de cette mission d'intérêt général de la PNNE. Cette convention arrive maintenant à échéance.

C'est pourquoi la Ville de Marseille souhaite renouveler son soutien à la PNNE en mettant une nouvelle fois à sa disposition la surface d'espace naturel nécessaire à l'installation du camp d'été de scouts, sur le même site du domaine municipal de Luminy, ainsi que la zone de stockage de matériel sur le terrain affecté à l'équipe de forestiers. Ces 2 sites sont situés dans le 9ème arrondissement. Cette mise à disposition consentie à titre gratuit, compte tenu du but non lucratif de l'association et de l'intérêt général local du projet, représente pour la PNNE un avantage en nature d'un montant annuel de 6 000 Euros (six mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la convention d'occupation temporaire, ci-annexée, entre la Ville de Marseille et la Proposition Nationale Nature Environnement, établissement de l'association des Scouts et Guides de France, ci-annexée, relative à la mise à disposition, à titre précaire et révocable, d'un terrain d'une surface d'un hectare situé dans le domaine municipal de Luminy et d'une zone de stockage de matériel, dans le 9ème arrondissement, afin de lui permettre d'installer chaque année, pour la période estivale, un camp d'été de scouts et de déployer les effectifs lui permettant de participer efficacement au dispositif de prévention et de surveillance contre le risque d'incendie de forêt dans les Calanques.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que la mise à disposition du terrain et de l'espace de stockage objet de la

convention précitée, soit consentie à titre gratuit compte tenu du but non lucratif de l'association et de l'intérêt général local du projet.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que cette mise à disposition, d'une durée de quatre ans, constitue un avantage en nature annuel de 6 000 Euros (six mille Euros), correspondant à la valeur locative annuelle des terrains et aux frais annexes.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer cette convention et tous les actes s'y rapportant.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 24 avril 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.

25/ 14 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du Lien Social - Intérêt Social - 1ère répartition 2025.
25-42020-DLSVAEC
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française aux personnes désireuses de s'intégrer dans la vie de la Cité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des jeunes et moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- les manifestations festives et les animations multi-activités.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 63 000 Euros (soixante-trois mille Euros), est soumise à notre approbation. **Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :**

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales (jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin qu'une subvention soit attribuée à l'association ci-dessous œuvrant en faveur des

personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

| Tiers | Association | Adresse | Dossier n° | Objet de la demande | Montant |
|--------|------------------------|---|------------|------------------------|---------|
| 037326 | Association Christophe | Hôpital Sainte Marguerite Pavillon Solaris 270, boulevard Sainte Marguerite 13009 Marseille | 00015377 | Fonctionnement général | 2 000 |

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense soit 2 000 Euros (deux mille Euros) soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 - article 65748.1 - sous-chapitre 428 - service 03032 - action 13900910.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 24 avril 2025

PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SEANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.

25/15 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Programme DSU 1ère série d'opérations de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 2nd série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025

25-42198-MRUQP

VET

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Par Délibération n°24/0118/VET du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a adopté le Contrat de Ville pour la période 2024-2030, constituant le nouveau cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficultés et porteurs de caractéristiques et de dynamiques urbaines et sociales très diverses.

Le Contrat de Ville cible la géographie prioritaire définie par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, fixant à quarante et un le nombre de quartiers prioritaires marseillais.

Le Contrat de Ville 2024-2030 a été établi à l'échelle métropolitaine. Il a été construit avec les principaux partenaires institutionnels de la politique de la ville (Ville de Marseille, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille Provence, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, bailleurs sociaux). Il se décline en conventions communales pour une approche territorialisée et sur-mesure.

Les orientations thématiques du Contrat de Ville métropolitain sont les suivantes :

- habiter son logement, son quartier, sa ville ;
- préserver sa santé et sa qualité de vie ;
- grandir et s'épanouir ;
- accéder à ses droits et s'émanciper ;
- travailler et entreprendre.

En complément de la démarche métropolitaine, la Ville de Marseille a réalisé un important travail de concertation avec ses partenaires institutionnels, les acteurs associatifs de la politique de la ville et les habitants. Cette démarche participative a permis de produire la convention communale déclinant le contrat de ville métropolitain. Les axes prioritaires de la convention communale sont les suivants :

- désenclaver les quartiers en favorisant la mobilité et l'accès à des services de proximité de qualité ;
- lutter contre la précarité et prévenir les facteurs de vulnérabilité ;
- favoriser la réappropriation de l'espace public pour renforcer le lien social et permettre aux habitants de vivre sereinement et dignement dans un environnement de qualité ;
- soutenir l'épanouissement et le parcours de la petite enfance à la jeunesse.

Dans ce cadre, la Ville de Marseille souhaite poursuivre et renforcer ses engagements :

- En finançant des projets qui s'inscrivent dans ce cadre d'intervention.

Certaines actions détaillées ci-après bénéficient également de financements de l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, relatifs à l'appel à projet « le contrat des possibles », une 1ère répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 336 200 Euros (Trois Cent Trente Six Mille Deux Cents Euros) pour l'attribution de subventions de fonctionnement est soumise à votre approbation.

- En soutenant les acteurs favorisant la mobilisation et la participation citoyenne. Certaines actions détaillées ci-après bénéficient également de financements de l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence.

Afin de soutenir les micro-initiatives valorisant l'engagement des habitants, de développer les tables de quartier, premier échelon d'implication des citoyens dans les quartiers prioritaires et de redynamiser les conseils citoyens échelon de représentativité tel qu'inscrit dans la loi, une seconde répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 60 000 Euros (Soixante Mille Euros), pour l'attribution de subvention de fonctionnement est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la répartition de crédits pour l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet « le contrat des possibles » aux associations suivantes :

| Tiers | Association | Adresse | secteur | Dossier MGDIS n° | Dossier PROGOS n° | Montant en Euros | Objet de la demande |
|-------|----------------------------|---|---------|------------------|-------------------|------------------|---|
| 4453 | CENTRE DE CULTURE OUVRIERE | 29 Avenue De Frais Vallon Le Nautille 13013 Marseille | 9/10 | 312416 | | 3 000 € | CAFE MOBILE-CCO/CS CHATEAU ST LOUP ST THYS |

| | | | | | | | |
|--------|-------------------------------------|---|------|--------|--|---------|---|
| 11588 | CENTRE SOCIAL DE LA CAPELETTE | 221 Avenue De La Capelette 13010 Marseille | 9/10 | 307111 | | 3 000 € | CHEZ JEFF EPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE |
| 182490 | ATOOTS FEMMES | Chez Mme Fekih Bat E45 La Sauvagere 253 Bd Romain Rolland 13010 Marseille | 9/10 | 306637 | | 2 500 € | Fonctionnement général de l'association - ATOOTS FEMMES |
| 25607 | IFAC | 53 Rue Du Reverend Pere C Gilbert 92600 Asnieres Sur Seine | 9/10 | 308479 | | 3 000 € | La France Services ex PISP des Hauts de Mazargues |
| 175923 | FÉDÉRATION DES CITOYENS DE LA SOUDE | 50 Avenue De La Martheline Bât B7 Les Ajoncs Avenue De La Martheline 13009 Marseille | 9/10 | 308196 | | 1 500 € | Soude Musique Solidaire |
| 107494 | SC CAYOLLE | Le Plan De La Jarre - Bat E 2 Apt 92 Chemin De Sormiou 13009 Marseille | 9/10 | 304566 | | 3 000 € | PREVENTION PAR LE SPORT (ECOLE DE FOOT) "métropole d'Aix Marseille- Provence": - 9ème |
| 182056 | MELTING POLITIQUE OUVERTE TOUS A | Bâtiment E13 28 Av Abbe Lanfranchi | 9/10 | 307680 | | 3 000 € | Comprendre sa citoyenneté |

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que la dépense correspondante de 19 000 Euros (dix-neuf Mille Euros) pour l'attribution de subventions de fonctionnement soit imputée au budget principal nature 65748.2 - fonction 428 - service 01112.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que les subventions de fonctionnement soient versées dès notification, exceptés les subventions d'un montant supérieur à 23 000€ qui ne pourront être versées qu'après signature d'une convention par Monsieur le Maire ou son représentant et le bénéficiaire.

Abstention de Madame Eleonore BEZ
Abstention de Madame Sophie ARRIGHI
Mis aux voix ce rapport est adopté à la Majorité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME
ARRONDISSEMENTS**

Séance du 24 avril 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

**L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.**

25/16 – MS5

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL,
DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN -
SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT -
Financement relatif aux subventions d'équipement aux
associations 2025-2027 - Attribution de subventions
d'équipement à diverses associations - 1ère répartition 2025 -
Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.
25-42018-DLSVAEC
VDV**

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au
prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise
à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus
démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville
s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de
façon déterminante.

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville de
Marseille pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de
matériels. Les dossiers présentés par ces associations ont été
instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière
et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant
justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première
répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 9 100
Euros (neuf mille cent Euros) est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous
réserve de vérification des pièces administratives, financières,
comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Il convient d'approuver rétrospectivement pour l'année 2024 la
possibilité de régler un prorata de la subvention votée si le montant
des factures fournies par l'association n'atteint pas le montant total
du projet d'équipement déposé initialement.

Enfin, à la suite d'une erreur formelle, il est nécessaire d'annuler
deux subventions votées en 2024 par délibérations
N°24/0308/VDV du 20 septembre 2024 pour un montant de 15 000
Euros (quinze mille Euros) et N°24/0600/VDV du 12 décembre
2024 pour un montant de 5 000 Euros (cinq mille Euros), à
l'association attributaire « Ligue de l'Enseignement, Fédération
Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'éducation
populaire (Ligue de l'enseignement- FAIL 13) pour le CS La
Solidarité ». Le montant total correspondant à ces annulations
s'élève à 20 000 Euros (vingt mille Euros).

**Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :**

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée
l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association
suivante :

| Tiers | Association | Adresse | Dossier n° | Montant en Euros | Objet de la demande |
|----------------------------------|--|---|---------------|------------------------|-----------------------------------|
| N° en cours de création | Association Sportive de Baby-Foot de Marseille | 36, rue d'Orient 13010 Marseille | 00015379 | 1 500 | Acquisition d'un baby- foot |

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la
convention et que Monsieur le Maire ou son représentant soit
autorisé à signer cette convention.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que cette subvention
soit versée après production par les bénéficiaires des factures
acquittées relatives à l'opération subventionnée dans un délai de
deux années. La ville se réserve le droit de payer un prorata de la
subvention votée si le montant total du projet n'est pas atteint.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que la dépense de 1
500 Euros (mille cinq cent Euros) soit imputée sur l'opération 2025
OS 10210 « subventions d'équipements aux associations
marseillaises ».

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 24 avril 2025

PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SEANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.

25/17 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions aux équipements sociaux pour l'innovation et la créativité - 1ère répartition 2025.

25-42106-DLSVAEC

VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Par délibération n°24/0038/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a validé la mise en œuvre de la Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 (CCCS) ainsi que son Avenant 1 qui la décline de façon opérationnelle sur le territoire communal. Cette dernière s'inscrit dans une démarche multi partenariale portée et coanimée par la Caisse des d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF) et l'État incluant le Conseil Départemental, les intercommunalités du Département, douze communes du Département dont Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est ainsi que les fédérations d'éducation populaire parties prenantes du cadre partenarial, qui vise à conforter un soutien financier en faveur des Centres Sociaux du Département.

Pour toute la durée de cette dernière, la Ville de Marseille a décidé d'accorder aux équipements sociaux une contribution financière importante et annuelle afin d'apporter des solutions concrètes aux demandes légitimes des Centres Sociaux pour stabiliser les postes clés de ces structures (direction, accueil, comptabilité, famille, jeunesse) ; qu'ils puissent proposer des activités aux habitants lors de l'ouverture estivale du mois d'août ; qu'ils innovent et créent des projets portant sur l'animation territoriale, la famille et la jeunesse.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 1 711 000 Euros (un million sept cent onze mille Euros), est soumise à notre approbation.

Sont annexées à ce rapport, les conventions des associations concernées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que des subventions soient attribuées aux Equipements Sociaux pour l'innovation et la créativité, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

| Tiers | Associations | Adresse | Dossiers N° | Objet de la Demande | Montant en Euros |
|-------|--|---|-------------|--------------------------------|------------------|
| 37020 | Association de Promotion de l'Ingénierie Socio Educative (APIS) pour l'Espace de Vie Sociale (EVS) la Cravache/Sévigné | 38, avenue Aviateur Lebrix Le Petit Trioulet Bt A 13009 Marseille | 09474 | La Mâle Pédagogique du Citoyen | 15 000 |
| 11588 | Centre Social de La Capelette | 221, avenue de la Capelette 1310 Marseille | 00014960 | Cap vers la santé ! | 13 000 |
| 25607 | Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour CS Mazargues/Sormiou | 53, rue du RPC Gilbert 92600 Asnieres sur Seine | 00015153 | Animation territoriale | 6 000 |
| 25607 | Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour CS Mazargues/Sormiou | 53, rue du RPC Gilbert 92600 Asnieres sur Seine | 00015156 | Familles | 7 000 |
| 25607 | Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour CS Mazargues/Sormiou | 53, rue du RPC Gilbert 92600 Asnieres sur Seine | 00015151 | Jeunesse | 7 000 |

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées et que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense, soit 48 000 Euros (quarante-huit mille Euros) soit imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Article 65748.2 - Sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

Abstention de Madame Eleonore BEZ

Abstention de Madame Sophie ARRIGHI

Mis aux voix ce rapport est adopté à la Majorité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME
ARRONDISSEMENTS**

Séance du 24 avril 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

**L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.**

25/ 18 – MS5

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE - SERVICE ACTION
FONCIERE ET IMMOBILIERE - 10ème arrondissement -
Cession au profit des sociétés Immostone et Oceanis
promotion d'une emprise foncière dans le cadre d'un projet
d'opération de logements sociaux et acquisition en l'état futur
d'achèvement d'un volume.**
25-42171-DFI
VAT

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au
prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille est propriétaire de la parcelle cadastrée 856
A0046 d'une superficie de 275 m², sise 23 rue Saint Eloi – 13010.
Le site est loué à l'Institut National Supérieur d'Enseignement
Artistique Marseille Méditerranée (INSEAMM), qui l'utilise pour y
développer des activités artistiques telles que le dessin, la peinture,
la photographie.

Par le biais de l'Institut de formation artistique Marseille-
Méditerranée (IFAMM), l'INSEAMM propose ces ateliers culturels
au public.

La société Immostone et la société Oceanis Promotion portent un
projet de construction sur un tènement foncier limitrophe
appartenant à des propriétaires privés.

Afin d'apporter une cohérence architecturale et urbaine au projet,
la société Immostone s'est rapprochée de la Ville de Marseille pour
intégrer la parcelle communale à l'opération. L'emprise foncière
ainsi constituée permet de développer un projet de création de 97
logements sociaux en résidence sociale jeunes actifs et de restituer
un local en rez-de-chaussée permettant de maintenir les activités
culturelles et artistiques proposées par l'IFAMM.

Par avis n°2024-13210-56548 en date du 23 août 2024, la Direction
Régionale des Finances Publiques a estimé la valeur de la
propriété Ville au prix de 520 000€ (cinq cent vingt mille euros) net
vendeur.

Il est donc proposé de céder l'emprise foncière appartenant à la
Ville au prix estimé par le Domaine, et d'acquérir un volume en état
futur d'achèvement de 202,84 m² afin de permettre la création de
logements sociaux tout en préservant les activités actuelles du site.
Le promoteur s'engage à relocaliser à ses frais l'INSEAMM dès le
commencement des travaux jusqu'à la livraison finale du local dans
un atelier présentant des superficies similaires et dans une zone
géographique proche de l'emplacement actuel.

Compte tenu des activités de service public exercées sur le site, il
convient au préalable de décider de la désaffectation du bien et
d'approuver son déclassement du domaine public par anticipation.

La désaffectation effective prendra effet dans un délai maximal de
3 ans afin de permettre la relocalisation de l'INSEAMM, locataire
du site sis 23, rue Saint Eloi dans le 10ème arrondissement. A
l'issue de ce délai, la désaffectation définitive du tènement foncier
et de ses équipements sera constatée par procès-verbal d'huissier.
Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'accepter la
cession de la parcelle aux conditions visées ci-dessus.

**Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :**

**Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales**

(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit constatée la
désaffectation par anticipation de la parcelle cadastrée 856 A0046,
d'une superficie de 275 m², située au 23, rue Saint Eloi dans le
10^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit prononcé le
déclassement anticipé du domaine public de la parcelle visée à
l'article 1.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la
cession au profit de la société Immostone et de la Société Oceanis
Promotion de la parcelle cadastrée 856 A0046, d'une superficie de
275 m², située 23, rue Saint Eloi dans le 10^{ème} arrondissement.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que cette cession se
réalise moyennant le prix de 520 000 Euros (cinq cent vingt mille
Euros) net vendeur, conformément à l'avis rendu par la Direction
Régionale des Finances Publiques n°2024-13210-56548 en date
du 23 août 2024.

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée
l'acquisition en l'état futur d'achèvement d'un volume en rez-de-
chaussée au profit de la Ville de Marseille d'une superficie de 203
m² moyennant le prix de 344 500 Euros (trois cent quarante-quatre
mille cinq cents Euros) conformément à l'offre du promoteur et de
sa notice descriptive, au vu de l'avis rendu par la Direction
Régionale des Finances Publiques n°2024-13210-56548 en date
du 23 août 2024.

**Abstention de Madame Eleonore BEZ
Abstention de Madame Sophie ARRIGHI
Abstention du groupe « Marseille D'abords»
Mis aux voix ce rapport est adopté à la Majorité.**

Vu et présenté pour son enrôlement

**Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME
ARRONDISSEMENTS**

Séance du 24 avril 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

**L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.**

25/19 – MS5

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL,
DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN -
SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT -
Attribution de subventions à des associations en faveur du
lien social - Fêtes de quartier - 1ère répartition 2025.**

25-42019-DLSVAEC

VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au
prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise
à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus
démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville
s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de
façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en organisant des fêtes de quartiers sur l'ensemble du territoire communal. Elle souhaite ainsi soutenir des acteurs associatifs qui développent des animations locales concourant à favoriser le vivre ensemble, la mixité et l'intergénérationnalité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 131 955 Euros (cent trente et un mille neuf cent cinquante-cinq Euros), est soumise à notre approbation.

Est annexée à ce rapport, la convention de l'association « Association Les Têtes de l'Art ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que des subventions soient attribuées à des associations intervenant pour l'organisation des fêtes de quartiers, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

| Tiers | Associations | Adresse | Dossiers n° | Objet de la demande | Montant en Euros |
|--------|---|---|-------------|--|------------------|
| 037020 | Association de Promotion de l'Ingénierie Socio Educative (APIS) | Le Petit Trioulet Bât A 38 rue Aviateur Lebrix 13009 Marseille | 00015332 | La fête du Trioulet | 3 000 |
| 011588 | Centre Social de la Capelette | 221 avenue de la Capelette 13010 Marseille | 00014961 | Capelette en fête | 3 000 |
| 004453 | Centre de Culture Ouvrière Pour le CS Château St Thys | 29 avenue de Frais Vallon Le Nautile 13013 Marseille | 00014834 | Bal dansant à Château Saint Loup et défilé de mode et fête traditionnelle à St Thys | 10 000 |

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la convention ci-annexée et que Monsieur le Maire ou son représentant soit autorisé à signer cette convention.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense, soit 16 000 Euros (seize mille Euros), soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.2, sous-chapitre 020 service 03032, Programme 13900910.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 24 avril 2025

PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SEANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.

25/ 20- MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation d'une troisième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation des conventions.

25-42090-DS

AGE

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc...

- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé.

- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer.

- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposé ci-dessus, il convient d'effectuer une troisième répartition d'un montant global de 365 300 Euros (Trois cent soixante cinq mille trois cents Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées avec les associations sportives suivantes ainsi que les subventions proposées.

| Mairie du 5 ^{ème} secteur – 9/10 ^{ème} arrondissements | | | | | | |
|--|-----------------------|-------|---|----------|--------|--|
| 44337 | Esplanade Bouliste | Ganay | 32, rue Camille Desmoulins – 13009 Marseille | 00014801 | 15 000 | Action : 100 % Féminin de Provence. Date : 06 au 07 septembre 2025. |
| 42840 | KM 42.195 | | 1, chemin Colline Saint Joseph – La Bruyère B2 – 13009 Marseille | 00014819 | 1 000 | Action : Trail des eaux vives. Date : 7 au 8 mai 2025. |

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées qu'après leur déroulement effectif.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que la dépense correspondante d'un montant de 16 000 Euros (seize mille Euros) soit imputée sur le Budget Principal 2025 – DS 04022 – chapitre 65 – sous chapitre 30,40 – article 65748.1 – programme 20190701.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 24 avril 2025
 PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
 D'ORVES , MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SEANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.

25/ 21- MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1ere répartition 2025 - Approbation de conventions

25-42028-DAEJ
 VD.V

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Dans le cadre d'une politique globale en faveur des enfants, la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF13), en collaboration avec les administrations d'État, soutiennent financièrement les initiatives et projets proposés par des associations qui développent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (centres aérés), lieux d'émancipation des petites Marseillaises et des petits Marseillais, organisés les mercredis et vacances scolaires.

En 2025, le budget de soutien aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement est de 5 503 000 Euros (cinq millions cinq cent trois mille Euros). Soit une augmentation de plus de 2 millions d'Euros depuis 2020.

L'ambition de cette subvention est de lutter contre les inégalités territoriales en favorisant l'accès de tous, y compris des plus fragiles, à des loisirs éducatifs de qualité. Pour rappel les indicateurs de financement, en accord avec la CAF, sont fondés :

- quantitativement, sur la fréquentation des ALSH et la contribution des familles ;
- qualitativement, sur le contenu des animations, en lien avec le Projet Éducatif de Territoire, et la continuité éducative proposée dans le territoire et durant les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Aujourd'hui, une répartition des crédits, d'un total de 3 271 800 Euros (trois millions deux cent soixante et onze mille huit cents Euros), est soumise à notre approbation. Le montant proposé à chaque structure a été établi sur la base du prévisionnel 2025, suite à l'analyse des éléments fournis par les opérateurs.

Les conventions, ci-annexées, conclus avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
 Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
 VU le code général des collectivités territoriales
 (jo du 24/02/1996)
 oui le rapport ci-dessus**

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit attribuées, selon le tableau ci-dessous, des subventions à des associations qui conduisent un ou des projets d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

| N° Tiers | Bénéficiaire | 1 ^{er} versement 2025 en Euros |
|----------|--------------|---|
|----------|--------------|---|

| | | |
|-------|---|--------|
| 37020 | Association de Promotion de l'Ingénierie Socio-Educative (APIS) Le Petit Trioulet Bât A, 38 rue Aviateur Le Brix, 13009 Marseille | 81 283 |
| 8350 | Union Sportive et Culturelle de la Rouvière Marseille (USCRM) 83 boulevard du Redon, 13009 Marseille | 17 285 |
| 11588 | Centre Social la Capelette 221 avenue de la Capelette, 13010 Marseille | 63 280 |
| 22480 | Association Synergie Family CS Romain Rolland La Pauline | 68 695 |
| 4453 | Association Centre de Culture Ouvrière (CCO) Château St Loup- St Thys | 33 716 |
| 25607 | Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC) MPT CS Les Hauts de Mazargues | 25 926 |

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées, conclues avec les associations inscrites dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire, ou son représentant soit autorisé à signer lesdites conventions et tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que la dépense de 290 185 Euros (deux cent quatre-vingt dix mille cent quatre-vingt cinq Euros), soit imputée sur les crédits du Budget 2025. Section fonctionnement - chapitre 65 – sous chapitre 338 - nature 65748.21 – fonction service 05032 - intitulé « Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé ».

**Abstention de Madame Eleonore BEZ
 Abstention de Madame Sophie ARRIGHI
 Mis aux voix ce rapport est adopté à la Majorité.**

Vu et présenté pour son enrôlement

**Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
 Maire du 5^{ème} Secteur**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 24 avril 2025

PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SEANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.**25/ 22- MS5****DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion - 2ème répartition 2025.**

25-42161-DGAJSP

AGE

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville intervient en soutien à l'action de partenaires associatifs impliqués dans des actions d'inclusion sociale et de l'accès aux droits à destination des personnes précaires. Il est ainsi proposé de procéder à une deuxième répartition de subventions à des actions pour l'année 2025 pour un montant total de 103 000 Euros (cent trois mille Euros).

Il s'agit de délibérer afin d'autoriser la dépense, d'un montant total de 103 000 Euros (cent trois mille Euros), qui sera effectuée au titre de l'année 2025.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :**Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements****Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996****VU le code général des collectivités territoriales****(jo du 24/02/1996)****oui le rapport ci-dessus****DELIBERE****ARTICLE 1** Est émis un avis favorable afin que des subventions soient attribuées aux associations dont la liste suit, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition :

| Association | Numéro | Contenu | Lieu | Montant |
|---|--------|--|----------------------------------|---------|
| AAPPI | 9328 | subvention de fonctionnement accueil social global | 3 ^{ème} | 4 000 |
| Accueil de jour Saint Joseph | 8712 | fonctionnement de d'Accueil de Jour pour Personnes sans Domicile Stable en centre ville de marseille | 6 ^{ème} | 30 000 |
| Collectif d'éducateurs pour l'autonomie des retraités CEPAR | 9074 | action d'accompagnement de personnes retraitées en situation de précarité sociale dans le grand centre ville de Marseille | tout Marseille | 17 000 |
| Entourage | 9447 | action : plateforme de rencontres entre les personnes avec et sans précarité pour la création de lien social, levier pour sortir de l'exclusion et de l'isolement. | tout Marseille | 6 000 |
| GEPIJ | 9160 | action d'aide à la subsistance des jeunes en grande précarité dans une visée d'insertion sociale et professionnelle. | tout Marseille | 5 000 |
| JUST | 8820 | en Passant par les Calanques : interventions psychosociales par la nature et l'aventure (IPNA) | tout Marseille | 8 000 |
| La Lueur de précarité | 9005 | action d'accompagnement à destination de toute personne démunis | 4 ^{ème} arrondissement | 1 000 |
| Les ailes bleues | 8951 | action: boutique citoyenne et solidaire | 15 ^{ème} arrondissement | 8 000 |
| Ligue française défense droits de l'homme | 8591 | subvention de fonctionnement permanences d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations. | tout Marseille | 7 000 |

| | | | | |
|-------------------|------|--|----------------|--------|
| Médecins du monde | 9362 | action d'accès aux droits en santé et à des dispositifs de soins et de prévention adaptés aux besoins des populations précaires exposées à des conditions d'habitat et de travail dégradées | tout Marseille | 5 000 |
| Reconnect | 6585 | soutien à l'activité de l'antenne PACA qui œuvre pour l'accès aux droits par le numérique en proposant des ateliers de médiation numériques aux personnes précaires afin d'améliorer leur autonomie dans leurs démarches dématérialisées | tout Marseille | 12 000 |

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre les associations citées à l'article 1er et la Ville de Marseille et que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer ces conventions.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense d'un montant total de 103 000 Euros (cent trois mille Euros) soit imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, chapitre 65 – sous chapitre 424 – article 65748.1- programme 13900910 – service 03082.

Abstention de Madame Eleonore BEZ

Abstention de Madame Sophie ARRIGHI

Abstention du groupe « Marseille D'abord»

Abstention du groupe « La Droite Républicaine, Centriste et Indépendante »

Mis aux voix ce rapport est adopté à la Majorité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 24 avril 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SEANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.

25/23 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - MISSION VILLE UNIVERSITAIRE - Attribution de subventions à divers organismes et associations œuvrant dans le champ de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Approbation de conventions.
25-42112-DETECES
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Par délibération n°23/0464/VDV du 15 septembre 2023, la Ville de Marseille a approuvé le rapport d'orientation Recherche, Vie étudiante et Enseignement Supérieur.

La présente délibération concerne des actions et dispositifs scientifiques qui s'inscrivent dans les axes du rapport d'orientation. Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, il est proposé d'attribuer des subventions aux organismes publics et associations œuvrant dans le champ de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour un montant total de 145 100 Euros (cent quarante-cinq mille cent Euros) réparties comme suit :
A / Dispositifs ou actions de Vie étudiante
- Groupe Kedge Business School» - « NETNOCON 2025 » - Progos n°00015337

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Budget prévisionnel 2025 de l'action | 73 340 Euros |
| Subvention de la Ville de Marseille | 1 000 Euros |

« Netnocon 2025 » est un cycle de conférences internationales sur la netnographie, qui se déroulera sur 3 jours, en présence de chercheurs, de professionnels et d'étudiants. Cet événement qui aura lieu du 28 au 30 mai 2025 sur le Campus de Luminy, a pour objet d'enrichir la réflexion et d'analyser les pratiques et les usages.

2 - Groupe Kedge Business School» - « Cercle de conférences et ateliers en faveur de la créativité et du design » - Progos n°00015338

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Budget prévisionnel 2025 de l'action | 24 561 Euros |
| Subvention de la Ville de Marseille | 1 000 Euros |

Ce projet qui s'adresse aux étudiants, chercheurs, entreprises et artisans constitue un événement de recherche proposant des conférences et des ateliers visant à favoriser l'émergence d'un design plus performant en lien avec les enjeux de la transformation sociale et écologique. Il aura lieu du 2 au 6 juin 2025 sur le Campus de Luminy.

3 - Association Cohabilis Sud - « Promouvoir la cohabitation intergénérationnelle à Marseille » - Progos n°00015003

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Budget prévisionnel 2025 de l'action | 52 603 Euros |
| Subvention de la Ville de Marseille | 5 000 Euros |

L'association a pour objectif de parvenir à développer l'offre de cohabitation intergénérationnelle et solidaire, afin de pallier l'isolement des personnes âgées et de remédier à la difficulté de logement des jeunes, par le développement d'un lien intergénérationnel au travers de moments partagés et d'aides

occasionnelles sur la base de l'entraide et de la solidarité. Ce dispositif dénommé « Cohabilis Marseille » s'adresse aux jeunes de toutes catégories, plus particulièrement des étudiants, y compris en alternance et aux séniors ou personnes en situation de handicap. L'objectif étant de créer cette année un minimum de 15 binômes. L'association s'engage à accompagner le binôme tout au long de son existence. Deux formules de cohabitation intergénérationnelles sont déployées : la formule conviviale et la formule solidaire.

4 - Association La Cravate Solidaire - « Coup de Pouce étudiant » - Progos n°00014651

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| Budget prévisionnel 2025 de l'action | 367 178 Euros |
| Subvention de la Ville de Marseille | 5 000 Euros |

La Cravate Solidaire est une association qui accompagne les personnes en recherche d'emploi, en particulier les étudiants et les jeunes diplômés, dans la préparation de leurs entretiens d'embauche. L'objectif est de lever les freins liés à l'apparence et à la préparation pour maximiser les chances de réussite. En 2024, 227 jeunes marseillais de moins de 26 ans ont participé aux ateliers grâce à diverses collaborations entre l'association et Aix-Marseille Université. En 2025, l'association prévoit de collecter près de 4 tonnes de vêtements et de mettre en place un logiciel de gestion de stock. Ces moyens permettront la redistribution plus importante de textile aux étudiants et notamment dans le cadre d'actions impulsées par le Conseil Marseillais de la Vie Etudiante (CMVE).

5 - Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ PACA) - « Animation de la Maison de l'Étudiant » - Progos n°00015303

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Budget prévisionnel 2025 de l'action | 33 090 Euros |
| Subvention de la Ville de Marseille | 25 000 Euros |

Dans le cadre de ses missions d'information jeunesse, le CRIJ Sud Provence Alpes Côte d'Azur a développé des services spécifiques dédiés aux étudiants au sein des locaux de la Maison de l'étudiant au 96, la Canebière. A travers son programme d'actions, il propose aux étudiants un lieu ouvert, où ils peuvent se retrouver, disposer d'informations adaptées, de conseils et d'orientation vers d'autres partenaires. Il assure également l'accueil, l'accompagnement et l'organisation d'événements étudiants dans l'espace dédié du rez-de-chaussée. Son action offre une complémentarité aux actions menées par d'autres acteurs institutionnels ou associatifs œuvrant dans le champ de la vie étudiante et permet de créer des synergies autour de projets ayant un impact sur l'inclusion des étudiants dans la ville et la lutte contre la précarité étudiante, deux axes forts de la politique municipale.

6 - Bureau des Sports IUT Aix-Marseille - « Soirée des Talents et des Réussites » - Progos n°00015277

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| Budget prévisionnel 2025 de l'action | 129 450 Euros |
| Subvention de la Ville de Marseille | 5 000 Euros |

Cette soirée exceptionnelle, qui aura lieu le 17 mai 2025 à la Friche Belle de Mai. réunira environ 1 500 personnes et célébrera la première promotion de BUT de l'IUT d'Aix-Marseille. Le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) est en effet devenu en 2021 le nouveau diplôme de référence des IUT. En intégrant un BUT, les étudiants bénéficient désormais d'un parcours intégré en 3 ans, et obtiennent le grade de Licence. Cet événement a pour objectif de valoriser l'excellence éducative et de favoriser les liens entre les étudiants, les enseignants, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux. L'accent sera mis sur la créativité et la diversité des talents artistiques des étudiants de l'IUT, à travers des concerts et performances artistiques. aura lieu le 17 mai 2025 à la Friche Belle de Mai.

7 - Centre Culturel de Luminy - «Aides aux étudiants en situation de précarité et valorisation de l'accès à la culture» - Progos n°00015004

| | |
|--------------------------------------|---|
| Budget prévisionnel 2025 de l'action | 25 640 Euros (hors contributions volontaires en nature) |
| Subvention de la Ville de Marseille | 5 600 Euros |

Le Centre Culturel de Luminy (CCL) est une association étudiante implantée sur le campus de Luminy à Marseille. Depuis plus de vingt ans, elle enrichit la vie du campus en proposant des initiatives culturelles et solidaires, tout en facilitant la mise en place de nouveaux projets culturels étudiants. En partenariat avec le Secours populaire, le CCL réalise régulièrement des distributions alimentaires sur le site de Luminy dans le but de lutter contre la précarité étudiante, l'isolement et de renforcer la cohésion sur un campus universitaire éloigné du centre-ville et des commerces de proximité. Dans le cadre des actions culturelles menées par le Conseil Marseillais de la Vie Étudiante, le CCL s'engage à encourager l'intérêt des étudiants pour les arts, les sciences et la culture, en leur proposant un cadre agréable propice à la découverte des collections et des expositions des musées marseillais. Pour valoriser les talents des jeunes artistes marseillais, le CCL a pour objectif d'identifier et d'accompagner des artistes étudiants ou jeunes afin de les intégrer à la programmation des soirées musées organisées par la Ville de Marseille.

B/ Enseignement Supérieur et Recherche : transfert de technologie et rayonnement de la recherche

8 - Incubateur inter-universitaire IMPULSE - Progos n°00015301

| | |
|--------------------------------------|-----------------|
| Budget prévisionnel 2025 de l'action | 1 080 000 Euros |
| Subvention de la Ville de Marseille | 40 000 Euros |

L'incubateur inter-universitaire IMPULSE a été créé en juin 2000, dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999. Il fait partie du réseau national français de l'Innovation, associant Aix-Marseille Université et l'Université d'Avignon, rejointes par le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), le CNRS, l'École Centrale Marseille, l'École des Mines de St-Étienne, l'Institut de Recherche et Développement (IRD) et l'Office National d'Études et de Recherches Aérospatiales (ONERA). Il est soutenu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'Europe (FEDER, FSE) et les collectivités locales. Sa mission consiste à valoriser les résultats de la recherche via la création d'entreprises innovantes. A fin 2024, sur 257 projets « incubés », Impulse a pu soutenir la création de 221 entreprises générant environ 2 100 emplois directs (dont plus de 1 500 toujours préservés aujourd'hui) et plus de 4 000 emplois indirects. IMPULSE participe également à l'effort de valorisation de la recherche publique, puisque cette institution opère des actions auprès de la communauté scientifique locale depuis sa création. En 2024, IMPULSE a dépassé ses objectifs en accompagnant 20 nouveaux projets contre dix à douze habituellement.

C/ Enseignement Supérieur et Recherche : diffusion de la culture scientifique et manifestations scientifiques

9 - CNRS - « Festival d'Astronomie de Provence » - Progos n° 00014882 :

Date : du 22 avril au 3 mai 2025 / Localisation : Marseille
Organisateur : Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM) / Gestionnaire : CNRS

Nombre de participants estimé : 3 000 Euros

Budget total estimé : 17 000 Euros

Subvention de la Ville de Marseille : 5 000 Euros

10 - Société Française de Physique - « 32^{èmes} Olympiades Nationales de Physique » - Progos n° 00014632 :

Date : du 31 janvier au 1^{er} février 2025 / Localisation : Marseille

Budget total estimé : 45 000 Euros

Subvention de la Ville de Marseille : 4 000 Euros

11 - Association Polly Maggoo - « Rencontres Internationales Sciences & Cinéma (RISC) 16^{ème} édition - Progos n° 00014633 :

Date : du 3 mars au 19 décembre 2025 / Localisation : Marseille

Budget total estimé : 104 500 Euros

Subvention de la Ville de Marseille : 2 000 Euros

12 - Association Andromède - « Un prix Nobel à Marseille : la première exoplanète, 30 ans déjà ! » - Progos n° 00015300 :

Date : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 / Localisation : Marseille

Budget total estimé : 51 000 Euros

Subvention de la Ville de Marseille : 15 000 Euros

13 - Académie des Sciences, Lettres et Beaux-Arts - « La Ville et l'Eau en Méditerranée : des enjeux pluriséculaires devenus critiques » dans le cadre des Rencontres Interacadémiques Méditerranéennes - Progos n°00014683 :

Date : du 15 au 17 octobre 2025 / Localisation : Alcazar

Nombre de participants : 200

Budget total estimé : 42 070 Euros

Subvention de la Ville de Marseille : 10 000 Euros

14 - « Workshop IWOLP » - Erreur matérielle : changement de gestionnaire - Progos n° 00014946 :

Erreur matérielle : Par délibération n° 24/0316/VDV du 20 septembre 2024, la Ville de Marseille a attribué une subvention d'un montant de 500 Euros (cinq cents Euros) au titre du colloque sus désigné en faveur du CNRS. Or le colloque était géré par Aix-Marseille Université. Il convient donc d'annuler la subvention votée en 2024 sous le numéro Progos 00012983 et de la remplacer par le numéro Progos 00014946 en substituant Aix-Marseille Université au CNRS. Le montant reste inchangé.

15 - AMU - « Climatiques » - Progos n° 00014388 :

Date : du 13 au 17 janvier 2025

Organisateur : Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) / Gestionnaire : AMU

Budget total estimé : 7 000 Euros

Subvention de la Ville de Marseille : 1 000 Euros

16 - CNRS - « Rencontre Franco-Allemande UNISYSCAT 2025 » - Progos n° 000143

Date : du 27 au 28 mars 2025

Organisateur : Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (iSm2) / Gestionnaire : CNRS

Budget total estimé : 8 900 Euros

Subvention de la Ville de Marseille : 1 500 Euros

17 - AMU - « Les Cigales - École en Mathématiques et Informatique » - Progos n°00014593 :

Date : Deux sessions : du 14 au 18 avril 2025 et du 20 au 24 octobre 2025

Organisateur : Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) / Gestionnaire : AMU

Budget total estimé : 10 000 Euros

Subvention de la Ville de Marseille : 5 000 Euros

18 - AMU - « Treize minutes Marseille » - Progos n° 00014387 :

Date : le 29 avril 2025

Organisateur : Aix-Marseille Université / Gestionnaire : AMU

Budget total estimé : 17 000 Euros

Subvention de la Ville de Marseille : 3 000 Euros

19 - AMU - « Stages Hippocampe Sciences 2025 et deux journées Filles & Sciences » - Progos n° 00014618 :

Date : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Organisateur : IRES / Gestionnaire : AMU

Budget total estimé : 44 800 Euros

Subvention de la Ville de Marseille : 5 000 Euros

20 - AMU - « III^{ème} Biennale internationale Cinéma et Psychanalyse » - Progos n° 00014392

Date : du 25 au 26 avril 2025

Organisateur : Laboratoire de Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychanalyse
Gestionnaire : AMU

Budget total estimé : 5 000 Euros

Subvention de la Ville de Marseille : 1 500 Euros

21 - AMU - « Clôture du Concours Régional académique de Croissance Cristalline (3C6) » - Progos n°

Date : le 16 mai 2025

Organisateur : AMU / Gestionnaire : AMU

Budget total estimé : 8 200 Euros

Subvention de la Ville de Marseille : 1 500 Euros

22 - AMU - « AGC2T/Arithmetic, Geometry, Cryptography and Coding Theory » - Progos n° 00014391
 Date : du 9 au 13 juin 2025
 Organisateur : Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) / Gestionnaire : AMU
 Budget total estimé : 7 000 Euros
 Subvention de la Ville de Marseille : 1 000 Euros

C/ Enseignement Supérieur et Recherche : Prix de Thèse

23 - Prix de Thèse de la Ville de Marseille à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales pour un Docteur ayant soutenu sa thèse en 2024 - Progos n° 00014858
 Créé il y a près de 45 ans avec le soutien de la Ville de Marseille et en synergie avec Aix-Marseille Université, le Campus EHESS Marseille a développé un ensemble d'activités d'enseignement en master et en doctorat et de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales. Il accueille, à la Vieille-Charité, plusieurs unités de recherche, des dizaines de chercheurs et plus d'une centaine d'étudiants, dont la moitié sont étrangers. Il est également un foyer de coopérations scientifiques à l'échelle internationale.

L'École est par ailleurs engagée dans le renforcement de ses relations avec les acteurs socio-culturels locaux et la Ville de Marseille. Les coopérations scientifiques et culturelles s'envisagent dans les domaines de la recherche et de l'enseignement en sciences humaines et sociales et dans le domaine muséal. Dans le cadre de partenariats établis, l'EHESS collabore régulièrement avec la Direction de la Culture de la Ville de Marseille.

Consciente de l'importance pour une ville de promouvoir un potentiel scientifique de haut niveau qui contribue au développement économique et au rayonnement du territoire, la Ville de Marseille souhaite attribuer, pour l'année 2025, un Prix de thèse d'un montant de 1 500 Euros (mille cinq cents Euros), à la meilleure thèse sur les grands problèmes émergents contemporains, à un Docteur de l'EHESS ayant effectué sa thèse dans un laboratoire marseillais en 2024, selon la proposition établie par l'EHESS.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvé un montant total de subventions de 19 100 Euros (dix-neuf mille cents Euros) aux organismes publics et associations œuvrant dans le champ de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche, réparti comme suit :

| Ligne subventions de fonctionnement : nature : 65748-1 ; fonction : 61.90 ; service : 01523 | | | | | |
|---|------------------------------|---|------------|------------------|---|
| Tiers | Structures | Adresse | N° Dossier | Montant en Euros | Objet de la subvention |
| 44929 | Groupe Kedge Business School | Avenue Antoine Bourdelle BP 921, 13288 Marseille cedex 09 | 00015337 | 1 000 | « NETNOCON 2025 » |
| 44929 | Groupe Kedge Business School | Avenue Antoine Bourdelle BP 921, 13288 Marseille cedex 09 | 00015338 | 1 000 | « Cercle de Conférences et ateliers en faveur de la créativité et du design » |
| 195084 | Bureau des Sports IUT | 172, avenue de Luminy 13009 Marseille | 00015277 | 5 000 | « Soirée des Talents et des Réussites » |

| | | | | | |
|--------|---------------------------|--|----------|-------|--|
| 110189 | Centre Culturel de Luminy | 171, avenue de Luminy, Cité Universitaire de Luminy, 13009 Marseille | 00015004 | 5 600 | « Marseille Solidaire : aide aux étudiants en situation de précarité et valorisation de l'accès à la culture » |
|--------|---------------------------|--|----------|-------|--|

Ligne subventions de fonctionnement : nature : 657382 ; fonction : 61 ; service : 01523

| | | | | | |
|------|---|---|----------|-------|---|
| 3984 | CNRS délégation Provence et Corse | 31, rue Joseph Aiguier 13402 Marseille cedex 09 | 00014882 | 5 000 | Festival d'Astronomie de Provence |
| 3984 | CNRS-Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (iSm2) | 31, rue Joseph Aiguier 13402 Marseille cedex 09 | 00014390 | 1 500 | « Rencontre Franco-Allemande UNISYSCAT 2025 » |

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soient approuvées les conventions annexées à la présente délibération, conclues entre la Ville de Marseille et les associations énoncées ci-dessus.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer ces conventions ou tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que ces subventions soient versées selon les modalités conventionnelles spécifiées.

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que le versement des subventions attribuées aux organismes publics soit conditionné par la production d'appels de fonds.

Pour les manifestations et/ou dispositifs scientifiques, les appels de fonds devront être complétés par des justificatifs relatifs à la tenue de l'événement (article de presse ou bilan). Ils devront parvenir à la Mission Ville Universitaire dans un délai de six mois maximum à compter de la date de fin de chaque manifestation. Au-delà, les subventions seront considérées comme caduques.

ARTICLE 6 Est émis un avis favorable afin que soit annulée la subvention sous le numéro Progos 00012983 d'un montant de 500 Euros (cinq cents Euros) en faveur du CNRS attribuée par délibération n°24/0316/VDV du 20 septembre 2024, au titre du colloque intitulé « Workshop iWoIP ».

ARTICLE 7 Est émis un avis favorable afin que les crédits correspondants soient inscrits au budget principal 2025 de la Direction de l'Économie, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce et de l'Enseignement Supérieur, Mission Ville Universitaire (01523)

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
 Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 24 avril 2025
 PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 1ère répartition 2025.
25-42023-DLSVAEC
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le renforcement des liens familiaux fragilisés par le biais de la médiation ;

- l'aide aux familles rencontrant des difficultés matérielles ;

- l'aide aux familles à développer leur capacité d'intégration par le biais de l'acquisition des savoirs de base en langue française (écrit/oral).

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 19 700 Euros (dix-neuf mille sept cents Euros), est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin qu'une subvention soit attribuée à l'association ci-dessous œuvrant en faveur des familles, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

| Tiers | Association | Adresse | Dossier n° | Objet de la demande | Montant en Euros |
|-------|---|---|------------|---|------------------|
| 20090 | Association Relais Enfants Parents Provence-Alpes-Côte-d'Azur | Relais Enfants-Parents Centre Pénitentiaire de Marseille 239, Chemin de Morgiou 13009 Marseille | 00014530 | Soutien aux familles et aux enfants ayant un parent incarcéré | 2 500 |

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense, 2 500 Euros (deux mille cinq cents Euros), soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.1, sous-chapitre 4212, service 03032 Programme 13900910.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 24 avril 2025

PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.

25/25 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DU CADRE DE VIE - POLE INTERVENTIONS ET PROPRETÉ - Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement relative au projet d'installation de toilettes sèches aux entrées et points stratégiques du Parc national des Calanques déterminant le montant de la contribution financière pour l'année 2025.

25-42258-DCV

VET

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Le Parc national des Calanques connaît une fréquentation très importante qui exerce une forte pression sur les milieux. Ainsi, la question de l'équipement de toilettes est devenue primordiale tant d'un point de vue sanitaire qu'écologique.

Dans ce contexte, le Parc national des Calanques a mis en place une expérimentation en 2021 et 2022 d'installation de cabines de toilettes sèches à différents points stratégiques de son territoire.

Pour cela, quatre cabines de toilettes sèches ont été installées du 4 août au 4 octobre 2021 à Luminy et à Port-Miou et quatre autres du 13 juillet au 13 septembre 2022 à Port-Pin et Port-Miou. Le bilan fut très positif en termes de fréquentation et de satisfaction des usagers.

La Ville de Marseille et le Parc national des Calanques ont convenu de la nécessité de reproduire et de déployer à plus grande échelle cette expérimentation, sur les trois prochaines années par l'installation de cabines de toilettes sèches aux entrées et sur plusieurs points stratégiques sur le territoire du Parc national des Calanques afin d'accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions possibles.

L'article L.1111-10 IV du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que " (...) les collectivités territoriales peuvent financer toute opération figurant dans les contrats de projet État-Région ou dans les contrats de convergence et toute opération dont la maîtrise d'ouvrage relève de l'État, de ses établissements publics, de la société SNCF Réseau (...)", et donc du Parc national des Calanques qui est un établissement public administratif de l'État.

Par délibération n°24/0194/VET en date du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a approuvé la convention de financement relative au projet d'installation de toilettes sèches aux entrées et points stratégiques du Parc national des Calanques.

Cette convention, conclue entre la Ville de Marseille et le Parc national des Calanques en date du 30 avril 2024, a pour objet de définir les engagements des parties pour la réalisation du projet d'installation de cabines de toilettes sèches aux entrées et points stratégiques du Parc national des Calanques, sur le territoire de la commune de Marseille, pour les trois prochaines périodes estivales 2024, 2025, 2026.

Il convient d'approuver l'avenant n°1, ci-annexé, à la convention de financement relative au projet d'installation de toilettes sèches aux entrées et points stratégiques du Parc national des Calanques qui détermine le montant de la contribution financière pour l'année 2025 à 90 000 Euros (quatre vingt dix mille Euros).

La maîtrise d'ouvrage de l'opération sera entièrement assurée par le Parc national des Calanques.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la contribution financière accordée au Parc national des Calanques pour l'année 2025, d'un montant de 90 000 Euros (quatre vingt dix mille Euros).

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvé l'avenant n°1 à la convention de financement relative au projet d'installation de toilettes sèches aux entrées et points stratégiques du Parc national des Calanques, ci-annexé.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à signer cet avenant ou tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que les crédits correspondants soient inscrits au budget 2025, fonction 720, nature 6288, action 15093549, service 01076.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 24 avril 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SEANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.

25/26 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - PÔLE TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE - Délivrance de bois sur pied et vente de bois façonné en forêt communale dans les 9ème, 10ème, 11ème et 13ème arrondissements - Approbation de l'état d'assiette des coupes, du volume délivré et de la vente du bois.

25-42121-DTEM
VET

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Au cours des cinquante dernières années, la Ville de Marseille a acquis progressivement environ 2 400 hectares d'espaces naturels, répartis, pour l'essentiel, en une dizaine de domaines, de surface très variable (de 4 à 1 125 hectares).

La Ville de Marseille a choisi de faire bénéficier ses espaces naturels du régime forestier, leur donnant ainsi clairement une orientation forestière. Dans ce cadre, l'Office National des Forêts (ONF), établissement public à caractère industriel et commercial, assure aux côtés de la collectivité le rôle :

- d'expert, l'aidant à orienter ses choix de propriétaire-décideur sur les modes de gestion de son domaine,
- de représentant de la puissance publique, chargé de contrôler le bon respect des principes de gestion durable des espaces naturels,

et d'organiser et réguler les pratiques et activités susceptibles de compromettre le devenir de ceux-ci,

- de service de police de la nature.
- L'adhésion au régime forestier permet notamment de bénéficier d'une aide de l'ONF à la gestion forestière pour :
- l'élaboration d'un document d'aménagement forestier,
 - l'établissement de propositions d'assiette et de destination des coupes de bois,
 - l'organisation des ventes de bois,
 - et le suivi des volumes de bois sur pied.

La gestion courante des espaces naturels municipaux conduit aussi à la programmation de coupes d'arbres dans le cadre de la politique publique de prévention du risque d'incendie de forêt, en termes de :

- travaux de mise en conformité des terrains municipaux avec les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) issues du code forestier et précisées par arrêté préfectoral n°2014316-0054 du 12 novembre 2014,
- travaux de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) de compétence métropolitaine dans le cadre des Plans de massifs Calanques et Etoile-Garlaban.

Cette gestion vise également à garantir les qualités sanitaires et structurelles des peuplements forestiers pour favoriser leur bon développement, en termes de strates, composition et couvert végétal.

Chaque année, la Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP) et la Ville de Marseille programment conjointement la réalisation de travaux DFCI et de mises en conformité avec les OLD. En 2025, ces travaux vont concerner les parcelles forestières n°7, 14, 101, 102, 105, 108, 109, 204, 207, 208, 220, 221, 222, 223 et 225. Dans ce cadre, les travaux engagés par la Ville correspondent à une dépense estimée à 30 000 Euros (trente mille Euros).

Le volume de bois à couper, toutes opérations confondues, est estimé à 1 235 mètres cubes sur une superficie de 61,2 hectares. Ces travaux forestiers seront réalisés dans le strict respect des enjeux écologiques et paysagers. Selon le terme consacré, le bois résultant des coupes doit être « délivré » pour l'extraire de l'inventaire du bois sur pied de la forêt communale.

Afin de permettre la réalisation de ces opérations, il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver d'une part l'assiette de ces coupes pour laquelle l'ONF procédera à la désignation de la délivrance du bois sur pied et à la vente sous forme de contrat d'approvisionnement du bois façonné après abattage, et d'autre part à l'affectation des recettes correspondantes, estimées à 25 000 Euros (vingt-cinq mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvé l'état d'assiette des coupes de bois de l'exercice 2025 pour lesquelles l'Office National des Forêts procédera à la désignation comme suit :

| Parcelle forestière | Arrondissement | Volume présumé réalisable (en mètres cubes) | Surface à parcourir (en hectares) |
|---------------------|----------------|---|-----------------------------------|
| 7 | 13ème | 43 | 2,9 |
| 14 | 13ème | 33 | 1,7 |
| 101 | 11ème | 107 | 4,3 |
| 102 | 11ème | 85 | 3,4 |
| 105 | 10ème | 103 | 6,9 |
| 108 | 10ème | 37 | 1,5 |
| 109 | 9ème | 30 | 1,5 |
| 204 | 9ème | 60 | 4 |

| | | | |
|-----|------|-----|-----|
| 207 | 9ème | 60 | 4 |
| 208 | 9ème | 60 | 4 |
| 220 | 9ème | 100 | 5 |
| 221 | 9ème | 75 | 3 |
| | 9ème | 175 | 7 |
| | 9ème | 130 | 6,5 |
| 225 | 9ème | 137 | 5,5 |

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la délivrance du bois sur pied de l'état d'assiette de l'exercice 2025 objet de l'article 1.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la dépense d'un montant estimatif de 30 000 Euros (trente mille Euros) nécessaire à la mise en conformité avec les Obligations Légales de Débroussaillement susvisée sur la forêt communale.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que les dépenses correspondantes soient imputées sur le budget de fonctionnement 2025 du Service Espaces Naturels et Biodiversité – Article 61521 – Sous-chapitre 76 – Service 01313.

ARTICLE 5 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la vente sous forme de contrat d'approvisionnement du bois façonné de l'état d'assiette de l'exercice 2025, issu des travaux susvisés.

ARTICLE 6 Est émis un avis favorable afin que les recettes correspondantes, visées à l'article 5, estimées à 25 000 Euros (vingt-cinq mille Euros), soient inscrites au budget de la Ville de Marseille, Article 7028 - Sous-chapitre 76 - Service 01313 au titre des exercices 2025 et suivants.

ARTICLE 7 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou sa représentante soit habilité à signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux articles précédents.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 24 avril 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.

25/27 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1ère répartition.
25-42036-DAEJ
VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

Selon les dernières données du recensement, les jeunes âgés de 15 à 29 représentent 19,4% de la population marseillaise. C'est la tranche d'âge la plus importante en nombre - on comptait en 2021

(INSEE) 169 169 jeunes âgés de 15 à 29 ans. C'est aussi une population particulièrement touchée par les discriminations dans les différents temps d'accès à l'autonomie et à l'insertion sociale (accès aux stages, à l'apprentissage, à l'emploi, accès à une couverture santé, au 1er logement, accès à la culture...).

Dans le cadre de la forte ambition qu'elle porte pour ses jeunes, la Ville de Marseille souhaite consacrer un budget spécifique pour soutenir :

- les associations portées par les jeunes qui s'engagent dans la mise en œuvre de projets aux retombées culturelles, sociales ou citoyennes sur l'ensemble du territoire,
- les associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes du territoire.

Ce soutien se traduit, pour cette première répartition, par la mobilisation d'un budget de 46 500 Euros (quarante six mille cinq cents Euros). Les projets d'actions soutenus répondent aux objectifs suivants :

- être d'intérêt général, pour ou par les jeunes ;
- avoir un impact et/ou un rayonnement sur le territoire Marseillais.
- Les projets d'actions proposés par les associations candidates non jeunes (c'est-à-dire dont les instances dirigeantes ne sont pas composées majoritairement de jeunes âgés de 12 à 30 ans) qui ont un impact spécifique sur les jeunes Marseillais.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements
Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996
VU le code général des collectivités territoriales
(jo du 24/02/1996)
oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit autorisé, selon le tableau ci-dessous, le versement de la subvention à l'association suivante qui porte des initiatives en faveur des jeunes, ou dirigée par des jeunes.

| Association | N° | Nom du projet | Montant en Euros |
|-------------|------|--|------------------|
| SC CAYOLLE | 8417 | 2025 - PREVENTION PAR LE SPORT (ECOLE DE FOOT) - Actions jeunes - SC CAYOLLE | 3 000 |

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire, ou son représentant soit autorisé à signer tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense de 3 000 Euros (trois mille Euros) soit imputée sur les crédits inscrits Budget 2025 Chapitre 65 Sous Chapitre 338 Article 65748.1 - Action 11012413 – Service 05032.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 24 avril 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.

25/28 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions.

25-42058-DC

VDV

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille:

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc ;
- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :

- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;
- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;
- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;
- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité ;
- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réapproprier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.

Pour mettre en œuvre sa politique culturelle la Ville de Marseille s'appuie sur des équipements culturels en régie municipale (archives, bibliothèques, musées, opéra) et un établissement public de coopération culturelle, l'Institut National Supérieur d'Enseignements Artistiques Marseille Méditerranée.

La politique culturelle de la Ville de Marseille s'attache à couvrir tous les champs de la création (arts visuels, arts de la scène : arts de la rue, cirque, danse, marionnettes et théâtre d'objet, musique, théâtre, cinéma et audiovisuel, livre, édition et débat d'idées), du patrimoine culturel matériel comme immatériel. Elle s'appuie sur un riche tissu d'opérateurs culturels et d'équipes artistiques qu'elle soutient.

L'engagement de la Ville de Marseille se fonde sur une évaluation des activités et des actions au regard de leur cohérence avec les priorités et orientations garantes de l'intérêt général d'une part et sur l'assurance d'une gestion transparente et équilibrée des fonds publics par les opérateurs d'autre part. Ainsi, depuis 2022, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des quatre piliers suivants : la mondialité culturelle, la démocratie culturelle, l'éducation artistiques et culturelle et le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité.

À ces quatre piliers, s'ajoute un socle commun relatif, d'une part à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics et d'autre part, à la question de l'adhésion contractuelle à une charte éco responsable. Cette double obligation pourra donner lieu à des audits ad hoc.

Concernant la participation à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics, et en complément de l'expertise des services instructeurs, une attention particulière est portée à la diversification des recettes comprenant un volet relatif aux ressources propres, à la maîtrise et la bonne gestion des moyens humains et financiers sur la durée, ainsi qu'à la valorisation des tirages accordés et des moyens en nature mis à disposition par la Ville entre autres.

La culture étant un secteur dans lequel les financements croisés sont la règle, la Ville de Marseille s'efforce, dans sa politique de subventionnement aux opérateurs culturels, de trouver le meilleur niveau possible de coordination avec le Ministère de la Culture, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône.

Par délibération n°24/0606/VDV du 12 décembre 2024, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Par délibération n°25/0058/VDV du 28 février 2025, le Conseil Municipal a voté une deuxième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion culturelle entreprise par la Ville de Marseille, il convient d'effectuer au profit des associations et organismes culturels une troisième répartition au titre des subventions 2025. Il s'agit d'associations et d'organismes conventionnés dont la convention est en vigueur ou à renouveler.

Le montant total de cette répartition s'élève à 1 693 000 Euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la convention conclue entre la Ville de Marseille et l'association.

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvé le versement de la subvention à l'association ci-dessous :

| Secteur | Bénéficiaire | IB | N° Tiers | Adresse du Siège Social | N° Avenant | N° Dossier Progos | Montant en Euros |
|---------|--------------|-------------------------------|----------|---|------------|-------------------|---|
| Musique | DIFFFUSION | 04086 65748.1 311 12900903 | 174776 | RESIDENCE LES PETITES MAGALONES BAT 1 15 AV DE LA MAGALONE 13009 MARSEILLE | 00015381 | 3 000 | 2025 - Triptyque voix & création électroacoustique - Culture - action |

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense d'un montant de 3 000 Euros soit imputée au Budget Principal exercice 2025.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire, ou son représentant, soit autorisé à signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME
ARRONDISSEMENTS**

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

Séance du 24 avril 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

**L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.**

25/29 – MS5

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE,
PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA
PREVENTION ET DE LA PROTECTION – Attribution de
subventions pour des actions de prévention des
comportements à risque chez les jeunes.**

25-42092-DPP

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au
prochain Conseil Municipal :

Conformément à la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la
prévention de la délinquance et au décret du 23 juillet 2007 portant
modification de l'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités
Territoriales, le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police,
anime et coordonne la mise en œuvre de la politique locale de
prévention de la délinquance sur le territoire de la commune.

A ce titre, il préside un Conseil Local de Sécurité, de Prévention de
la Délinquance et de la Radicalisation (CLSPDR) qui constitue le
cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité
et de la prévention de la délinquance. Comme le prévoit la loi du 5
mars 2007, les orientations de la stratégie territoriale de sécurité et
de prévention de la délinquance sont élaborées dans ce CLSPDR.
Aussi, concernant la prévention de la délinquance juvénile, a été
créée en son sein une instance dédiée à cette thématique
dénommée «Commission Mineurs».

Le présent rapport soumet au Conseil Municipal une répartition des
subventions correspondant au soutien que la Ville souhaite
apporter à des associations qui conduisent sur le territoire
marseillais des actions en faveur de la prévention des
comportements à risque chez les jeunes.

**Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :**

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit autorisé le
paiement de la subvention à l'association ci-dessous :

| tiers | association | dossier | montant | objet | secteur |
|-------|---------------------|----------|---------|-------------------------------|--------------------|
| 37020 | association apis | 00015292 | 6 000 | séjour rupture cévennes | marseille 13009 |

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le maire
ou son représentant soit habilité à signer tout document concourant
à la bonne exécution de cette décision.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que la dépense, d'un
montant total de 6 000 euros (six mille euros), soit imputée sur les
crédits inscrits au budget primitif 2025 nature 65748.2 - Sous
chapitre 10 - Service 03013 - Action 15092548

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME
ARRONDISSEMENTS**

Séance du 24 avril 2025
PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE
D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

**L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA
SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.**

25/30 – MS5

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN -
DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES
MOBILITES - Approbation de dénomination de voies.**

25-42267-DTEM

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport
suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au
prochain Conseil Municipal :

Suite à l'avis favorable de la Commission de dénomination des
noms de rues, il est proposé d'adopter les dénominations de voies
citées en annexe.

**Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :**

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est émis un avis favorable afin que soient
approuvées les propositions de dénomination de voies, figurant sur
le tableau ci-annexé.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 24 avril 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SÉANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.

25/ 31– MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES – POLE TRAITION ECOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE – SERVICE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE - Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement – Approbation d'une convention de subventionnement.

25-42179-DTEM

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La prise en considération des principes de protection du vivant dans le fonctionnement quotidien de notre ville et la prise de conscience de la nécessaire préservation de la biodiversité, impliquent une sensibilisation soutenue de la population, afin que toutes les marseillaises et tous les marseillais s'approprient les gestes au quotidien qui correspondent à une mise en application concrète.

En 2025, la Ville Marseille souhaite soutenir des associations qui proposent des projets d'intérêt général local entrant pleinement dans le champ de la politique municipale en matière de protection de l'environnement au sens large et de sensibilisation à la préservation de la biodiversité en particulier.

1. Association « Colinéo » sise à Marseille dans le 13^{ème} arrondissement – Dossier 00008500 :

Cette association propose, par le biais d'un programme de sorties « nature et patrimoine » tout au long de l'année 2025 et sur tout le territoire communal, une sensibilisation du grand public.

Ce projet permet de sensibiliser le plus grand nombre à la richesse et la fragilité des espaces naturels du territoire ainsi qu'au respect de l'environnement. Il permet aussi d'acquérir de nouvelles connaissances par la découverte naturaliste et patrimoniale de nos territoires, et de répondre aux besoins de bien-être par un « retour vers la nature ». Les sorties sont orientées majoritairement sur les massifs de l'Etoile, du Garlaban et des Calanques.

Le dossier de demande de subvention 00008500 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 000 Euros (deux mille Euros), réglée en un seul versement.

2. Association « Plan Vert » sise à Marseille dans le 9^{ème} arrondissement – Dossier 00008135 :

Par délibération du Conseil Municipal n°24/0488/VET du 18 octobre 2024, une convention de partenariat a été conclue avec les associations « Plan Vert », « GERM' », « la Société d'Horticulture et d'Arboriculture des Bouches-du-Rhône », « Pachamama » et « la Ligue de Protection des Oiseaux ». Cette convention fixe les modalités de collaboration pour la restauration de la biodiversité dans la Friche Urbaine Naturelle (FUN) municipale de la traverse Paul, située dans le 8^{ème} arrondissement.

Dans ce cadre, l'association « Plan Vert », structure référente du projet, assure le lien entre les différents intervenants associatifs, les services municipaux et les représentants de riverains.

Pour ce faire, l'association « Plan Vert » a recruté une personne chargée de coordonner l'ensemble des actions menées sur la FUN, en lien avec les différents intervenants.

Le dossier de demande de subvention 00008135 correspondant à une subvention de fonctionnement, a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 3 000 Euros (trois mille Euros), réglée en un seul versement.

3. Association « Plan Vert » sise à Marseille dans le 9^{ème} arrondissement – Dossier 00008823 :

Par délibération du Conseil Municipal n°24/0488/VET du 18 octobre 2024, une convention de partenariat a été conclue avec les associations « Plan Vert », « GERM' », « la Société d'Horticulture et d'Arboriculture des Bouches-du-Rhône », « Pachamama » et « la Ligue de Protection des Oiseaux ». Cette convention fixe les modalités de collaboration pour la restauration de la biodiversité dans la Friche Urbaine Naturelle (FUN) municipale de la traverse Paul, située dans le 8^{ème} arrondissement.

Dans ce cadre, l'association « Plan Vert », structure référente du projet, assure le lien entre les différents intervenants associatifs, les services municipaux et les représentants de riverains.

L'action principale ainsi développée sur la FUN de la traverse Paul est de favoriser les espèces pollinisatrices en luttant contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE). Cette action intitulée « Sentinelles de la biodiversité » a pour objectif de conserver et restaurer les continuités écologiques en favorisant les espèces floristiques et faunistiques locales et en luttant contre les espèces exotiques envahissantes.

Cette action a aussi pour but de créer du lien social entre les riverains de la FUN de la traverse Paul, les écoles et toute autre personne du quartier. Des moments d'échanges et de partage de connaissances entre professionnels de l'environnement, chercheurs en restauration et protection de la nature, et l'ensemble des publics seront régulièrement proposés. Ces moments ont pour ambition de sensibiliser ces publics afin qu'ils deviennent acteurs de la préservation de la nature et ainsi « sentinelles de la biodiversité ».

Un échange collaboratif est prévu avec les quatre autres associations, chacune intervenant dans son domaine d'application (renaturation, pépinière participative, jardinage écologique, activités avec les scolaires, protection des oiseaux).

Le dossier de demande de subvention 00008823 correspondant à la poursuite de l'action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 9 000 Euros (neuf mille Euros), réglée en un seul versement. Une convention annuelle de subventionnement, ci-annexée, est établie pour permettre sa redistribution entre les associations partenaires en fonction de leur degré d'implication.

4. Association « Terre Api » sise à Vitrolles (13127) – Dossier 00008738 :

Cette association met en place, pour 2025, l'action « Butinons la connaissance », qui a pour but de sensibiliser les enfants et les familles à l'importance des abeilles et de la biodiversité, et de promouvoir des comportements favorables à la préservation de l'environnement. D'autres objectifs visent à faire découvrir le rôle essentiel des abeilles dans l'écosystème notamment la pollinisation.

Des ateliers pratiques initieront les participants à l'apiculture et aux produits de la ruche (miel, cire, propolis), dans le but également de créer un lien concret entre les jeunes et la nature.

Le dossier de demande de subvention 00008738 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 000 Euros (deux mille Euros), réglée en un seul versement.

5. Association « Arbres enfants » sise à Marseille dans le 1^{er} arrondissement – Dossier 00008776 :

Cette association a pour objectif de sensibiliser les enfants à la protection de la nature en coopération avec les Centres Municipaux d'Animation et les écoles, en animant des ateliers sur le compostage, la création de mini-pépinières ou encore la réalisation d'expositions.

La sensibilisation touche tous les publics et s'élargit à la protection de la biodiversité dans les FUN et les espaces naturels ceinturant la ville.

Le dossier de demande de subvention 00008776 correspondant à une subvention de fonctionnement, a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 000 Euros (deux mille Euros), réglée en un seul versement.

6. Association « Un Prétexte » sise à Marseille dans le 3^{ème} arrondissement – Dossier 00009422 :

Cette association a pour objectif de sensibiliser tout public à la préservation de la biodiversité face à une urbanisation qui cloisonne de plus en plus l'humain et la nature.

En association avec le relais-nature Saint Joseph, elle organisera une journée de déambulation dans le jardin où des intervenants et spécialistes présenteront les espèces que l'on peut trouver dans cet environnement. Ce moment d'échanges sera l'occasion de sensibiliser les publics à l'utilisation de l'application i-naturalist qui sera le support pour les observations des espèces à l'occasion du City Nature Challenge 2025.

Cette journée sur le thème de la biodiversité en ville permettra aux spécialistes présents de valoriser leurs connaissances et travaux auprès des citoyens marseillais et d'encourager les usagers du relais-nature et les habitants du secteur à s'éveiller à la culture des sciences.

Le dossier de demande de subvention 00009422 correspondant à cette action, a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 500 Euros (deux mille cinq cents Euros), réglée en un seul versement.

7. Association « Protection de la Nature et des Espaces Verts » sise à Marseille dans le 16^{ème} arrondissement – Dossier 00009941 :

Cette association a pour objectif de développer la lutte naturelle contre la prolifération des chenilles processionnaires et le nettoyage du massif de la Nerthe. La lutte naturelle favorise le développement de la mésange, prédateur de la chenille processionnaire.

Elle développe également de l'information auprès de la population riveraine du massif.

Le dossier de demande de subvention 00009941 correspondant à une subvention de fonctionnement, a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 1 000 Euros (mille Euros), réglée en un seul versement.

8. Association "Institut Ecocitoyen pour la connaissance des pollutions" sise à Fos-sur-Mer dans les Bouches-du-Rhône - Dossier 00010441:

Cette association propose d'animer des ateliers citoyens pour assurer un éclairage sur la gestion des sites et sols pollués, en particulier concernant le projet Legré Mante sur le littoral Sud. L'action consistera à partager de la connaissance, à organiser des échanges à destination des riverains et acteurs non professionnels, répondre aux questions, et préciser le travail de vulgarisation et d'accès de la connaissance à tous.

Le dossier 10441 correspondant à cette action a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 14 500 Euros (quatorze mille cinq cents euros Euros), réglée en un seul versement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9^{ème} et 10^{ème} arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soient attribuées à l'association ci-dessous, les subventions correspondantes pour l'année 2025 pour un montant total de 12 000 Euros (douze mille Euros) :

| N° Tiers | Association | Adresse | N° de dossier N° Progos | Objet de la demande | Montant attribué en Euros |
|----------|-------------|--|----------------------------|--|------------------------------|
| 138726 | Plan Vert | Bâtiment C 92 chemin Colline St Joseph 13009 Marseille | 00008135 00014639 | Fonctionnement | 3 000 |
| 138726 | Plan Vert | Bâtiment C 92 chemin Colline St Joseph 13009 Marseille | 00008823 00014637 | Action : « Sentinelles de la biodiversité » sur la FUN Paul, avec des ateliers participatifs pour les riverains et les scolaires | 9 000 |

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que soit approuvée la convention de subventionnement ci-annexée, concernant le dossier 00008823, passée entre la Ville de Marseille et l'association « Plan Vert », fixant les modalités d'attribution de la subvention.

ARTICLE 3 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense total de 12 000 Euros (douze mille Euros) soit imputé sur les crédits du budget de fonctionnement 2025 de la Direction Transition Écologique et Mobilités – Service Espaces Naturels et Biodiversité – Article 65748.1 / Sous-chapitre 70 / Service 01313.

ARTICLE 4 Est émis un avis favorable afin que Monsieur le Maire ou son représentant soit habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer la convention sus-visée.

Vote pour du groupe « Le Printemps Marseillais »

Abstention du groupe « Une Volonté Pour Marseille »

Abstention du groupe « Marseille D'abord »

Abstention du groupe « La Droite Républicaine, Centriste et Indépendante »

Abstention de Mme Eleonore BEZ

Abstention de Mme Sophie ARRIGHI

Mis aux voix ce rapport est adopté à la Majorité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 9EME ET 10EME ARRONDISSEMENTS

Séance du 24 avril 2025

PRESIDENCE DE MADAME ANNE-MARIE D'ESTIENNE D'ORVES, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

L'ASSEMBLEE FORMEE, MADAME LE MAIRE A OUVERT LA SEANCE A LAQUELLE ONT ETE PRESENTS 41 MEMBRES.

25/32 – MS5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes – 1ere répartition – Approbation des conventions annexées.
25-42093-DSPI

Madame le Maire soumet au Conseil d'arrondissements le rapport suivant dont ce dernier est saisi pour avis avant présentation au prochain Conseil Municipal :

La Ville de Marseille s'est engagée dans le projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, plus proche et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des droits des femmes en s'investissant dans des domaines tels que :

- la défense des droits des femmes ;
- l'égalité femmes/hommes, dans tous les actes de la vie courante ;
- la lutte contre la maltraitance faites aux femmes.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025 d'un montant de 202 000 euros (Deux-cent deux mille euros) est soumise à notre approbation.

Sont annexées à ce rapport, les conventions en faveur d'associations subventionnées dont le montant est supérieur à 23 000 Euros (vingt-trois mille Euros) et celles nécessitant un conventionnement à la demande du guichet unique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Vu le conseil des 9ème et 10ème arrondissements

Vu la LOI N° 96-142 en date du 21 février 1996

VU le code général des collectivités territoriales

(jo du 24/02/1996)

oui le rapport ci-dessus

DELIBERE

ARTICLE 1 Est émis un avis favorable afin que soit attribuée la subvention suivante à l'association ci-dessous œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

| Associations | Objet | Numéro de Dossier | Tiers | Adresse | Montant en Euros |
|------------------------|---|-------------------|-------|--|------------------|
| Relais enfants parents | Accompagnement des femmes et de leur enfant pour permettre et maintenir la relation de l'enfant avec son parent incarcéré | 00014365 | 20090 | 239 chemin de Morgiou Centre Pénitentiaire 13009 Marseille | 4 000 |

ARTICLE 2 Est émis un avis favorable afin que le montant de la dépense, soit 4 000 euros (quatre mille euros), soit imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 - Article 65748.1 - Chapitre 65 - Service 03383 – Sous chapitre 4212.60.

Mis aux voix ce rapport est adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement

Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES
Maire du 5^{ème} Secteur

Mairie du 6^{ème} secteur

Délibérations du 24 avril 2025

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11[°] ET 12[°] ARRONDISSEMENTS

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/011/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - Approbation du Compte d'Exécution de l'État Spécial d'Arrondissements : Exercice 2024

Monsieur le Maire du 6^{ème} secteur soumet au conseil des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements le rapport suivant :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment à l'article L2511-45, le Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'exécution de l'État Spécial d'Arrondissements - Exercice 2024:

Section de Fonctionnement

le montant total des recettes est de : **2 835 110,73 €**
le montant total des dépenses est de : 2 018 484,06 €, le montant des restes à réaliser est de 609 040,88 €, soit un total de **2 627 524,94 €**
l'excédent de fonctionnement est de : **207 585,79 €**

Section d'Investissement

le montant total des recettes est de : **340 224,36 €**
le montant total des dépenses est de : 233 656,38 €, le montant des restes à réaliser est de 98 947,47 €, soit un total de **332 603,85 €**
l'excédent d'investissement est de : 7 620,51 €
Au bénéfice des observations présentées ci-dessus, il vous est proposé d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES VU LE COMPTE D'EXÉCUTION 2024 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Est approuvé le Compte d'Exécution 2024 présenté par Monsieur le Maire d'Arrondissements et joint à la présente délibération.

ARTICLE 2 : Est constaté au résultat global, un excédent de 207 585,79 € pour la section de fonctionnement (Annexe 1).

ARTICLE 3 : Est constaté au résultat global, un excédent de 7 620,51 € pour la section d'Investissement (Annexe 2).

ARTICLE 4 : Sont constatés les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la balance générale du Compte d'Exécution 2024 (Annexe 3).

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Abstention :

Groupe Printemps Marseillais Majorité Municipale

Groupe Rassemblement Marseillais

Non inscrit Cécile VIGNES

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11[°] ET 12[°] ARRONDISSEMENTS

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/012/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Financement relatif aux subventions d'équipement aux associations 2025-2027 - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 1ère répartition 2025 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme. 25-42018-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville de Marseille pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 42 100 Euros (quarante deux mille cent Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Il convient d'approuver rétrospectivement pour l'année 2024 la possibilité de régler un prorata de la subvention votée si le montant des factures fournies par l'association n'atteint pas le montant total du projet d'équipement déposé initialement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OUI LE RAPPORT CI-DESSUS DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée la 1^{ère} répartition de crédits de l'année 2025 à hauteur de 42 100 Euros (quarante deux mille cent Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur pour l'attribution de subventions d'équipement à l'association suivante :

| Tiers | Association | Adresse | Dossier n° | Montant en Euros | Objet de la demande |
|-------|--------------------|--|------------|------------------|-------------------------------|
| 35282 | Taekwondo Hagakure | 3, boulevard de la Salette 13012 Marseille | 00014595 | 2 000 | Achat de tapis d'entraînement |

ARTICLE 2 Est approuvé la convention ci-annexée. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

ARTICLE 3 Cette subvention sera versée après production par les bénéficiaires des factures acquittées relatives à l'opération subventionnée dans un délai de deux années. La ville se réserve le droit de payer un prorata de la subvention votée si le montant total du projet n'est pas atteint.

ARTICLE 4 La dépense totale s'élève à 42 100 Euros (quarante deux mille cent Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur. Elle sera imputée sur l'opération 2025 OS 10210 « subventions d'équipements aux associations marseillaises ». Sur les crédits inscrits au budget principal 2025 et suivants, chapitre 204.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/013/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 1ère répartition 2025.
25-42019-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en organisant des fêtes de quartiers sur l'ensemble du territoire communal. Elle souhaite ainsi soutenir des acteurs associatifs qui développent des animations locales concourant à favoriser le vivre ensemble, la mixité et l'intergénérationnalité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 131 955 Euros (cent trente et un mille neuf cent cinquante-cinq Euros) dont 21 000 Euros (vingt et un mille Euros) pour des événements sur notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE**

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations intervenant pour l'organisation des fêtes de quartiers sur notre secteur, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

| Tiers | Associations | Adresse | Dossiers n° | Objet de la demande | Montant en Euros |
|--------|---|--|-------------|--|------------------|
| 004366 | Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de L'enseignement - FAIL 13) Pour le CS 3 Lucs la Valentine | 192 rue Horace Bertin 13005 Marseille | 00014837 | Fêtes des quartiers 3 Lucs / La Valentine | 5 000 |
| 011577 | Association Familiale du Centre Social Bois Lemaître (AFAC) | Villa Emma Avenue Roger Salzmänn 13012 Marseille | 00014935 | Bois Lemaître en fête 2025 | 3 000 |
| 022480 | Synergie Family Pour le CS Caillols | 4-6 rue Berthelot 13014 Marseille | 00015397 | Fête de quartier des Caillols Édition 2025 : Un événement revisité pour fédérer encore davantage | 10 000 |
| 025607 | Institut de Formation d'Animation et de Conseil IFAC Pour le CS Les Camoins | 53 rue du RPC Gilbert 92600 Asnières sur Seine | 00015076 | Fête de quartier les Camoins - Journée des familles - | 3 000 |

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, soit 131 955 Euros (cent trente et un mille neuf cent cinquante-cinq Euros) dont 21 000 Euros (vingt et un mille Euros) pour les associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.2, sous-chapitre 020 service 03032, Programme 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/014/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du Lien Social - Intérêt Social - 1^{ère} répartition 2025.
25-42020-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'alphabétisation et l'apprentissage de la langue française aux personnes désireuses de s'intégrer dans la vie de la Cité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des jeunes et moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- les manifestations festives et les animations multi-activités.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 63 000 Euros (soixante-trois mille Euros) dont 12 000 Euros (douze mille Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE**

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations œuvrant en faveur des personnes résidant dans notre cité, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

| Tiers | Associations | Adresse | Dossiers n° | Objet de la demande | Montant |
|--------|--------------------------|---|-------------|------------------------------------|---------|
| 042013 | Compagnie Après la Pluie | 1, route des Camoins 13011 Marseille | 00014555 | « À vous de conter : En secret...» | 5 000 |
| 174955 | Heko Farm | 603, rue Saint Pierre 13012 Marseille | 00014803 | Le Talus : Vie Associative | 4 000 |
| 180902 | Cinclus | 35, route des 3 Lucs à La Valentine - 2 ^{ème} étage 13012 Marseille | 00015386 | Fonctionnement Général | 3 000 |
| Total | | | | | 12 000 |

ARTICLE 2 Le montant de la dépense soit 63 000 Euros (soixante-trois mille Euros) dont 12 000 Euros (douze mille Euros) pour les associations de notre secteur sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 - article 65748.1 - sous-chapitre 428 - service 03032 - action 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/015/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux 2025 - 2^{ème} répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.

25-42022-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par la délibération n°24/0038/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a décidé la mise en œuvre de la Convention Cadre des Centres Sociaux, ainsi que l'Avenant 1 qui la décline de façon opérationnelle à Marseille sur la période 2024-2027. Elle s'inscrit dans une démarche multi partenariale portée et coanimée par la Caisse des Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF13) et l'État incluant le Conseil Départemental, les intercommunalités du Département, douze communes du Département dont Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est ainsi que les fédérations d'éducation populaire parties prenantes du cadre partenarial, qui visent à conforter un soutien financier en faveur des Centres Sociaux du Département.

L'objet du présent rapport est d'autoriser, en faveur de neuf (9) Centres Sociaux, dont un (1) dans notre secteur, le versement de subventions portant sur les missions d'Animation Globale et de Coordination (AGC), des Activités Collectives Familles (ACF) selon les situations suivantes :

Changement de gestionnaire : Léo Lagrange Méditerranée devient Léo Lagrange Animation.

Le Conseil Municipal du 12 décembre 2024 a décidé par délibération n°24/0601/VDV d'octroyer un premier versement de subventions à tous les équipements sociaux récipiendaires d'un agrément Caisse des Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF).

Au même moment, le cadre juridique de l'association Léo Lagrange Méditerranée a évolué au 1^{er} janvier 2025 pour devenir association Léo Lagrange Animation. Cette démarche en lien avec le déploiement du projet stratégique de la Fédération Léo Lagrange, vise à renforcer son expertise, mutualiser les compétences de son réseau et dédier 100% de ses ressources aux métiers de l'Animation. Ainsi, l'association Léo Lagrange Animation a repris l'ensemble des activités « Animation » précédemment assurées par Léo Lagrange Méditerranée.

Création des missions Jeunesse et Familles.

La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF13) a décidé d'agréer le projet suivant :

- l'association Synergie Family pour le Centre Social Rouguière / Libérateurs / Comtes : Animations Collectives Familles (ACF) ;

Par ce fait, la Ville de Marseille a décidé de contribuer au cofinancement total du projet validé par cette dernière.

A présent, il est décidé d'octroyer la subvention suivante au Centre social de notre secteur :

| Gestionnaire | Centre Social | Adresse | Tiers | Total répartition 2025 en Euros |
|-----------------|----------------------------------|---|-------|---------------------------------|
| Synergie Family | Rouguière / Libérateurs / Comtes | 80, boulevard des Libérateurs 13011 Marseille | 22480 | 16 437 |

Cette contribution est prévue par la Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 et inscrite au Budget Municipal 2025. Les modalités de versement de cette subvention est précisée dans la Convention d'objectif et financière.

Pour ce présent rapport, le montant total de la dépense s'élève à 657 874 Euros (six cent cinquante-sept mille huit cent soixante-quatorze Euros), dont 16 437 Euros (seize mille quatre cent trente sept Euros) pour le centre social de notre secteur, afin d'assurer les dépenses nécessaires au fonctionnement de cette structure, dans l'avenant de la convention ci-annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

VU LA DELIBERATION N°24/0038/VDV DU 16 FÉVRIER 2024 VU LA DELIBERATION N°24/0601/VDV DU 12 DÉCEMBRE 2024 VU LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

DU 18 DECEMBRE 2024 DE LEO LAGRANGE ANIMATION VU LES STATUTS DE LEO LAGRANGE ANIMATION VU LES NOTIFICATIONS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

PORTANT SUR LES MISSIONS REFERENT JEUNESSE ET ANIMATIONS

COLLECTIVES FAMILLES

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est autorisé le versement de subventions 2025 pour l'équipement social de notre secteur suivant :

- 16 437 Euros (seize mille quatre cent trente-sept Euros) au bénéficiaire de l'association Synergie Family pour le Centre Social Rouguière / Libérateurs / Comtes : Animations Collectives Familles (ACF) ;

ARTICLE 2 Est approuvé l'avenant à la convention ci-annexé, conclu avec l'association listée ci-dessus.

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer l'avenant à la convention annexé.

ARTICLE 3 La dépense, soit 657 874 Euros (six cent cinquante-sept mille huit cent soixante-quatorze Euros), dont 16 437 Euros (seize mille quatre cent trente sept Euros) pour le centre social de notre secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Article 65748 - Sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/016/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 1ère répartition 2025.
25-42023-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- le renforcement des liens familiaux fragilisés par le biais de la médiation ;
- l'aide aux familles rencontrant des difficultés matérielles ;
- l'aide aux familles à développer leur capacité d'intégration par le biais de l'acquisition des savoirs de base en langue française (écrit/oral).

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 19 700 Euros (dix-neuf mille sept cents Euros), dont 3 000 Euros (trois mille Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations de notre secteur œuvrant en faveur des familles, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

| Tiers | Association | Adresse | Dossier n° | Objet de la demande | Montant en Euros |
|-------------------------|---|--|------------|------------------------|------------------|
| 66971 | Section CLCV de St Marcel et Environs | 18, traverse de la Resclave 13011 Marseille | 00014529 | Fonctionnement général | 1 500 |
| N° en cours de création | CLCV Consommation Logement et du Cadre de Vie | CLCV UL 11/12 Union Locale 11 et 12-Bt 5 C traverse de la Dominique 13011 Marseille | 08428 | Fonctionnement général | 1 500 |

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, 19 700 Euros (dix-neuf mille sept cents Euros), dont 3 000 Euros (trois mille Euros) pour les associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.1, sous-chapitre 4212, service 03032 Programme 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/017/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1ere répartition 2025 - Approbation de conventions
25-42028-DAEJ

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre d'une politique globale en faveur des enfants, la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF13), en collaboration avec les administrations d'État, soutiennent financièrement les initiatives et projets proposés par des associations qui développent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (centres aérés), lieux d'émancipation des petites Marseillaises et des petits Marseillais, organisés les mercredis et vacances scolaires.

En 2025, le budget de soutien aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement est de 5 503 000 Euros (cinq millions cinq cent trois mille Euros). Soit une augmentation de plus de 2 millions d'Euros depuis 2020.

L'ambition de cette subvention est de lutter contre les inégalités territoriales en favorisant l'accès de tous, y compris des plus fragiles, à des loisirs éducatifs de qualité. Pour rappel les indicateurs de financement, en accord avec la CAF, sont fondés :

- quantitativement, sur la fréquentation des ALSH et la contribution des familles ;

- qualitativement, sur le contenu des animations, en lien avec le Projet Éducatif de Territoire, et la continuité éducative proposée dans le territoire et durant les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Aujourd'hui, une répartition des crédits, d'un total de 3 271 800 Euros (trois millions deux cent soixante et onze mille huit cents Euros), dont 143 126 Euros (cent quarante trois mille cent vingt six Euros) pour les associations de notre secteur, est soumise à notre approbation. Le montant proposé à chaque structure a été établi sur la base du prévisionnel 2025, suite à l'analyse des éléments fournis par les opérateurs.

Les conventions, ci-annexées, conclues avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont attribuées, selon le tableau ci-dessous, des subventions à des associations de notre secteur qui conduisent un ou des projets d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

| N° Tiers | Bénéficiaire | 1 ^{er} versement |
|----------|--------------|---------------------------|
|----------|--------------|---------------------------|

| | | 2025 en Euros |
|--------|---|---------------|
| 8263 | Centre social Air Bel 36 bis rue de la Pinède, 13011 Marseille | 34 443 |
| 11591 | Centre social Les Escourtaines 15 traverse de la Solitude, 13011 Marseille | 30 989 |
| 11577 | Association Familiale d'Animation du Centre Social Bois Lemaître Villa Emma, avenue Roger Salzmann, 13012 Marseille | 42 435 |
| 172473 | Centre social Les Lierres 42 avenue du 24 avril 1915, 13012 Marseille | 35 259 |

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions de notre secteur ci-annexées, conclues avec les associations inscrites dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer lesdites conventions et tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 La dépense de 3 271 800 Euros (trois millions deux cent soixante et onze mille huit cents Euros), dont 143 126 Euros (cent quarante trois mille cent vingt six Euros) pour les associations de notre secteur, sera imputée sur les crédits du Budget 2025. Section fonctionnement - chapitre 65 – sous chapitre 338 - nature 65748.21 – fonction service 05032 - intitulé « Subventions de fonctionnement autres personnes de droit privé ».

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/018/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1ère répartition.
25-42036-DAEJ

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Selon les dernières données du recensement, les jeunes âgés de 15 à 29 représentent 19,4% de la population marseillaise. C'est la tranche d'âge la plus importante en nombre - on comptait en 2021

(INSEE) 169 169 jeunes âgés de 15 à 29 ans. C'est aussi une population particulièrement touchée par les discriminations dans les différents temps d'accès à l'autonomie et à l'insertion sociale (accès aux stages, à l'apprentissage, à l'emploi, accès à une couverture santé, au 1er logement, accès à la culture...).

Dans le cadre de la forte ambition qu'elle porte pour ses jeunes, la Ville de Marseille souhaite consacrer un budget spécifique pour soutenir :

- les associations portées par les jeunes qui s'engagent dans la mise en œuvre de projets aux retombées culturelles, sociales ou citoyennes sur l'ensemble du territoire,
- les associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes du territoire.

Ce soutien se traduit, pour cette première répartition, par la mobilisation d'un budget de 46 500 Euros (quarante six mille cinq cents Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur. Les projets d'actions soutenus répondent aux objectifs suivants :

- être d'intérêt général, pour ou par les jeunes ;
- avoir un impact et/ou un rayonnement sur le territoire Marseillais.
- Les projets d'actions proposés par les associations candidates non jeunes (c'est-à-dire dont les instances dirigeantes ne sont pas composées majoritairement de jeunes âgés de 12 à 30 ans) qui ont un impact spécifique sur les jeunes Marseillais.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE**

ARTICLE 1 Est autorisé, selon le tableau ci-dessous, le versement de la subvention à l'association de notre secteur suivante qui porte des initiatives en faveur des jeunes, ou qui est dirigée par des jeunes.

| Association | N° | Nom du projet | Montant en Euros |
|--|------|---|------------------|
| ASSOCIATION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS AIR BEL | 8843 | 2025 - Enigmath - Actions jeunes - ASSOCIATION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS AIR BEL | 2 000 |

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est autorisé à signer tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 La dépense de 46 500 Euros (quarante six mille cinq cents Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour l'association de notre secteur, est imputée sur les crédits inscrits Budget 2025 Chapitre 65 Sous Chapitre 338 Article 65748.1 - Action 11012413 – Service 05032.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/019/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 - Approbation des conventions.
25-42058-DC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille:

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc ;
- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :

- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;
- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;
- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;
- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité ;
- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réapproprier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.

Pour mettre en œuvre sa politique culturelle la Ville de Marseille s'appuie sur des équipements culturels en régie municipale (archives, bibliothèques, musées, opéra) et un établissement public de coopération culturelle, l'Institut National Supérieur d'Enseignements Artistiques Marseille Méditerranée.

La politique culturelle de la Ville de Marseille s'attache à couvrir tous les champs de la création (arts visuels, arts de la scène : arts de la rue, cirque, danse, marionnettes et théâtre d'objet, musique, théâtre, cinéma et audiovisuel, livre, édition et débat d'idées), du patrimoine culturel matériel comme immatériel. Elle s'appuie sur un riche tissu d'opérateurs culturels et d'équipes artistiques qu'elle soutient.

L'engagement de la Ville de Marseille se fonde sur une évaluation des activités et des actions au regard de leur cohérence avec les priorités et orientations garantes de l'intérêt général d'une part et sur l'assurance d'une gestion transparente et équilibrée des fonds publics par les opérateurs d'autre part. Ainsi, depuis 2022, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des quatre piliers suivants : la mondialité culturelle, la démocratie culturelle, l'éducation artistiques et culturelle et le soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité.

À ces quatre piliers, s'ajoute un socle commun relatif, d'une part à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics et d'autre part, à la question de l'adhésion contractuelle à une charte éco responsable. Cette double obligation pourra donner lieu à des audits ad hoc.

Concernant la participation à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics, et en complément de l'expertise des services instructeurs, une attention particulière est portée à la diversification des recettes comprenant un volet relatif aux ressources propres, à la maîtrise et la bonne gestion des moyens humains et financiers sur la durée, ainsi qu'à la valorisation des tirages accordés et des moyens en nature mis à disposition par la Ville entre autres.

La culture étant un secteur dans lequel les financements croisés sont la règle, la Ville de Marseille s'efforce, dans sa politique de subventionnement aux opérateurs culturels, de trouver le meilleur niveau possible de coordination avec le Ministère de la Culture, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole Aix-Marseille Provence et le Département des Bouches-du-Rhône.

Par délibération n°24/0606/VDV du 12 décembre 2024, le Conseil Municipal a voté une première répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Par délibération n°25/0058/VDV du 28 février 2025, le Conseil Municipal a voté une deuxième répartition de subventions aux associations et organismes culturels conventionnés.

Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion culturelle entreprise par la Ville de Marseille, il convient d'effectuer au profit des associations et organismes culturels une troisième répartition au titre des subventions 2025. Il s'agit d'associations et d'organismes conventionnés dont la convention est en vigueur ou à renouveler.

Le montant total de cette répartition s'élève à 1 693 000 Euros, dont 48 000 Euros pour des associations de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DÉLIBÉRATION N°24/0606/VDV DU 12 DÉCEMBRE 2024
VU LA DÉLIBÉRATION N°25/0058/VDV DU 28 FÉVRIER 2025
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont approuvées les 4 conventions conclues entre la Ville de Marseille et les différents acteurs culturels de notre secteur, ci-annexées.

ARTICLE 2 Sont approuvées les versements des subventions au bénéfice des acteurs culturels de notre secteur selon le détail ci-après :

| Pilier Mondialité culturelle | | | | | | 1 | | Total : 40 000 Euros |
|--|--------------------------|-------------------------------|----------|--|-------------------|------------------|---|----------------------|
| Secteur | Bénéficiaire | IB | N° Tiers | Adresse du Siège Social | N° Dossier Progos | Montant en Euros | Objet | |
| Arts visuels | LES ASSO (S) | 04086 65748.1 311 12900902 | 061169 | 76 BOULEVARD LOUIS MAZAUDIER 13012 MARSEILLE | 00015087 | 30 000 | Fonctionnement 2025 | |
| Musique | HEKO FARM | 04086 65748.1 311 12900902 | 174955 | 603 RUE SAINT PIERRE 13012 MARSEILLE | 00015226 | 5 000 | 2025 - Le Talus : Terreau d'artistes Musique - Culture - action | |
| Patrimoine, arts et traditions populaires | LE GRAIN DE LA VALLÉE | 04383 65748.1 311 12900905 | 151639 | ANCIENNE ECOLE DE LA REYNARDE 196 TRAVERSE DE LA PENNE 13011 MARSEILLE | 00015235 | 5 000 | 2025 - L'art comme outil de transformation du territoire - Culture - action | |

| Pilier Éducation artistique et culturelle | | | | | | 3 | | Total : 8 000 Euros |
|--|--------------------------------|-------------------------------|----------|--|-------------------|------------------|--|---------------------|
| Secteur | Bénéficiaire | IB | N° Tiers | Adresse du Siège Social | N° Dossier Progos | Montant en Euros | Objet | |
| EAC Spectacle vivant | COMPAGNIE APRÈS LA PLUIE | 04363 65748.1 316 12900904 | 042013 | 1 ROUTE DES CAMOINS 13011 MARSEILLE | 00015102 | 8 000 | 2025 - « À vous de conter : En secret... », - Culture - action | |

ARTICLE 3 La dépense d'un montant de 1 693 000 Euros, dont 48 000 Euros pour des associations de notre secteur, est imputée au Budget Principal exercice 2025.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant, est autorisé à signer tous actes ou documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11[°] ET 12[°] ARRONDISSEMENTS

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/020/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions aux équipements sociaux pour l'innovation et la créativité - 1^{ère} répartition 2025.

25-42106-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par délibération n°24/0038/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a validé la mise en œuvre de la Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 (CCCS) ainsi que son Avenant 1 qui la décline de façon opérationnelle sur le territoire communal. Cette dernière s'inscrit dans une démarche multi partenariale portée et coanimée par la Caisse des d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF) et l'État incluant le

Conseil Départemental, les intercommunalités du Département, douze communes du Département dont Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est ainsi que les fédérations d'éducation populaire parties prenantes du cadre partenarial, qui vise à conforter un soutien financier en faveur des Centres Sociaux du Département.

Pour toute la durée de cette dernière, la Ville de Marseille a décidé d'accorder aux équipements sociaux une contribution financière importante et annuelle afin d'apporter des solutions concrètes aux demandes légitimes des Centres Sociaux pour stabiliser les postes clés de ces structures (direction, accueil, comptabilité, famille, jeunesse) ; qu'ils puissent proposer des activités aux habitants lors de l'ouverture estivale du mois d'août ; qu'ils innovent et créent des projets portant sur l'animation territoriale, la famille et la jeunesse.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 1 711 000 Euros (un million sept cent onze mille Euros), dont 325 000 Euros (trois cents vingt-cinq mille Euros) pour des structures de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Sont annexées à ce rapport, les conventions des associations concernées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX 2024-2027
VU L'ANNEXE A L'AVENANT 1 : DÉCLINAISON DE LA CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX 2024-2027 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MARSEILLE
VU LA DELIBERATION N°23/0798/VDV DU 5 DÉCEMBRE 2023 N
VU LA DELIBERATION N°24/0038/VDV DU 16 FÉVRIER 2024
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées aux Équipements Sociaux pour l'innovation et la créativité, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

| Tiers | Associations | Adresse | Dossiers N° | Objet de la Demande | Montant en Euros |
|-------|--|--|-------------|--|------------------|
| 4366 | Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Vallée de l'Huveaune/Saint-Marcel/La Valbarelle | 192, rue Horace Bertin 13005 Marseille | 00015127 | Animation de Territoire | 10 000 |
| 4366 | Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Vallée de l'Huveaune/Saint-Marcel/La Valbarelle | 192, rue Horace Bertin 13005 Marseille | 00015146 | Projet Famille | 12 000 |
| 4366 | Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Vallée de l'Huveaune/Saint-Marcel/La Valbarelle | 192, rue Horace Bertin 13005 Marseille | 00014926 | Projet Jeunesse | 13 000 |
| 4366 | Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Les Trois Lucs/La Valentine | 192, rue Horace Bertin 13005 Marseille | 00015125 | Animation territoriale | 8 000 |
| 4366 | Ligue de l'enseignement, fédération départementale des Bouches-du-Rhône, mouvement d'éducation populaire (ligue de l'enseignement - FAIL 13) pour CS Les Trois Lucs /La Valentine | 192, rue Horace Bertin 13005 Marseille | 00014924 | Animation collective Familles 11/12 | 12 000 |
| 8263 | Association des Equipements Collectifs Air Bel | 36 bis, rue de la Pinède 13011 Marseille | 00015001 | Air Bel, Terre de Lien : Quand Habitants et Projets se Rencontrent | 10 000 |
| 8263 | Association des Equipements Collectifs Air Bel | 36 bis, rue de la Pinède 13011 Marseille | 00015002 | Parenthèse enchantée : Vacances solidaires pour les familles | 10 000 |
| 11591 | Association des Equipements Collectifs Les Escourtines | 15, traverse de la Solitude 13011 Marseille | 00014982 | Vivre ensemble, réinvestir les espaces publics et dynamiser la participation citoyenne | 4 500 |

| | | | | | |
|-------|---|--|-----------|--|--------|
| 11591 | Association des Equipements Collectifs Les Escourtines | 15, traverse de la Solitude 13011 Marseille | 00014978 | Animation collective familles | 3 000 |
| 11591 | Association des Equipements Collectifs Les Escourtines | 15, traverse de la Solitude 13011 Marseille | 00014981 | Actions jeunesse | 2 500 |
| 11577 | Association Familiale du Centre Social Bois Lemaitre (AFAC) | Avenue Roger Salzmänn 13012 Marseille | 000015312 | Réveillon en partage 2025 | 2 000 |
| 11577 | Association Familiale du Centre Social Bois Lemaitre (AFAC) | Avenue Roger Salzmänn 13012 Marseille | 00014940 | Familles au grand air | 14 000 |
| 11577 | Association Familiale du Centre Social Bois Lemaitre (AFAC) | Avenue Roger Salzmänn 13012 Marseille | 00014938 | Expression , valeurs et culture | 14 000 |
| 22480 | Synergie Family pour CS Les Caillols | 4-6, rue Berthelot 13014 Marseille | 00015417 | Événements de Proximité : Un Lien Fort entre Quartiers et Habitants | 9 000 |
| 22480 | Synergie Family pour CS Les Caillols | 4-6, rue Berthelot 13014 Marseille | 00015438 | Familles actrices de leur avenir : innover ensemble autour du loisir, de la culture et de la parentalité | 10 000 |
| 22480 | Synergie Family pour CS Les Caillols | 4-6, rue Berthelot 13014 Marseille | 00015148 | Généralions Unies-Jeunes des Caillols en Action | 6 000 |
| 22480 | Synergie Family pour CS Rouguière/Libérateurs/Comtes | 4-6 rue Berthelot 13014 Marseille | 00015428 | Pied d'immeuble inter partenaire | 13 000 |
| 22480 | Synergie Family pour CS Rouguière/Libérateurs/Comtes | 4-6, rue Berthelot 13014 Marseille | 00015424 | Osons à la Rouguière part II | 12 000 |
| 25607 | Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour Les Camoins | 53, rue du RPC Gilbert 92600 Asnières sur Seine | 00015186 | Projet des Camoins | 80 000 |
| 25607 | Institut de Formation, d'Animation et de Conseil IFAC pour CS Saint Barnabé | 53, rue du RPC Gilbert 92600 Asnières sur Seine | 00015154 | Projet d'animation et de gestion | 80 000 |

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées.

Monsieur le Maire de marseille ou son représentant est autorisé à signer ces conventions.

ARTICLE 3 La dépense, soit 1 711 000 Euros (un million sept cent onze mille Euros), dont 325 000 Euros (trois cents vingt-cinq mille Euros) pour des structures de notre secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Article 65748.2 - Sous chapitre 428 – service 03032 - action 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/021/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 1ère répartition 2025.

25-42021-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante. C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui œuvrent en faveur des seniors résidant dans notre cité en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- les actions d'accompagnement des seniors en situation de fragilité ;
- les projets socio-sportifs en faveur des moins jeunes ;
- les projets visant à favoriser l'intergénérationnel ;
- le soutien moral aux personnes hospitalisées par des visites ou des activités adaptées ;
- l'aide et l'accès au numérique.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 29 700 Euros (vingt-neuf mille sept cents Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour une association de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE**

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations œuvrant en faveur des Seniors, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

| Tiers | Association | Adresse | Dossier n° | Objet de la demande | Montant en Euros |
|--------|--|---|------------|--|------------------|
| 011616 | Association Musicale Socio Culturelle AMSC | Beaumont 1, allée des Pinsons 13012 Marseille | 00014854 | Activation à la mémoire scrabble et bibliothèque un défi pour combattre l'isolement social | 2 000 |

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, 29 700 Euros (vingt-neuf mille sept cents Euros), dont 2 000 Euros (deux mille Euros) pour une association de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Article 65748.1, Sous-chapitre 4238, Service 03032, Programme 13900910.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/022/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - Budget primitif 2025 - Approbation de la convention annexée.
25-42136-DSPI

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Le Plan d'Action « Marseille Ville Inclusive » Handicap – Inclusion - Accessibilité Universelle 2022/2024 a été voté lors du Conseil Municipal du 29 juin 2022.

Ce plan s'articule autour de différentes thématiques et objectifs déclinés en actions pour permettre à chacun et chacune de pouvoir mieux vivre dans la ville et de s'y épanouir, aussi bien physiquement qu'intellectuellement, l'autonomie de la personne étant la condition indispensable à l'exercice de sa citoyenneté.

Ce plan intègre le soutien aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 94 500 Euros (quatre-vingt-quatorze mille cinq cents Euros) en subventions aux associations, dont 15 500 Euros (quinze mille cinq cent Euros) pour deux associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables, fiscales et de la conclusion éventuelle d'une convention définissant les engagements des parties, qui peuvent être demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions suivantes à des associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits.

| Associations | Numéro de Dossier | Tiers | Adresse | Montant en Euros |
|-----------------------------|-------------------|--------|--|------------------|
| Icom Action | En cours | 36721 | 100, boulevard de la Barasse 13011 Marseille | 8 500 |
| AJC Marseille Sport/Culture | En cours | 110447 | 35, Route des 3 Lucs (2 ^{ème} étage) | 7 000 |

| | | | | |
|--------|--|--|---------------------------------|--|
| Action | | | La Valentine 13012 Marseille | |
|--------|--|--|---------------------------------|--|

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, soit 94 500 Euros (quatre-vingt-quatorze mille cinq cents Euros), dont 15 500 Euros (quinze mille cinq cent Euros) pour deux associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Service 03313 – Chapitre 65 – Article 65748.1 8 Sous chapitre 425.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/023/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes – 1ère répartition.
25-42093-DSP1

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans le projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, plus proche et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des droits des femmes en s'investissant dans des domaines tels que :

- la défense des droits des femmes ;
- l'égalité femmes/hommes, dans tous les actes de la vie courante ;
- la lutte contre la maltraitance faites aux femmes.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025 d'un montant de 202 000 euros (Deux-cent deux mille euros), dont 5 000 Euros (cinq mille Euros) pour des associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont attribuées les subventions suivantes à des associations de notre secteur œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

| Associations | Objet | Numéro de Dossier | Tiers | Adresse | Montant en Euros |
|--|---|-------------------|--------|---|------------------|
| Le club des marseillaises | Organisation de la 15ème édition de la Marseillaise des Femmes les 16,17 et 18 Mai 2025 | 00014389 | 43908 | 27B bd Notre Dame 13011 Marseille | 500 |
| Association familiale du centre social Bois Lemaître | Développement d'activités axées autour du bien être physique et mental pour les habitantes du 12ème arrondissement | 00014352 | 11577 | Villa Emma - Avenue Roger Salzman 13012 Marseille | 2 000 |
| Association familiale du centre social Bois Lemaître | Développement d'activités et sorties autour du droit/santé et bien être des habitantes du 12ème arrondissement | 00014714 | 11577 | Villa Emma – Avenue Roger Salzman 13012 Marseille | 2 000 |
| Cinclus | Course de 8 équipes de 12 « Wonder Women » équipées d'unTee shirt de couleur d'un des 12 Rubans Colorés qui symbolisent la lutte pour une cause | 00015404 | 180902 | 35 route des 3 Lucs La Valentine 13012 Marseille | 500 |

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, soit 202 000 euros (Deux-cent deux mille euros), dont 5 000 Euros (cinq mille Euros) pour des associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025 - Article 65748.1 - Chapitre 65 - Service 03383 – Sous chapitre 4212.60.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/024/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE FAMILLE, TRANSMISSION, MÉMOIRES ET MONDE COMBATTANT - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants - 1^{ère} répartition 2025.
25-42024-DLSVAEC

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en s'investissant dans des domaines variés tels que :

- la préservation du travail de mémoire,
- la participation ou l'organisation de commémorations¹.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 19 300 Euros (dix neuf mille trois cents Euros), dont 3 200 Euros (trois mille deux cents Euros) pour deux associations de notre secteur, est soumise à notre approbation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées à des associations de notre secteur intervenant dans le domaine des Mémoires, des Rapatriés et des Anciens Combattants au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une première répartition de crédits :

| Tiers | Association | Adresse | Dossier n° | Objet de la demande | Montant en Euros |
|-------|--|--|------------|------------------------|------------------|
| 95301 | Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et des Combattants pour l'Amitié La Solidarité La Mémoire L'antifascisme et la Paix (ARAC) - la Section de Saint Marcel | 46, boulevard des Libérateurs 13011 Marseille | 00014572 | Fonctionnement général | 2 200 |
| 40441 | Union Nationale des Combattants Association Locale de Marseille Centre | Place Caire Mairie Annexe de Saint Barnabé 13012 Marseille | 00015005 | Fonctionnement général | 1 000 |

ARTICLE 2 Le montant de la dépense, 19 300 Euros (dix neuf mille trois cents Euros), dont 3 200 Euros (trois mille deux cents Euros) pour deux associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.1, sous-chapitre 420, service 03032, Programme 13900914.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/025/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subvention à des associations œuvrant dans le domaine de la Petite enfance - Approbation des avenants et conventions.
25-42035-DPE
VDV

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF 13), souhaite renforcer son engagement en faveur de la pérennisation et du développement de l'offre d'accueil de qualité des jeunes enfants, par le soutien à des associations qui participent à cette politique publique ambitieuse.

Ainsi, par délibération n°24/0635/AGE du 12 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé la Convention Territoriale Globale, signé entre la Ville et la CAF qui a débuté au 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 5 ans. L'axe « s'éveiller » porte, en particulier, l'enjeu de pérennisation et de développement de l'offre d'accueil collective. Pour ce faire, cette nouvelle CTG comprend une annexe « Engagements de la Ville et de la CAF pour la Petite enfance sur le territoire marseillais » qui mobilise des moyens financiers inédits destinés à permettre le maintien de l'offre d'accueil associative existante sur le territoire marseillais et à développer l'offre dans les secteurs prioritaires. Ces efforts exceptionnels sont consentis au regard des difficultés spécifiques du territoire. Ainsi, la CAF s'engage à verser les bonus territoires majorés dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) à la Ville de Marseille et aux Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) associatifs gérant des places CTG. La Ville s'engage à inscrire le volume des recettes supplémentaires perçues au titre des bonus territoire par rapport à l'année de référence 2023, en dépense au titre des subventions des places CTG des EAJE associatifs. Cette majoration du financement prend la forme d'un financement forfaitaire à la place venant répondre aux besoins des porteurs de crèches associatives de sécurisation de leur financement.

La Ville de Marseille a donc décidé de soutenir financièrement, avec un budget qui a augmenté plus de 2,2 millions d'Euros, les actions menées, à l'initiative et sous la responsabilité des associations, pour accueillir prioritairement les jeunes enfants dont les familles sont domiciliées à Marseille. Par délibération n°24/0604/VDV, le Conseil Municipal du 12 décembre 2024 a approuvé les barèmes de subvention pour l'année 2025 des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant associatifs, des Lieux d'accueil enfants-parents et des Relais Petite enfance.

Pour les E.A.J.E. :

- 1 Euro (un Euro) par heure d'accueil réalisée entre les mois d'octobre de l'année 2024 et le mois de juin 2025,
- un montant forfaitaire par berceau labellisé CTG proratisé en fonction du mois d'ouverture pour les nouvelles places d'un montant de 505 Euros (cinq cent cinq Euros) calculé selon la formule suivante : volume du montant des recettes

supplémentaires perçues au titre du bonus territoire revalorisé/ Nombre de places CTG existantes.

- En cas de disponibilité de crédits budgétaires annuels, un versement complémentaire pourrait être attribué au quatrième trimestre, en fonction de la spécificité des projets présentés.

Pour les L.A.E.P. :

- agrément inférieur ou égal à 8, une demi-journée par semaine : 5 000 Euros (cinq mille Euros) ;
- agrément inférieur ou égal à 8, deux demi-journées par semaine : 10 000 Euros (dix mille Euros) ;
- agrément supérieur à 8, une demi-journée par semaine : 6 500 Euros (six mille cinq cents Euros) ;
- agrément supérieur à 8, deux demi-journées par semaine : 13 000 Euros (treize mille Euros).

Au regard de la création ou des évolutions des structures petites enfants, des avenants et nouvelles conventions doivent être approuvées.

L'association Ligue de l'enseignement, Fédération départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de l'enseignement- F.A.I.L 13) a augmenté l'agrément de l'EAJE Les Premiers Pas sis au 99, Allée de la Rouguière dans le 11^{ème} arrondissement de quatre berceaux. Il est donc proposé d'approuver un avenant à la convention afin d'intégrer ces quatre berceaux.

L'association La Maison des Bout'chou, gestionnaire de la crèche du Château sise 150, avenue de Montaigne dans le 12^{ème} arrondissement, fusionne avec l'association France Horizon. A ce titre, il est proposé de résilier la convention avec la Maison des bout'chou et d'approuver une convention avec France Horizon.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX
DROITS DES CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES
ADMINISTRATIONS
VU LA DÉLIBÉRATION N°24/0635/AGE DU 12 DECEMBRE
2024
VU LA DELIBERATION N°24/0604/VDV DU 12 DECEMBRE 2024
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 La convention avec l'association France Horizon est approuvée, la convention avec l'association Maison des Bout'chou est résiliée. L'avenant avec l'association FAIL13 est approuvé.

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est habilité à signer les dites conventions, avenants et tout acte ou tout document afférents à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 La dépense sera imputée sur les crédits du Budget 2025 – Chapitre 65 Nature 65748.2 Fonction 4221 - Action 11011416 - Service 05012.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/026/VDV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ÉDUCATION - SERVICE DU PATRIMOINE SCOLAIRE -
Approbation de la désaffectation de l'usage scolaire de plusieurs bâtiments de l'ancien site Esperanza - 129, avenue Fernandel - 12^{ème} arrondissement.
24-41852-DE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Le site Esperanza accueillait depuis 1945 des enfants ayant besoin d'un accompagnement adapté en raison de troubles du développement, du comportement et/ou une déficience intellectuelle. Au fil du temps, une partie des locaux a été fermée par l'Éducation nationale faute d'utilisation.

Dans la perspective d'un projet partenarial regroupant l'Éducation nationale, le Centre Hospitalier Valvert, et l'Association Médico-Sociale de Provence, une structure s'est installée à la rentrée 2015 dans la partie inoccupée des locaux. Pour la réalisation de ce projet, les bâtiments N°4, 5 et 6 et leur terrain d'assiette, ainsi que l'allée et les jardins ont été loués après deux désaffectations (délibérations du Conseil Municipal N°14/0397/ECSS du 30 juin 2014 et N°16/0259/ECSS du 1er avril 2016) – confère plan ci-joint. A ce jour, les bâtiments N°1, 2, 3, 3 bis et 7 (château et réfectoire attenants), et leur terrain d'assiette, ne sont plus utilisés.

Afin que la Ville de Marseille soit en mesure de pouvoir pleinement mobiliser ce foncier pour d'autres opérations, il convient à présent que soient désaffectés de l'usage scolaire les bâtiments N°1, 2, 3, 3 bis, et 7 (château et réfectoire attenants), ainsi que leur terrain d'assiette, sis 129, Avenue Fernandel, dans le 12^{ème} arrondissement, parties de la parcelle cadastrée quartier Saint-Julien 878-A01-P375.

Au regard de cette situation, l'avis du Préfet a été sollicité en vue de la désaffectation de l'usage scolaire desdits bâtiments.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

VU LE CODE DE L'ÉDUCATION

VU LA DELIBERATION N°14/0397/ECSS DU 30 JUIN 2014

VU LA DELIBERATION N°16/0259/ECSS DU 1ER AVRIL 2016

VU L'AVIS DU PRÉFET EN DATE DU 5 FÉVRIER 2025

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE Est approuvée la désaffectation des bâtiments n°1, 2, 3, 3 bis, et 7 (château et réfectoire), ainsi que leur terrain d'assiette, matérialisés sur le plan annexé, sis 129, avenue Fernandel, dans le 12^{ème} arrondissement, parties de la parcelle cadastrée quartier Saint-Julien 878-A01-P375.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11^è ET 12^è ARRONDISSEMENTS

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/027/VET

25-42117-DTEM

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus durable. La prise en considération des principes du développement durable dans la mise en œuvre des politiques publiques nécessite une sensibilisation soutenue de la population à la protection de l'environnement afin que tous les Marseillais s'approprient les gestes quotidiens qui correspondent à leur mise en application concrète. L'un des grands enjeux environnementaux est de lutter contre les inégalités territoriales en matière d'alimentation et de santé et de conforter une agriculture locale, respectueuse de l'environnement et porteuse d'emplois.

C'est pourquoi la Ville de Marseille souhaite soutenir en 2025 les associations œuvrant dans le champ de l'environnement, de l'alimentation solidaire et durable et de l'agriculture de proximité. Ce soutien entre en complémentarité avec les actions sociales de la municipalité, le Projet Agri-alimentaire Marseillais, et la volonté affichée de sensibiliser le plus grand nombre à la protection de l'environnement et à l'écocitoyenneté.

Après examen des dossiers de demande de subventions déposés par les associations, il est soumis à votre approbation l'attribution de subventions, sur les crédits de l'année 2025, pour un montant total de 105 000 Euros (cent cinq mille Euros).

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle, sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

- Association « HEKO FARM » 13012 - Dossier n°00008650

L'association « Heko Farm » a pour objet la promotion de la transition écologique, sociale et citoyenne en milieu urbain par l'aménagement, la gestion et l'animation de tiers-lieux, au travers d'actions publiques d'intérêt général. Le projet phare de l'association, démarré en 2018, est la ferme urbaine du Talus, située sur un terrain de 12 000 m² dans le 12^{ème} arrondissement de Marseille, conçue comme un lieu d'innovation et de découverte de l'agriculture en milieu urbain. Le projet de la ferme associe l'activité de production agricole avec un volet pédagogique. L'association vise un large public avec plus de 3 600 adhérents marseillais dont 600 adhérents résidant dans les 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

En 2025, l'association se propose de reconduire son action « Le Talus : dynamiques agri-alimentaires » en poursuivant son objectif de promotion d'une alimentation saine et durable auprès du plus grand nombre, enfants et adultes, et plus particulièrement des habitants du quartier prioritaire de la ville (QPV) d'Air Bel. Le programme d'activités s'appuie sur un espace de cultures maraîchère et fruitière ainsi que sur une cuisine professionnelle. Pour soutenir cette action, il est proposé de lui allouer, au titre de l'année 2025, réglée en un seul versement, une subvention de 20 000 Euros (vingt mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE**

ARTICLE 1 Est approuvée, sur les crédits de l'année 2025, l'attribution d'une subvention à une association de notre secteur :

| Tiers | Association | Adresse | Avenant | N° Dossier n° Progos | Montant en Euros | Objet de la demande |
|--------|-------------|-------------------------------------|---------|----------------------|------------------|--|
| 174955 | Heko Farm | 603 rue St Pierre 13012Marseille | | 000086500014805 | 20000 | Renouvellement de l'action « Dynamiques agricoles alimentaires » |

ARTICLE 2 La dépense totale s'élève à 105 000 Euros (cent cinq mille Euros) dont 20 000 Euros (vingt mille Euros) pour une association de notre secteur. Les crédits de paiement 2025 y afférents sont inscrits au budget de fonctionnement de la Direction de la Transition Écologique et des Mobilités article 65748.1 - sous chapitre 70 -service 01323.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11ème - 12ème Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 11° ET 12° ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/028/VET

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE
DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS
DE VIE - SERVICE AGRICULTURE URBAINE ET
SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT -
SERVICE CLIMAT, AIR ET ÉNERGIE - Attribution
de subvention à des associations œuvrant dans
le domaine de l'environnement, de l'alimentation
solidaire et durable, et de la transition
écologique.**

25-42118-DTEM

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6ème SECTEUR SOUMET AU
CONSEIL DES 11ème ET 12ème ARRONDISSEMENTS LE**

**PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus durable. La mise en œuvre de la transition écologique au bénéfice de l'ensemble des Marseillais, dans le contexte de l'engagement de la Ville dans les ambitions de « Marseille 2030 objectif climat », s'appuie sur l'action d'organismes œuvrant dans le secteur de l'environnement et de la sensibilisation de la population à la protection de l'environnement afin que tous les Marseillais s'approprient les gestes quotidiens qui correspondent à leur mise en application concrète.

C'est pourquoi la Ville de Marseille souhaite soutenir en 2025 les associations œuvrant dans le champ de l'environnement, de l'alimentation solidaire et durable et de la transition écologique. Ce soutien entre en complémentarité avec les actions sociales de la municipalité, le Projet Agri-alimentaire Marseillais, et la volonté affichée de sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la transition écologique.

Après examen des dossiers de demande de subvention déposés par les associations, il est soumis à votre approbation l'attribution de subventions sur les crédits de l'année 2025, pour un montant total de 41 200 Euros (quarante et un mille deux cents Euros), dont 20 000 Euros (vingt mille Euros) pour une association de notre secteur,

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle, sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

- Association « HEKO FARM » 13012 - Dossier n°00008378

L'association « Heko Farm » a pour objet la promotion de la transition écologique, sociale et citoyenne en milieu urbain par l'aménagement, la gestion et l'animation de tiers-lieux, au travers d'actions publiques d'intérêt général. Le projet phare de l'association, démarré en 2018, est la ferme urbaine du Talus, située sur un terrain de 12 000 m2 dans le 12ème arrondissement de Marseille, conçue comme un lieu d'innovation et de découverte de l'agriculture en milieu urbain. Le projet de la ferme associe l'activité de production agricole avec un volet pédagogique. L'association vise un large public avec plus de 3 600 adhérents marseillais dont 600 adhérents résidant dans les 10ème, 11ème et 12ème arrondissements.

En 2025, l'association se propose de reconduire son action « Le Talus : dynamiques d'éducation à l'environnement » en développant des activités de sensibilisation à l'environnement auprès de publics divers, et plus particulièrement des enfants issus des quartiers prioritaires de la ville (QPV), notamment Air Bel.

Pour soutenir cette action, il est proposé de lui allouer, au titre de l'année 2025, réglée en un seul versement, une subvention de 20 000 (vingt mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE**

ARTICLE 1 Est approuvée l'attribution d'une subvention à l'association suivante de notre secteur :

| Tiers | Association | Adresse | N° Dossier N° Progos | Montant en Euros | Objet de la demande |
|--------|-------------|--|----------------------|------------------|--|
| 174955 | Heko Farm | 603 rue Saint Pierre 13012 Marseille | 0000837800014804 | 20000 | Renouvellement de l'action « Le Talus : dynamiques d'éducation à l'environnement » |

ARTICLE 2 Le montant total de la dépense s'élève à 41 200 Euros (quarante et un mille deux cents Euros), dont 20 000 Euros (vingt mille Euros) pour une association de notre secteur, et sera imputé

sur les crédits du budget de fonctionnement 2025 de la Direction de la Transition Écologique et des Mobilités – Service Agriculture Urbaine et Sensibilisation à l'Environnement – Article 65748.1 – Chapitre 70 – Service 01323.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/029/VET

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE
DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS
DE VIE - SERVICE ESPACES NATURELS ET
BIODIVERSITÉ - Délivrance de bois sur pied et
vente de bois façonné en forêt communale dans
les 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 13^{ème}
arrondissements - Approbation de l'état
d'assiette des coupes, du volume délivré et de la
vente du bois.**

25-42121-DTEM

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU
CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE
PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Au cours des cinquante dernières années, la Ville de Marseille a acquis progressivement environ 2 400 hectares d'espaces naturels, répartis, pour l'essentiel, en une dizaine de domaines, de surface très variable (de 4 à 1 125 hectares).

La Ville de Marseille a choisi de faire bénéficier ses espaces naturels du régime forestier, leur donnant ainsi clairement une orientation forestière. Dans ce cadre, l'Office National des Forêts (ONF), établissement public à caractère industriel et commercial, assure aux côtés de la collectivité le rôle :

- d'expert, l'aidant à orienter ses choix de propriétaire-décideur sur les modes de gestion de son domaine,
- de représentant de la puissance publique, chargé de contrôler le bon respect des principes de gestion durable des espaces naturels, et d'organiser et réguler les pratiques et activités susceptibles de compromettre le devenir de ceux-ci,
- de service de police de la nature.

L'adhésion au régime forestier permet notamment de bénéficier d'une aide de l'ONF à la gestion forestière pour :

- l'élaboration d'un document d'aménagement forestier,

- l'établissement de propositions d'assiette et de destination des coupes de bois,
- l'organisation des ventes de bois,
- et le suivi des volumes de bois sur pied.

La gestion courante des espaces naturels municipaux conduit aussi à la programmation de coupes d'arbres dans le cadre de la politique publique de prévention du risque d'incendie de forêt, en termes de :

- travaux de mise en conformité des terrains municipaux avec les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) issues du code forestier et précisées par arrêté préfectoral n°2014316-0054 du 12 novembre 2014,
- travaux de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) de compétence métropolitaine dans le cadre des Plans de massifs Calanques et Etoile-Garlaban.

Cette gestion vise également à garantir les qualités sanitaires et structurelles des peuplements forestiers pour favoriser leur bon développement, en termes de strates, composition et couvert végétal.

Chaque année, la Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP) et la Ville de Marseille programment conjointement la réalisation de travaux DFCI et de mises en conformité avec les OLD. En 2025, ces travaux vont concerner les parcelles forestières n°7, 14, 101, 102, 105, 108, 109, 204, 207, 208, 220, 221, 222, 223 et 225. Dans ce cadre, les travaux engagés par la Ville correspondent à une dépense estimée à 30 000 Euros (trente mille Euros).

Le volume de bois à couper, toutes opérations confondues, est estimé à 1 235 mètres cubes sur une superficie de 61,2 hectares. Ces travaux forestiers seront réalisés dans le strict respect des enjeux écologiques et paysagers. Selon le terme consacré, le bois résultant des coupes doit être « délivré » pour l'extraire de l'inventaire du bois sur pied de la forêt communale.

Afin de permettre la réalisation de ces opérations, il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'approuver d'une part l'assiette de ces coupes pour laquelle l'ONF procédera à la désignation de la délivrance du bois sur pied et à la vente sous forme de contrat d'approvisionnement du bois façonné après abattage, et d'autre part à l'affectation des recettes correspondantes, estimées à 25 000 Euros (vingt-cinq mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

**VU LE CODE FORESTIER, notamment ses articles L.212-2,
L.214-5 à 8, L.214-10 et 11 et L.243-1
VU L'ARRETE PREFECTORAL N°2014316-0054 DU 12
NOVEMBRE 2014**

**VU LA CHARTE DE LA FORET COMMUNALE DU 14
DÉCEMBRE 2016, NOTAMMENT SES ARTICLES 14 à 23
VU LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N°10/1086/DEVD DU 6 DÉCEMBRE 2010**

**OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE**

ARTICLE 1 Est approuvé l'état d'assiette des coupes de bois de l'exercice 2025 pour lesquelles l'Office National des Forêts procédera à la désignation comme suit pour notre secteur :

| Parcelle forestière | Arrondissement | Volume présumé réalisable (en mètres cubes) | Surface à parcourir (en hectares) |
|---------------------|-------------------|---|-----------------------------------|
| 101 | 11 ^{ème} | 107 | 4,3 |
| 102 | 11 ^{ème} | 85 | 3,4 |

ARTICLE 2 Est approuvée la délivrance du bois sur pied de l'état d'assiette de l'exercice 2025 objet de l'article 1.

ARTICLE 3 Est approuvée la dépense d'un montant estimatif de 30 000 Euros (trente mille Euros) nécessaire à la mise en conformité avec les Obligations Légales de Débroussaillage susvisée sur la forêt communale.

ARTICLE 4 Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de fonctionnement 2025 du Service Espaces Naturels et Biodiversité – Article 61521 – Sous-chapitre 76 – Service 01313.

ARTICLE 5 Est approuvée la vente sous forme de contrat d'approvisionnement du bois façonné de l'état d'assiette de l'exercice 2025, issu des travaux susvisés.

ARTICLE 6 Les recettes correspondantes, visées à l'article 5, estimées à 25 000 Euros (vingt-cinq mille Euros), seront inscrites au budget de la Ville de Marseille, Article 7028 - Sous-chapitre 76 - Service 01313 au titre des exercices 2025 et suivants.

ARTICLE 7 Monsieur le Maire de Marseille ou sa représentante est habilité à signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux articles précédents.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/030/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales. 25-42091-DML

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Les enjeux que représentent pour Marseille, son littoral, ses espaces insulaires et maritimes, et la zone d'évolution nautique exceptionnelle qu'est la rade de Marseille, sont en effet majeurs et conditionnent l'attractivité, le développement économique et touristique, et l'équilibre social de notre ville.

C'est ainsi que la politique mer de la Ville de Marseille :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : notamment les politiques sportives et notamment les activités nautiques et subaquatiques, de la transition écologique, mais également de la jeunesse et de l'enfance et l'éducation.

- joue un rôle transversal au sein de la ville et au sein des multiples partenariats externes afin de développer la citoyenneté maritime des Marseillais, les activités nautiques et subaquatiques et d'établir et mettre en œuvre une feuille de route prospective et proactive de la mer et du littoral.

Elle poursuit notamment six objectifs spécifiques :

- Promouvoir les sports nautiques et subaquatiques comme vecteur de prise de conscience des enjeux environnementaux et éco responsables,
- Favoriser l'émergence de l'activité physique et du sport pour tous et de toutes les disciplines,
- Promouvoir l'image sportive de la ville de Marseille et contribuer à l'essor du tissu associatif,
- Préserver la biodiversité terrestre et marine et redonner sa place à la nature dans le territoire de la Ville,
- Faire de Marseille la Ville des projets qui mobilisent et fédèrent toutes les parties prenantes du territoire autour de la transition écologique (acteurs économiques, collectivités, institutions),
- Renforcer les activités de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique, et de l'écocitoyenneté auprès des jeunes.

Aussi pour atteindre ces objectifs la Ville de Marseille développe et accompagne toutes les activités nautiques et subaquatiques sur le territoire de la commune afin qu'elles puissent être accessibles à tous et notamment aux petites marseillaises et aux petits marseillais.

Forte d'une façade maritime de 57 kilomètres de côte, la Ville de Marseille se veut être une Capitale de la Mer reconnue. Elle souhaite donc développer et accompagner la pratique des activités nautiques et subaquatiques de manière égalitaire sur tout son territoire.

Notre ville possède également un littoral et des espaces marins et insulaires remarquables qui nécessitent des actions de protection, de gestion et de sensibilisation. Cette situation est un facteur essentiel dans le développement durable et le rayonnement de la Ville au travers d'actions liées à la biodiversité de ces espaces maritimes et côtiers.

La Ville de Marseille souhaite accompagner les jeunes Marseillais à devenir des éco citoyens, le public enfance (0 à 11 ans) et jeunesse (11 à 20 ans) étant en premier lieu concerné par les enjeux de sensibilisation à la transition écologique.

Ainsi, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des trois piliers suivants et de leur cohérence avec les caractéristiques suivantes :

1) Développement et promotion des activités nautiques

- Équilibrer, diversifier et compléter l'offre nautique et de plongée existant sur l'ensemble de notre littoral.
- Promouvoir le nautisme, la plongée et la pratique de la mer à Marseille en développant un « tourisme nautique » et un « tourisme subaquatique ».

- Attirer, faciliter et accompagner les événements nautiques nationaux et internationaux, ainsi que les grandes manifestations de plongée.

- Intéresser la population marseillaise au nautisme et à la plongée sous toutes ses formes, et permettre un accès à ces activités pour tous, par la mise en place d'une offre diversifiée et complétée de formations pour tous les publics, ainsi que par l'augmentation et la diversification des pratiques scolaires

- Fédérer, soutenir et contribuer à développer les actions des fédérations sportives des universités, et du mouvement sportif et associatif.

2) Gestion et protection des milieux naturels littoraux, marins et insulaires

- Contribuer à la connaissance du territoire de tous les publics par l'observation du milieu naturel littoral, marin et insulaire, la collecte de données sur les espèces et les habitats lien avec les scientifiques locaux.

- Capitaliser les connaissances globales sur la mer, les littoraux et les îles et valoriser l'expérience des gestionnaires pour la Ville de Marseille à l'échelle locale, nationale et internationale notamment par la mise en réseau des différents acteurs et la promotion d'actions exemplaires.

- Mettre en œuvre des actions de gestion, de préservation et de développement des sites patrimoniaux naturels et culturels littoraux, marins et insulaires du territoire et des espèces protégées.

3) Éducation et sensibilisation à la transition écologique

- Faire découvrir et connaître aux jeunes publics le territoire littoral, marin et insulaire de la commune afin de mieux appréhender sa fragilité et la nécessité de sa préservation.

- Sensibiliser aux impacts humains sur le milieu naturel littoral, marin et insulaire (problématique des déchets, mégots de cigarette, plastiques, etc.)

- Éduquer tous les publics à l'environnement, au développement durable et accompagner le changement des comportements.

- Diffuser la connaissance auprès du plus grand nombre d'acteurs, fédérer et impliquer la société autour des enjeux liés à la préservation des milieux naturels littoraux, marins et insulaires.

Dans le cadre de la poursuite de la politique d'expansion mer de la Ville de Marseille, il convient d'effectuer au profit des associations une première répartition au titre des subventions 2025.

Le montant total de la dépense liée à cette répartition s'élève 300 996 Euros (trois cent mille neuf cent quatre-vingt-seize euros) réparti comme suit :

- Subventions de fonctionnement : 289 500 euros (deux cent quatre-vingt-neuf mille cinq cents euros)
- Subventions d'investissement : 11 496 euros (Onze mille quatre cent quatre-vingt-seize euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE**

ARTICLE 1 Sont approuvées les 5 conventions ci-annexées conclues entre la Ville de Marseille et les différentes associations et organismes de notre secteur :

| SOUTIEN AUX SPORTS NAUTIQUES ET SUBAQUATIQUES ET COMPÉTITIONS | | | | | |
|---|----------------------------------|---|------------|--------------|---|
| TIERS | ASSOCIATION | ADRESSE | DOSSIER N° | MONTANT EN € | DESCRIPTION |
| 060146 | ECOLE DE SAUVETAGE COTIER | RSD CHATEAU ST JACQUES BAT LACYDON 56 BD DE LA VALBARELLE 13011 MARSEILLE | 00007528 | 20 000 | MC SWIM CHALLENGE 2025 : projet environnement et sportif à finalité caritative |
| 040062 | L'AVI SOURIRE | 4 rue lazarine 13012 MARSEILLE | 00008253 | 2 500 | Stage aviron de mer extrascolaire |
| 040062 | L'AVI SOURIRE | 4 rue lazarine 13012 MARSEILLE | 00008229 | 4 000 | Activités nautiques adaptées |
| 040062 | L'AVI SOURIRE | 4 rue lazarine 13012 MARSEILLE | 00008231 | 2 500 | Randonnée en mer accessible |
| 011796 | MARSEILLE SPORTS LOISIRS CULTURE | 40 AVENUE DU GARLABAN 13012 MARSEILLE | 00008651 | 5 000 | Aide au fonctionnement 2025. Organiser des actions variées : natation, plongée Sensibilisation à la protection de l'environnement |

ARTICLE 2 Les subventions ne pourront être versées qu'après leur déroulement effectif.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 4 En fonctionnement, la dépense correspondante d'un montant de 300 996 Euros (trois cent mille neuf cent quatre-vingt-seize euros) sera imputée sur le Budget Principal 2025 :

- Chapitre : 65 - Fonction : 76 - Nature : 65748.2 - Code action : 16114597 - Service : 04032

ARTICLE 5 En investissement, la dépense correspondante d'un montant de 11 496 euros (Onze mille quatre cent quatre-vingt-seize euros) sera imputée sur le Budget Principal 2025 : Chapitre : 204 - Fonction : 70 - Service : 04193 - Affectation : 2025PG35 - Autorisation de Programme : 2025/OG/10070

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/031/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS - PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE - SERVICE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ - Attribution d'une subvention à l'association "Grain de la Vallée" œuvrant dans le domaine de la transition écologique - Approbation d'une convention de subventionnement.
25-42174-DTEM

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La prise en considération des principes de la transition écologique dans le fonctionnement quotidien de notre ville et la prise de conscience de la nécessaire préservation de la biodiversité et de la protection du vivant, impliquent une sensibilisation soutenue de la population, afin que toutes les marseillaises et tous les marseillais s'approprient les gestes au quotidien qui correspondent à une mise en application concrète.

En 2025 la Ville de Marseille souhaite soutenir l'association « Grain de la Vallée » sise à Marseille dans le 11^{ème} arrondissement, qui propose un projet d'intérêt général local entrant pleinement dans le champ de la politique municipale en matière de transition écologique au sens large, et de sensibilisation du public en particulier.

Le « Grain de la Vallée » est un tiers-lieu citoyen engagé dans la transition écologique, environnementale, sociale et sociétale. Ce lieu est un espace d'émancipation d'initiatives collectives, de rencontres et de sociabilité, de propositions d'actions basées sur l'échange de compétences complémentaires.

L'enjeu pour cette association consiste donc à aménager un secteur bien défini, ayant pour objectifs de sauvegarder la biodiversité en milieu urbain, de protéger les sols contre l'érosion, d'offrir un lieu privilégié d'apaisement et de connexion à l'essentiel, de créer du lien social et de la mixité à travers des activités de reconnexion à la nature, et de développer une démarche d'intelligence écologique territoriale en termes d'économie circulaire.

Le projet se conçoit autour des pôles thématiques suivants :

- Biodiversité, jardin, agriculture urbaine : pôle orienté sur un relai de biodiversité expérimental et sur l'accueil d'une ferme florale agro-écologique dénommée « Fleurs de Marseille » ;
- Alimentation durable : pôle orienté sur le fonctionnement d'une épicerie paysanne en circuit court ;
- Économie circulaire : pôle orienté sur une briqueterie artisanale dénommée « Raz de terre » induisant la création de la filière « argile circulaire » permettant le transit des matières premières non utilisées dans les ateliers de céramistes et de santonniers du Pays d'Aubagne ;
- Culture : pôle induisant la participation de cinq artistes résidents permanents avec pour objectif de défendre l'art comme outil de transformation du territoire ;
- Bien-être : pôle proposant des activités hebdomadaires visant au mieux-être physique, psychique et relationnel ;

- Animation et actions citoyennes : pôle proposant des ateliers tous publics ;
 - Gestion écologique et restauration des milieux : pôle reposant sur des inventaires de la biodiversité, sur l'expérimentation d'une mare pédagogique et sur un plan de gestion écologique du terrain.
- Plus largement à l'échelle du territoire, ce tiers-lieu joue un rôle important dans la préservation des continuités écologiques et s'inscrit pleinement dans le fonctionnement écologique de la vallée de l'Huveaune.

Le dossier 00008819 correspondant à une demande de subvention de fonctionnement a été déposé par l'association. Il est proposé de lui attribuer une subvention de 24 500 Euros (vingt quatre mille cinq cents Euros), réglée en un seul versement. Une convention de subventionnement est établie.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

**VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX
DROITS DES CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES
ADMINISTRATIONS**

**VU LE DÉCRET N°2001-495 DU 6 JUIN 2001 PRIS POUR
L'APPLICATION DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI N°2000-321 DU
12 AVRIL 2000 ET RELATIF À LA TRANSPARENCE
FINANCIÈRE DES AIDES OCTROYÉES PAR LES PERSONNES
PUBLIQUES**

**OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE**

ARTICLE 1 Est attribuée à l'association « Grain de la Vallée » (tiers 151639) dont le siège social est situé à Marseille dans le 11^{ème} arrondissement, une subvention de fonctionnement de 24 500 Euros (vingt quatre mille cinq cents Euros) pour l'année 2025, initiée par la demande 00008819 (numéro PROGOS 00014638).

ARTICLE 2 Est approuvée la convention de subventionnement, ci-annexée, passée entre la Ville de Marseille et l'association « Grain de la Vallée », fixant les modalités d'attribution de la subvention.

ARTICLE 3 La dépense sera imputée sur les crédits du budget de fonctionnement 2025 de la Direction Transition Écologique et Mobilités – Service Espaces Naturels et Biodiversité – Article 65748.1 / Sous-chapitre 70 / Service 01313.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer la convention sus-visée.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/032/VET

25-42130-DTEM

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La mise en œuvre de la transition écologique au bénéfice de l'ensemble des Marseillaises et des Marseillais, dans le contexte de l'engagement de la Ville dans les ambitions de « Marseille 2030 objectif climat » s'appuie sur l'action d'associations œuvrant dans le secteur de la sensibilisation à l'environnement.

Par délibération du Conseil Municipal n°21/0079/DDCV du 8 février 2021, la Ville de Marseille a adopté sa Stratégie Locale en faveur de la Biodiversité dont les orientations sont de préserver, renforcer ou rétablir les continuités écologiques et leurs fonctionnalités, ainsi que de développer une culture de la nature à Marseille.

Par délibération du Conseil Municipal n°23/0023/VET du 10 février 2023, la Ville de Marseille a renouvelé sa candidature au dispositif « Territoires Engagées pour la Nature » pour la période 2023-2026. Cette candidature ayant été retenue par l'Agence Régionale de la Biodiversité et de l'Environnement (ARBE), la Ville a pu poursuivre, au travers de ce label, sa démarche de conciliation entre préservation de la biodiversité et développement urbain, tout en favorisant les échanges et la mixité sociale. Elle s'est notamment engagée dans la mise en œuvre de six actions phares, parmi lesquelles l'étude et la gestion des Friches Urbaines Naturelles (FUN) municipales pour la préservation des continuités écologiques en ville.

En effet, le tissu urbain marseillais recèle un véritable potentiel de biodiversité et constitue tout un écosystème, avec un fonctionnement complexe. Avec ses nombreuses FUN, la Ville de Marseille comprend, en son cœur, une diversité d'espèces végétales et animales exceptionnelle, qu'elle souhaite valoriser et mieux faire connaître. Les FUN sont aussi des espaces de verdure, permettant de dépolluer l'air, de récupérer les eaux de pluie et d'apporter de la fraîcheur. Elles contribuent à la qualité de la vie, au bien-être des Marseillaises et des Marseillais et constituent des îlots de nature à préserver, dans l'objectif de garantir l'habitabilité de Marseille en 2050.

En novembre 2024, la Ville a lancé l'appel à projets « Animons les Friches Urbaines Naturelles, nos îlots de biodiversité en ville » pour favoriser et soutenir l'organisation d'événements d'éducation à l'environnement et à la richesse de la biodiversité sur ses terrains. Ces événements s'intégreront à la programmation de la grande fête de la nature intitulée « Marseille fête la nature » prévue du 24 avril au 8 juin 2025 pour sensibiliser et mobiliser les Marseillaises et les Marseillais à la nécessaire protection du vivant et de la biodiversité dans tous les espaces de nature de la Ville.

Les événements proposés dans les FUN municipales favoriseront la participation citoyenne autour d'animations de connaissance, de valorisation et de protection de la biodiversité et des paysages. Elles pourront revêtir un caractère scientifique, sportif, culturel et plus largement divertissant et ludique, dans le respect des habitats naturels où elles se dérouleront.

Sur seize dossiers déposés, douze projets ont été retenus par la commission d'analyse technique des candidatures qui s'est réunie le 21 janvier 2025 dont un sur notre secteur. Ainsi, il est proposé d'attribuer à ces douze associations lauréates des subventions représentant un montant total de 30 470 Euros (trente mille quatre cent soixante-dix Euros) afin de soutenir la réalisation de leurs actions, dont 920 Euros (neuf cent vingt Euros) pour une association de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS

VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS

VU LE DÉCRET N°2001-495 DU 6 JUIN 2001 PRIS POUR L'APPLICATION DE L'ARTICLE 10 DE LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 ET RELATIF À LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES AIDES OCTROYÉES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES

VU LA DÉLIBÉRATION N°21/0079/DDCV DU 8 FÉVRIER 2021 VU LA DÉLIBÉRATION N°23/0023/VET DU 10 FÉVRIER 2023

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est attribuée à l'association de notre secteur lauréate de l'appel à projets « Animons les Friches Urbaines Naturelles, nos îlots de biodiversité en Ville » la subvention correspondante :

| N° de tiers | Nom de l'association | Adresse | N° de dossier N° Progos | Montant de subvention accordé en Euros | Objet du dossier |
|-------------|--|--|----------------------------|--|---|
| 194940 | SANSÁI, Recherche et diffusion des savoirs ethnobotaniques | 8, chemin des Bellons, 13011 Marseille | 00008673 00015378 | 920 | Promenades ethnobotaniques dans les FUN |

ARTICLE 2 Le montant total de la dépense s'élève à 30 470 Euros (trente mille quatre cent soixante-dix Euros), dont 920 Euros (neuf cent vingt Euros) pour une association de notre secteur, et sera imputé sur les crédits du budget de fonctionnement 2025 de la Direction de la Transition Écologique et des Mobilités – Service Espaces Naturels et Biodiversité – (Article 65748.1, sous-chapitre 70, service 01313).

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/033/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DE LA NATURE EN VILLE - Création du Parc Municipal d'Air Bel - 13011 Marseille - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme - Financement - Approbation de la convention financière tripartite entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville de Marseille et la SOLEAM.
25-42202-DNV

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre des politiques publiques liées à l'amélioration du cadre de vie et de la Transition écologique, la Direction de la Nature en Ville souhaite procéder à l'adoption de l'opération de création du parc municipal d'Air Bel (13011).

Le présent rapport porte ainsi sur la création du parc municipal d'Air Bel dans le quartier prioritaire Air Bel dans le 11^{ème} arrondissement. Ce quartier est défini par le décret du 28 décembre 2023 relatif à la liste des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV), présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visé en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Le quartier d'Air Bel s'étend sur 21 hectares et compte environ 6 000 habitants. Il se compose en totalité d'immeubles d'habitat social, construits entre 1971 et 1973. La nécessité d'une stratégie globale d'intervention pour le quartier a donné lieu à la présentation d'un projet de renouvellement urbain élaboré et porté conjointement par la Ville de Marseille et par la Métropole Aix-Marseille-Provence, examiné par le Comité d'Engagement de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) le 19 décembre 2019. Le parc municipal a vocation à jouer un rôle crucial dans la mise en lien des équipements du quartier et des équipements métropolitains, mais également en matière d'aménité environnementale et d'apport en nature.

L'ANRU et ses partenaires ont rendu un avis favorable sur ce projet urbain et la stratégie d'ensemble. L'avenant à la convention « Air Bel » et les annexes du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain cofinancé par l'ANRU a été délibéré au conseil municipal du 12 décembre 2024 (n°24/0559/VAT).

A ce titre, il est projeté au centre de ce quartier l'aménagement d'un parc de 3 hectares, décomposés en trois espaces distincts, principalement situés sur des parcelles appartenant à la Ville de Marseille, le reste étant propriété des bailleurs sociaux. L'assiette foncière du parc nécessitera au long court des rétrocessions foncières. Les espaces à caractère de nature qui composent aujourd'hui les lieux sont constitués d'arbres relictuels des anciens domaines bastidaires et d'une topographie marquée par une ancienne occupation du sol agricole. Le futur parc jouit d'une situation en belvédère sur la ville et les collines. Ce parc est très attendu par les citoyens: cela ressort notamment des quatre réunions de mobilisation citoyenne réalisées entre 2022 et 2023 dans le cadre de la conception du jardin partagé dans ce quartier. Le jardin partagé à Air Bel, créé par la Ville de Marseille, a été inauguré le 12 juillet 2024. Doté de 620 m² d'espace de jardinage, il constitue une première réponse à ce désir exprimé de plus de

nature, de plus d'espaces récréatifs et de plus d'espaces dédiés au vivre ensemble.

La Ville de Marseille souhaite à présent créer ce parc municipal sans attendre la fin des travaux du renouvellement urbain du quartier. Elle souhaite intégrer la concession d'aménagement qui a été approuvée par la Métropole Aix-Marseille-Provence le 7 décembre 2023 et qui confie à la SOLEAM la charge de l'Opération d'aménagement et de renouvellement urbain Air Bel. L'intégration de la ville à cette concession d'aménagement se fait par l'intermédiaire d'une convention tripartite entre la Métropole, la SOLEAM et la Ville qui sera effective après que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ait délibéré un avenant ajoutant le parc comme une sous-opération de l'opération globale.

C'est dans ce cadre que la Ville de Marseille souhaite approuver la convention tripartite avec la SOLEAM et la Métropole pour la conception et la réalisation de ce parc et souhaite que les jalons opérationnels fixés par l'Agence de Renouvellement Urbain soient tenus. Ce choix est cohérent pour la ville de Marseille qui souhaite que la réalisation des espaces publics et des voiries du quartier tiennent compte des nombreuses interfaces avec le futur parc. Le but étant que la maîtrise d'œuvre soit commune pour la réalisation des espaces verts, des espaces publics et des voiries, afin que le paysage du quartier soit harmonieux et fonctionnel.

A ce stade, la Ville de Marseille prend en compte le fait que le parc municipal est entrecoupé par des voiries distribuant les habitations. Aussi, les grandes lignes du programme de conception reposent sur :

- la création d'un parc réuni en 3 parties distinctes et sécurisées des voiries :

le parc central, de 2 hectares,

le parc de la Porte de la Castellane, de 4 000 m²,

le plateau nord, de 4 775 m²,

- la mise en sécurité des parcs et des espaces de jeux vis-à-vis des voiries métropolitaines. Les mises à distance profiteront de la topographie des lieux, - la création de restanques, garantissant des espaces plats remettant en valeur le paysage agricole, - la création d'espaces récréatifs incluant l'installation de mobiliers de fitness, ludiques et de repos et d'aires de jeux ou suscitant le jeu, - un parc qui ne subit pas le gabarit des voiries, mais des voiries qui s'intègrent à la topographie du parc.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme, Création de nouveaux parcs – 2025 PJ 03 à hauteur de 5 283 000 Euros (cinq millions deux cent quatre vingt trois mille Euros).

L'échéancier prévisionnel des dépenses est le suivant :

CP 2025 : 50 000 Euros (cinquante-mille Euros)

CP 2026 : 50 000 Euros (cinquante-mille Euros)

CP 2027 : 200 000 Euros (deux cent mille Euros)

CP 2028 : 2 500 000 Euros (deux millions cinq cent mille Euros)

CP 2029 : 1 241 500 Euros (un million deux cent quarante et un mille cinq cents Euros)

CP 2030 : 1 241 500 Euros (un million deux cent quarante et un mille cinq cents Euros)

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possible seront sollicités auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille.

1 580 000 d'Euros (un million cinq cent quatre-vingt mille Euros) de subventions sont apportées par l'Agence Nationale de Renouvellement pour la Rénovation Urbaine.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

**DU LE DÉCRET DU 28 DÉCEMBRE 2023 RELATIF A LA LISTE
DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE EN VILLE
VU LA DÉLIBÉRATION DU 12 DÉCEMBRE 2024
(N°24/0559/VAT)**

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée l'opération 2025 OJ 10183 relative aux études et travaux liés à la création du parc Bel Air et des jardins partagés situé dans le 11^{ème} arrondissement.

ARTICLE 2 Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Création de nouveaux parcs – 2025 PJ 03 à hauteur de 5 283 000 Euros (cinq millions deux cent quatre vingt trois mille Euros) pour la réalisation de l'opération susmentionnée.

ARTICLE 3 En application de la délibération n° 23/0401/AGE du 07 juillet 2023, Monsieur le Maire, ou son représentant, est habilité à solliciter des subventions aux taux le plus élevés possibles auprès de tout organisme financier et à signer tout document afférent à ces demandes.

ARTICLE 4 La dépense correspondante à cette opération sera financée en partie par la ou les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2025 et suivants.

Les crédits de paiement 2025 afférents à l'opération sont prévus au budget principal chapitre 20,21 et 23, à défaut ils seront financés par transferts de crédits.

ARTICLE 5 Est approuvée la convention financière tripartite entre la Métropole Aix-Marseille-Provence, la ville de Marseille et la SOLEAM permettant à la ville de Marseille de verser à la SOLEAM le montant du coût des travaux de la création du parc d'Air Bel qui sont estimés à 5 283 000 Euros (cinq millions deux cent quatre vingt trois mille Euros).

ARTICLE 6 Les travaux seront réalisés par la SOLEAM, en charge de l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain d'Air Bel conformément à la délibération de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 7 décembre 2023 approuvant le traité de concession attribué à la SOLEAM.

ARTICLE 7 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Abstention :

Groupe Rassemblement Marseillais

Déport : Non Inscrit Isabelle CAMPAGNOLA- SAVON

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/034/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RÉNOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Programme DSU 1^{ère} série d'opérations de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 2nd série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025
25-42198-MRUQP

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Par Délibération n°24/0118/VET du 19 avril 2024, le Conseil Municipal a adopté le Contrat de Ville pour la période 2024-2030, constituant le nouveau cadre de la politique contractuelle en direction des quartiers les plus en difficultés et porteurs de caractéristiques et de dynamiques urbaines et sociales très diverses.

Le Contrat de Ville cible la géographie prioritaire définie par le décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023, fixant à quarante et un le nombre de quartiers prioritaires marseillais.

Le Contrat de Ville 2024-2030 a été établi à l'échelle métropolitaine. Il a été construit avec les principaux partenaires institutionnels de la politique de la ville (Ville de Marseille, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Métropole Aix-Marseille Provence, Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône, bailleurs sociaux). Il se décline en conventions communales pour une approche territorialisée et sur-mesure.

Les orientations thématiques du Contrat de Ville métropolitain sont les suivantes :

habiter son logement, son quartier, sa ville ;

préserver sa santé et sa qualité de vie ;

grandir et s'épanouir ;

accéder à ses droits et s'émanciper ;

travailler et entreprendre.

En complément de la démarche métropolitaine, la Ville de Marseille a réalisé un important travail de concertation avec ses partenaires institutionnels, les acteurs associatifs de la politique de la ville et les habitants. Cette démarche participative a permis de produire la convention communale déclinant le contrat de ville métropolitain. Les axes prioritaires de la convention communale sont les suivants :

désenclaver les quartiers en favorisant la mobilité et l'accès à des services de proximité de qualité ;

lutter contre la précarité et prévenir les facteurs de vulnérabilité ;

favoriser la réappropriation de l'espace public pour renforcer le lien social et permettre aux habitants de vivre sereinement et dignement dans un environnement de qualité ;

soutenir l'épanouissement et le parcours de la petite enfance à la jeunesse.

Dans ce cadre, la Ville de Marseille souhaite poursuivre et renforcer ses engagements :

- En finançant des projets qui s'inscrivent dans ce cadre d'intervention. Certaines actions détaillées ci-après bénéficient également de financements de l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, relatifs à l'appel à projet « le contrat des possibles », une 1^{ère} répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 350 200 Euros (Trois Cent Cinquante Mille Deux Cents Euros) pour l'attribution de subventions de fonctionnement est soumise à votre approbation.

- En soutenant les acteurs favorisant la mobilisation et la participation citoyenne. Certaines actions détaillées ci-après bénéficient également de financements de l'État et la Métropole Aix-Marseille Provence.

Afin de soutenir les micro-initiatives valorisant l'engagement des habitants, de développer les tables de quartier, premier échelon d'implication des citoyens dans les quartiers prioritaires et de redynamiser les conseils citoyens échelon de représentativité tel qu'inscrit dans la loi, une seconde répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 60 000 Euros (Soixante Mille Euros), pour l'attribution de subvention de fonctionnement est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée la répartition de crédits à hauteur de 350 200 Euros (Trois Cent Cinquante Mille Deux Cents Euros), dont 10 000 Euros (dix mille Euros) pour des associations de notre secteur, pour l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projet « le contrat des possibles » aux associations suivantes de notre secteur :

Ligne Subvention de fonctionnement : nature 65748.2, fonction 428, service 01112

| Tiers | Association | Adresse | Secteur | Dossier MGDIS n° | Dossier PROGOS n° | Montant en Euros | Objet de la demande |
|-------|--|--|---------|------------------|-------------------|------------------|---------------------------------|
| 11591 | ASS EQUIPEMENT COLLECTIF LES ESCOURTINES | Aec Les Escourtines La Milliere 15 Tssede La Solitude 13011 Marseille | 11/12 | 308412 | | 3 000 € | Initiatives solidaires |
| 40479 | ASSOCIATION DES EQUIPEMENTS COLLECTIFS AIR-BEL | 36 Bis, Rue De La Pinède 13011 Marseille | 11/12 | 306632 | | 5 000 € | Vie locale |
| 75334 | LA FORET EN PAPIER | Cité Des Associations BI 209 93 La Canebière 13001 Marseille | 11/12 | 307797 | | 2 000 € | Lire dans le Grand Sud Huveaune |

La dépense correspondante de 350 200 Euros (Trois Cent Cinquante Mille Deux Cents Euros), pour l'attribution de subventions de fonctionnement sera imputée au budget principal nature 65748.2 - fonction 428 - service 01112.

ARTICLE 2 Les subventions de fonctionnement seront versées dès notification, exceptés les subventions d'un montant supérieur à 23 000 € (vingt-trois mille Euros) qui ne pourront être versées qu'après signature d'une convention par Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant et le bénéficiaire.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/035/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous - Exercice 2025.
25-42029-DAEJ

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Ce rapport porte sur la pérennisation du dispositif Vacances pour tous de la Ville de Marseille pour l'exercice 2025.

D'une part une action de « séjours de Vacances » ou la Ville de Marseille dans une politique volontariste et de justice sociale souhaite porter une ambition en termes de solutions de départ en vacances pour les enfants accompagnés par les équipements sociaux.

Fort du succès du plan « Vacances Apprenantes » les années précédentes, le ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports a décidé de déployer, à nouveau, le dispositif « Colos Apprenantes » pendant les vacances 2025. Par délibérations n°20/0488/UAGP du 5 octobre 2020, n°21/0440/VDV du 9 juillet 2021 et 22/0228/VDV du 29 juin 2022, la Ville de Marseille a approuvé sa participation au dispositif « Colos Apprenantes ».

Aussi, la Ville de Marseille a mis en place un dispositif « Vacances pour tous » doté d'un budget de 850 000 Euros (huit cent cinquante mille Euros). Soit une augmentation de 700 000 Euros (sept cent mille Euros) par rapport à 2021. De plus, la Ville sollicite une subvention, au taux le plus élevé possible, auprès des services de l'État pour l'exercice 2025.

Afin de pouvoir cibler un maximum de bénéficiaires, la Ville de Marseille a également choisi de s'engager auprès des partenaires qui collaborent également avec la CAF, par l'intermédiaire du service VACAF (Aide aux Vacances Enfants). La Ville de Marseille déduira ainsi le montant VACAF de sa participation à l'aide au départ. Au total, ces financements permettront de subventionner le départ en vacances de 3000 enfants en 2025, nombre en constante augmentation depuis 2020.

En 2020, 415 départs ont été financés pour le lancement du projet, depuis 8 247 enfants ont pu bénéficier de ces séjours entre 2021 et 2024. L'objectif pour 2025 est fixé à 3 000 départs en vacances pour les enfants marseillais.

La Ville de Marseille se réserve la possibilité de solliciter, le cas échéant, d'autres partenariats et ce, pour proposer le plus de séjours envisageables.

Les séjours sont déclarés en Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) au sens du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), disposant d'un label délivré par l'IA-DASEN et accueillant les enfants de 3 à 17 ans.

L'action est prévue durant les vacances d'été 2025 comme fixée par les services de l'État.

Les conventions conclues avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille. Un premier versement d'acompte de 250 Euros (deux cent cinquante Euros) par départ

interviendra à la signature de la convention. Le montant de l'acompte est augmenté de 25% par rapport à 2024. Le solde sera versé à réception des bilans.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée la participation de la Ville de Marseille au dispositif « Colos apprenantes » de l'État pour les vacances 2025.

ARTICLE 2 Sont attribuées, selon le tableau ci-dessous, des subventions à des associations de notre secteur qui conduisent un ou des projets de séjours de vacances et/ou de projet jeune citoyen.

| Séjours de vacances | | | |
|---------------------|--|-----------------------------|--|
| N° tiers | Bénéficiaires | Versement Été 2025 en Euros | Montant 1 ^{er} versement en Euros |
| 11577 | Association Familiale d'Animation du Centre Social Bois Lemaître 37, avenue Roger Salzmänn 13012 Marseille | 12 600 | 7 000 |
| 11591 | Centre social Les Escourtines 15, traverse de la Solitude, 13011 Marseille | 9 450 | 5 250 |
| 172473 | Centre social Les Lierres 42, avenue du 24 avril 1915 13012 Marseille | 6 300 | 3 500 |

ARTICLE 3 Est approuvé le dossier de candidature de la Ville de Marseille au dispositif « Colos apprenantes ».

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est autorisé à solliciter auprès de l'État, comme de la CAF, une subvention, la plus élevée possible dans le cadre du dispositif « Vacances pour tous », pour l'exercice 2025.

ARTICLE 5 Sont approuvées les conventions ci-annexées conclues avec les associations inscrites dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE 6 Monsieur le Maire de Marseille, ou son représentant est autorisé à signer lesdites conventions et tout acte ou document afférent à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 7 La dépense, d'un montant 849 600 Euros (huit cent quarante-neuf mille six cents Euros), dont 28 350 Euros (vingt huit mille trois cent cinquante Euros) pour des associations de notre secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2025 Article 65748.23 - Sous chapitre 338 - Service 05032 - Action 11012 412.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème} Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU **CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/036/VET

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique volet "activité physique adaptée" - Budget primitif 2025 - 1ère répartition - Approbation de la convention de partenariat entre la Maison Sport Santé et l'AP-HM.
25-42115-DSPI

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille a souhaité faire de la Santé une priorité. Elle constitue l'une des premières préoccupations de nos concitoyens et conditionne de nombreux enjeux que doit relever la collectivité ; du renforcement de l'équité territoriale, à la prévention, la promotion de la santé et l'accès à la santé pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire marseillais. La situation actuelle de sédentarité comporte des risques sanitaires et sociaux pour toute la population, il existe plusieurs leviers d'action et le sport-santé en est un que nous devons continuer à développer et à déployer pour la Santé de nos citoyens.

La pratique du sport-santé s'inscrit dans une démarche de prévention primaire pour prévenir l'apparition de maladies chroniques et la perte d'autonomie mais également en prévention secondaire et tertiaire pour permettre d'améliorer la qualité de vie d'une personne fragilisée sur le plan de la santé et de prévenir l'aggravation de certaines pathologies ou récurrence de certaines maladies.

En 2025 et dans la continuité du programme d'action mis en œuvre en 2024, la Ville de Marseille souhaite continuer à promouvoir les actions de santé portées par les différents acteurs et professionnels favorisant la promotion de l'activité physique accessible et encadrée pour la santé physique et mentale de chacun ; et qui visent prioritairement territoires où les inégalités sont les plus marquées.

La Ville de Marseille au titre de la campagne de subvention 2025 s'attachera donc à soutenir des actions s'inscrivant dans les orientations opérationnelles suivantes :

- l'accès pour la santé à une activité physique adaptée pour tous afin de lutter contre la sédentarité, prévenir la perte d'autonomie et renforcer la santé des personnes avec une affection de longue durée ou une maladie chronique ;
- le renforcement de l'offre d'activité physique adaptée et sécurisée sur le territoire marseillais pour lutter contre les inégalités d'accès et notamment auprès des personnes vulnérables, en situation de non-recours ou de renoncement aux soins, à travers le soutien des dispositifs favorisant la prise en compte des déterminants économiques, sociaux et environnementaux de la santé ;
- le développement des démarches « d'aller-vers pour ramener vers » et de toute action « hors les murs » permettant de toucher les publics les plus éloignés de l'éducation à la santé et de la pratique d'une activité physique.

Par ailleurs, l'activité physique étant une priorité de santé publique, depuis des années aussi bien la Ville de Marseille que l'AP-HM y contribuent par la mise en place d'actions et projets. Pour autant, nous constatons que le parcours sport-santé des personnes en situation de fragilité, maladies chroniques ou en ALD, reste encore trop souvent fragmenté, avec des ruptures entre le milieu médical et les structures sportives et d'activité physique adaptée du territoire.

Dans un objectif de faciliter et de fluidifier le parcours sport-santé du patient sur le territoire marseillais et de renforcer les liens entre

l'AP-HM et les acteurs sport-santé de la Ville de Marseille, il devient essentiel de formaliser un partenariat et de définir un plan d'action (orientation des patients vers la Maison Sport Santé, sensibilisation des médecins à la prescription, participation au Comité scientifique sport-santé, développement d'une antenne de la MSS dans les centres de Santé en QPV...)

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

VU LA LOI N°2000-321 DU 12 AVRIL 2000 RELATIVE AUX DROITS DES CITOYENS DANS LEURS RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS COMPLÉTÉE PAR LE DÉCRET N° 2001-495 DU 6 JUIN 2001 RELATIF A LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE DES AIDES OCTROYÉES PAR LES PERSONNES PUBLIQUES

VU LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est attribuée une subvention de fonctionnement à une association de notre secteur intervenant dans le champ de la santé publique :

| associations | numéro de dossier | n° tiers | adresse | subventions 2025 en Euros |
|--------------|-------------------|----------|---|---------------------------|
| Cinclus | 00006442 | 180902 | 35, route des 3 Lucs à la Valentine 13012 | 4 000 |

ARTICLE 2 Le montant de la dépense en fonctionnement, 46 500 Euros (quarante-six mille cinq cent Euros), dont 4 000 Euros (quatre mille Euros) pour une association de notre secteur, géré par la Direction de la de la Santé Publique et de l'Inclusion – Pôle Santé - Service de la Maison Sport Santé – Code Service 03393 – chapitre 65 – Article 65748.1 Sous Chapitre 410.

ARTICLE 3 Est approuvée la convention de Partenariat ci-annexée entre la Ville de Marseille pour sa Maison Sport Santé et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/037/AGE

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU
TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS -
Approbation de la nouvelle grille tarifaire.
25-42073-DS**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU
CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE
PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport
suivant :

Dans le cadre de sa politique sportive, la Ville souhaite permettre
à toutes les Marseillaises et à tous les Marseillais de pratiquer une
activité sportive au sein d'infrastructures de qualité (équipements
publics et espaces urbains), sur l'ensemble du territoire communal.
Elle entend favoriser l'accès au sport pour tous, notamment au
travers d'un plan pluriannuel de modernisation des équipements
sportifs communaux et par un accès facilité à la pratique sportive.
Par délibération n°24/0191/VDV du 19 avril 2024, le Conseil
Municipal a approuvé, à titre expérimental pour une durée d'un an,
la création d'un tarif de type abonnement annuel de 100 Euros
(cent Euros) par personne et sans restriction de pratique, afin de
permettre l'accès aux terrains de Padel situés au 77, traverse du
Commandeur dans le 12^{ème} arrondissement.

A l'issue d'une année d'exploitation, ce sont 599 Marseillaises et
Marseillais qui ont souscrit un abonnement pour pratiquer le Padel
au sein des équipements municipaux. Le nombre de réservations
enregistrées sur un an est de 2 945, avec un taux d'occupation des
terrains évalué à 68%. L'exploitation de ces équipements a généré
59 900 Euros de recettes (cinquante-neuf mille neuf cents Euros).
Aussi, face au succès rencontré par ces équipements et à
l'engouement des Marseillaises et des Marseillais pour la pratique
du Padel, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la
modification de la grille tarifaire des sports afin de pérenniser
l'application de ce tarif.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil
d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
VU LA DELIBERATION N°24/0191/VDV DU 19/04/2024
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS
DÉLIBÈRE**

ARTICLE 1 Est approuvée la nouvelle grille tarifaire ci-annexée,
applicable à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la
présente délibération.

ARTICLE 2 Les recettes générées par l'exploitation seront
imputées aux budgets 2025 et suivants – Nature 70631 – Sous
Chapitre 326.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est
habilité à signer tout document nécessaire à l'application de la
présente délibération.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à
l'unanimité**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et
12ème**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil
d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/038/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation d'une troisième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation des conventions.
25-42090-DS

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL. Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc...

- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé.

- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer.

- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposé ci-dessus, il convient d'effectuer une troisième répartition d'un montant global de 365 300 Euros (Trois cent soixante cinq mille trois cents Euros), dont 31 300 Euros (trente et un mille trois cents Euros) pour des associations de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Sont approuvées les conventions ci-annexées avec les associations sportives suivantes ainsi que les subventions proposées.

| SPORT SOCIAL | | | | | |
|-------------------|---|---|----------|--------|--|
| 35283 | Ring Olympique Marseille | 47, rue des Crottes - Stade Municipal Saint Marcel – 13011 Marseille | 00014903 | 4 300 | Fonctionnement du club de boxe au niveau national. |
| SPORT COMPETITION | | | | | |
| 35584 | Association Sportive du Golf de la Salette | 65, impasse des Vaudrans – 13011 Marseille | 00014802 | 5 000 | Fonctionnement du club de golf au niveau national. 5 Athlètes de haut niveau. |
| 11765 | Fédération Sportive et Gymnique du Travail | 40, avenue du Garlaban – 13012 Marseille | 00014906 | 5 000 | Action : Structuration football féminin et inclusif. Date : 06 janvier au 21 décembre 2025. |
| 28921 | Football Association Marseille Féminin | 462, boulevard Mireille Lauze – 13011 Marseille | 00014897 | 13 000 | Fonctionnement du club de football au niveau régional. |
| 11904 | Massilia Arc Club | 38, avenue de la Gare – 13011 Marseille | 00014902 | 4 000 | Fonctionnement du club de tir à l'arc au niveau national. 1 Athlète de haut niveau. |

ARTICLE 2 Pour les manifestations sportives, les subventions ne pourront être versées qu'après leur déroulement effectif.

ARTICLE 3 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer les conventions susvisées.

ARTICLE 4 La dépense correspondante d'un montant de 365 300 Euros (Trois cent soixante cinq mille trois cents Euros) sera imputée sur le Budget Principal 2025 – DS 04022 – chapitre 65 – sous chapitre 30,40 – article 65748.1 – programme 20190701.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}
Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/039/AGE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion - 2^{ème} répartition 2025.
25-42161-DGAJSP

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville intervient en soutien à l'action de partenaires associatifs impliqués dans des actions d'inclusion sociale et de l'accès aux droits à destination des personnes précaires. Il est ainsi proposé de procéder à une deuxième répartition de subventions à des actions pour l'année 2025 pour un montant total de 103 000 Euros (cent trois mille Euros).

Il s'agit de délibérer afin d'autoriser la dépense, d'un montant total de 103 000 Euros (cent trois mille Euros), qui sera effectuée au titre de l'année 2025.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Des subventions sont attribuées aux associations dont la liste suit, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une deuxième répartition :

| Association | Numéro | Contenu | Lieu | Montant |
|---|--------|--|----------------------------------|---------|
| AAPPI | 9328 | subvention de fonctionnement accueil social global | 3 ^{ème} | 4 000 |
| Accueil de jour Saint Joseph | 8712 | fonctionnement de d'Accueil de Jour pour Personnes sans Domicile Stable en centre ville de marseille | 6 ^{ème} | 30 000 |
| Collectif d'éducateurs pour l'autonomie des retraités CEPAR | 9074 | action d'accompagnement de personnes retraitées en situation de précarité sociale dans le grand centre ville de Marseille | tout Marseille | 17 000 |
| Entourage | 9447 | action : plateforme de rencontres entre les personnes avec et sans précarité pour la création de lien social, levier pour sortir de l'exclusion et de l'isolement. | tout Marseille | 6 000 |
| GEPIJ | 9160 | action d'aide à la subsistance des jeunes en grande précarité dans une visée d'insertion sociale et professionnelle. | tout Marseille | 5 000 |
| JUST | 8820 | en Passant par les Calanques : interventions psychosociales par la nature et l'aventure (IPNA) | tout Marseille | 8 000 |
| La Lueur de précarité | 9005 | action d'accompagnement à destination de toute personne démunis | 4 ^{ème} arrondissement | 1 000 |
| Les ailes bleues | 8951 | action: boutique citoyenne et solidaire | 15 ^{ème} arrondissement | 8 000 |

| | | | | |
|---|------|--|----------------|--------|
| Ligue française défense droits de l'homme | 8591 | subvention de fonctionnement permanences d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations. | tout Marseille | 7 000 |
| Médecins du monde | 9362 | action d'accès aux droits en santé et à des dispositifs de soins et de prévention adaptés aux besoins des populations précaires exposées à des conditions d'habitat et de travail dégradées | tout Marseille | 5 000 |
| Reconnect | 6585 | soutien à l'activité de l'antenne PACA qui œuvre pour l'accès aux droits par le numérique en proposant des ateliers de médiation numériques aux personnes précaires afin d'améliorer leur autonomie dans leurs démarches dématérialisées | tout Marseille | 12 000 |

ARTICLE 2 Sont approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre les associations citées à l'article 1er et la Ville de Marseille. Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions.

ARTICLE 3 La dépense d'un montant total de 103 000 Euros (cent trois mille Euros) sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2024, chapitre 65 – sous chapitre 424 – article 65748.1- programme 13900910 – service 03082.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/040/VAT

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE
DEMAIN - DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE
- SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE -
12^{ème} arrondissement - 129, avenue Fernandel -
Cession au profit du Centre Hospitalier Valvert
d'un tènement foncier communal.
25-42190-DFI**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU
CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE
PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille est propriétaire de la « propriété Esperanza », d'une superficie d'environ 26 000 m², cadastrée 878 A0375, située entre la traverse du Maroc et l'avenue Fernandel dans le 12^{ème} arrondissement. Le tènement fut acquis par acte en date du 28 juillet 1966 pour l'aménagement d'installations sportives.

Lesdits équipements ont été réalisés sur la partie Est, à savoir 7 terrains de tennis et un terrain de football. La loi n°20213-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République a introduit dans le Code de l'éducation la notion d'école inclusive. Ainsi, l'école spécialisée dite Esperanza présente sur la partie Ouest du foncier a été fermée en juillet 2023. Le foncier accueillie également une bastide, un pavillon d'entrée et des annexes qui seront destinés à des projets de santé mentale portés par la Ville.

Une partie du site est occupée depuis 2014 par l'association Médico Sociale de Provence (AMSP) et le Centre Hospitalier (CH) Valvert, qui bénéficient de conventions d'occupation temporaire.

Dans un objectif de regroupement de ses différents sites, le CH Valvert a sollicité la Ville de Marseille pour faire l'acquisition d'une emprise d'environ 6 400 m² issue de ladite parcelle, afin de permettre la relocalisation de quatre centres Médico-Psychologiques / Centres d'Activités Thérapeutiques à Temps Partiel. Le découpage foncier proposé permet à la Ville de conserver les bâtiments historiques du site, à savoir l'entrée de la propriété avec son pavillon, une grande partie des jardins ainsi que la bastide.

Par délibération en date du 7 juillet 2023, le Conseil Municipal a approuvé le principe de cession de l'emprise précitée au profit du CH Valvert pour lui permettre de réaliser ses études et de finaliser son projet.

Ainsi, le CH Valvert prévoit de démolir l'école et le gymnase et de réaliser un bâtiment de 1 080 m² de surface de plancher. Au total, les coûts de démolition et de reconstruction sont estimés au prix de 2 205 065 Euros (deux millions deux cent cinq mille soixante-cinq Euros).

Conformément à l'avis rendu par la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 10 mai 2024, la Ville de Marseille a proposé la cession du tènement au prix de 775 800 Euros (sept cent soixante-quinze mille huit cents Euros). Ce prix tient compte d'une décote de 10 % de la valeur fixée par la Direction Régionales des Finances Publiques, au regard de l'intérêt général du projet et du souhait de la Ville d'accueillir le Centre Hospitalier dans la réponse aux besoins d'accueil du public.

Par délibération en date du 30 juin 2014, la Ville de Marseille a désaffecté une partie de l'emprise à céder, soit 2 990 m². Par délibération du 25 avril 2025, le reste de l'emprise à céder a été

désaffecté du domaine public, après avis favorable émis par le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Cette cession est consentie par la Ville à la condition essentielle de maintien de la destination des lieux, à savoir l'implantation de centres hospitaliers assurant une mission de lutte contre les maladies mentales pour une durée de quinze années minimum.

Le site devant être cédé libre de toute occupation, cette cession interviendra sous condition suspensive au profit de la Ville de Marseille de trouver une solution de relogement pour l'AMSP.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

**VU LE CODE DE L'URBANISME
VU LA DELIBERATION N°14/0397/ECSS DU 30 JUIN 2014
VU LA DELIBERATION N°16/0259/ECSS DU 1^{ER} AVRIL 2016
VU LA DELIBERATION N°11/0273/SOSP EN DATE DU 4 AVRIL
2023**

**VU L'AVIS N°2023-13212-79334 DE LA DIRECTION
REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES EN DATE DU 10 MAI
2024**

**VU LE PROJET DE PROMESSE CI-ANNEXE
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est prononcé le déclassement du domaine public de l'emprise de la parcelle 878 A0375 (p) d'une superficie d'environ 6 400 m².

ARTICLE 2 Est approuvée la cession au profit du Centre Hospitalier Valvert de la parcelle 878 A0375 (p) d'une superficie d'environ 6 400m².

ARTICLE 3 La cession se réalisera au prix de 775 800 Euros (sept cent soixante-quinze mille huit cents Euros) au vu de l'avis rendu par la Direction Régionale des Finances Publiques.

ARTICLE 4 Est approuvée la promesse de vente ci-annexée.

ARTICLE 5 Les frais et honoraires relatifs à l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

ARTICLE 6 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer tous les documents et actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

ARTICLE 7 La recette correspondante sera constatée sur les budgets BP 2025 et suivants Chapitre 77 - Nature 775 Fonction 01 service 0147.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/041/VAT

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE
DEMAIN - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIÈRE
- SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIÈRE -
12^{ème} arrondissement - Avenue Pierre Chevalier**

et rue Parette Nouvelle - Cession au profit de la Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP) d'un tènement foncier communal pour la réalisation du parking relais "Boiseraie" et approbation de la convention de mise à disposition anticipée.

25-42184-DFI

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de mobilité et de transport, la MAMP a sollicité la Ville de Marseille pour acquérir deux parties des parcelles communales cadastrées 876 D0214 (p) et D0216 (p) pour une superficie d'environ 3 000 m² sises avenue Pierre Chevalier et rue Parette Nouvelle dans le 12^{ème} arrondissement.

Les parcelles concernées sont aujourd'hui grevées d'un emplacement réservé au profit de la MAMP et vouées à la construction d'un parking relais, la création d'une piste cyclable et élargissement d'un trottoir.

Le projet de parking-relais « La Boiseraie » est situé en interface avec la ligne 1 du tramway, station Boiseraie sur l'avenue Pierre Chevalier. Il se situe à l'Est du Centre-Ville, à proximité immédiate de l'échangeur des Faïenciers sur la rocade autoroutière A507 (rocade L2). Ce parking permettra de capter les flux automobiles des secteurs Est et de dissuader ainsi l'entrée de ces véhicules dans la Ville.

Par avis n°19762564 en date du 19 novembre 2024, la Direction Régionale des Finances Publiques a estimé le prix de ce tènement foncier à 600 000 Euros net vendeur (six cent mille Euros).

En amont de la cession, il est prévu la signature d'une convention d'occupation précaire permettant à la MAMP d'occuper le foncier temporairement et permettre les premières études pour les futurs travaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11^{EME} ET 12^{EME} ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

**VU LE CODE GENERAL DE LA PROPRIÉTÉ DES PERSONNES
PUBLIQUES**

VU LE CODE DE L'URBANISME

**VU L'AVIS N°19762564 DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES DU 19 NOVEMBRE 2024**

**VU LE COURRIER EN DATE DU 30 JUILLET 2024 DE LA MAMP
APPROUVANT LA CESSIION DU TÈNEMENT FONCIER
SUSVISE AU PRIX DE 600 000 EUROS**

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Est approuvée la cession des parties des parcelles cadastrées 876 D0214 (p) et D0216 (p) pour une superficie d'environ 3 000 m² sises avenue Pierre Chevalier et rue Parette Nouvelle dans le 12^{ème} arrondissement tel que figurant au plan annexé.

ARTICLE 2 Est approuvée la cession de ces parties de parcelles au prix de 600 000 Euros net vendeur (six cent mille Euros) au regard de l'avis n°19762564 de la Direction Générale des Finances Publiques du 19 novembre 2024.

ARTICLE 3 Est approuvée la signature de la convention de mise à disposition avec la MAMP pour permettre la bonne réalisation du projet du parking.

ARTICLE 4 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est autorisé à signer l'acte ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

ARTICLE 5 La recette afférente à la cession sera constatée sur le chapitre 77 - Nature 775 - Fonction 01 – service 01473 des budgets 2025 et suivants.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Abstention :

Non inscrit Cécile VIGNES

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/042/VAT

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE
DEMAIN – MISSION PROJETS URBAINS –
Approbation des conditions d'engagement d'une
opération d'aménagement d'intérêt métropolitain
dans le quartier des Caillois, autour de l'avenue
William Booth, 11^{ème} et 12^{ème} arrondissement.
25-42180-MPU**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU
CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE
PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU
PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles « Maptam », n°2014-58 du 27 janvier 2014 a précisé que les Métropoles exercent de plein droit, en lieu et place des communes, la définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain mentionnées à l'article L300-1 du Code de l'Urbanisme.

Par délibération n°15/1017/UAGP du 26 octobre 2015, la Ville de Marseille a approuvé le transfert de 18 zones d'aménagement concerté et opérations d'aménagement, conformément aux dispositions de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014.

Par délibération n°17/2201/UAGP du 16 octobre 2017, la Ville de Marseille a approuvé les axes prioritaires de définition de l'intérêt métropolitain proposés par la Métropole Aix-Marseille Provence.

Par délibération n°MET 17/4627/CM du 19 octobre 2017, la Métropole Aix-Marseille Provence a défini les critères d'intérêt métropolitain :

- Opérations dont le périmètre s'étend sur plusieurs communes.
- Caractère structurant pour la mise en œuvre des orientations métropolitaines, notamment en matière d'aménagement, d'équilibre social de l'habitat, et de politique de la ville.
- Projets mixtes avec une part significative dédiée au développement économique.
- Caractère innovant et/ou expérimental de l'opération.
- Prise en compte dans le programme de l'articulation habitat-transport et des démarches environnementales.
- Opérations liées à la valorisation du patrimoine naturel et paysager.

L'aménagement des zones d'activités revient de plein droit à la Métropole. La définition de l'intérêt métropolitain concerne les autres opérations d'aménagement pour lesquelles la Métropole met en œuvre les politiques publiques relevant de sa compétence. Par la délibération n°21/0823/VAT en date du 10 novembre 2021, la Ville de Marseille a approuvée la suppression de la ZAC des

Caillols, créée en 1974, le programme des équipements publics était achevé.

La Métropole a proposé de conditionner la possible future ouverture à l'urbanisation du secteur à la définition « d'une opération d'aménagement d'ensemble d'intérêt métropolitain » formalisée par une Zone d'Aménagement Concertée.

Le caractère structurant de ce projet peut être considéré au regard d'une étendue d'opération sur au moins 28 ha, qui aura pour enjeux de recoudre un quartier, en mettant à profit l'articulation habitat/transport et la valorisation du patrimoine naturel et paysager.

Pour mener à bien des études de réflexion et engager un processus opérationnel dans le respect des enjeux de recoudre un quartier, mettant à profit l'articulation habitat/transport et la valorisation du patrimoine naturel et paysager, la Ville et la Métropole doivent déclarer l'intérêt métropolitain de la future opération d'aménagement.

La reconnaissance de l'intérêt métropolitain permettra de mobiliser l'ingénierie technique et les financements métropolitains pour engager des études pré-opérationnelles.

La Ville sera associée aux études et aux choix d'opération dans le cadre d'un protocole de gouvernance partagée. Son accord par délibération sur ce projet sera requis uniquement en fin de processus, pour valider le programme des équipements publics qui pourraient être réalisés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

VU LE CODE DE L'URBANISME

VU LE CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION

**VU LA LOI N°2014-58 DU 27 JANVIER 2014 DE
MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE
ET D'AFFIRMATION DES MÉTROPOLIS**

**VU LA LOI N°2015-991 DU 7 AOÛT 2015 PORTANT NOUVELLE
ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE**

**VU LA DELIBERATION N°17/2201/UAGP DU 16 OCTOBRE
2017**

**VU LA DELIBERATION N°MET 17/4627/CM DU 19 OCTOBRE
2017 CONSIDERANT QUE L'OPERATION D'AMENAGEMENT
DES CAILLOLS REpond AUX CRITERES D'INTERET
METROPOLITAIN PAR SON CARACTERE STRUCTURANT
SUR UN PERIMETRE DE 28 HA, PAR L'ARTICULATION FORTE
ENTRE HABITAT ET TRANSPORT AU TERMINUS D'UNE
LIGNE DE TRAMWAY, ET DANS LA PERSPECTIVE DE SA
PROLONGATION**

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE Est approuvée la demande de la Métropole de reconnaître l'intérêt métropolitain d'une opération d'aménagement des Caillols à Marseille.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Abstention :

Non inscrit Cécile VIGNES

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DU GROUPE DES 11[°] ET 12[°] ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 24 AVRIL 2025 -

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire
d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

25/043/HN

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES -
Modification du règlement intérieur de
l'équipement sportif « Complexe sportif Padel
Richard Miron » situé 39 avenue Alfred Blachère
13012 Marseille.**

Monsieur le Maire du 6ème Secteur soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Le règlement intérieur de l'équipement sportif « Complexe sportif Padel Richard Miron » situé au 39 avenue Alfred Blachère dans le 12^{ème} arrondissement, a été adopté lors de la séance du conseil d'arrondissements du 13 décembre 2023 et modifié lors de la séance du 17 avril 2024.

Il est proposé d'approuver l'actualisation du document, ci-annexé. Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS

VU LA DELIBERATION 23/098/HN DU 13 DÉCEMBRE 2023

VU LA DELIBERATION 24/026/HN DU 17 AVRIL 2024

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE Est adopté le règlement intérieur modifié de l'équipement sportif « Complexe sportif Padel Richard Miron » situé au 39 avenue Alfred Blachère 12^{ème} arrondissements, ci-annexé.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**

Mairie du 7^{ème} secteur

Délibérations du 22 avril 2025

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-024 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13[°] ET 14[°] ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 22 AVRIL 2025**

**PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS**

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-024 7S

**OBJET : AUGMENTATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE
- ELECTION DU 15EME ADJOINT D'ARRONDISSEMENTS**
Madame le Maire du 7[°] Secteur transmet au Conseil des 13[°] et 14[°] arrondissements le rapport suivant :

Par délibération n° 20-14 7S en date du 12 juillet 2020, le Conseil d'arrondissements a créé 16 postes d'Adjoints au Maire.

Par délibération 20-14 7S en date du 12 juillet 2020, le Conseil d'arrondissements a procédé à l'élection des Adjoints au Maire.

Par délibération n° 25-002 7S en date du 25 février 2025, il a été décidé de réduire le nombre d'Adjoints au Maire à quatorze et de

promouvoir d'un rang chacun des Adjoints d'un rang inférieur à celui de l'Adjoint qui a cessé ses fonctions.

Il est proposé au Conseil d'Arrondissements de modifier le nombre d'Adjoints au Maire et de l'augmenter de quatorze à quinze.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste d'Adjoint au Maire vacant par l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire.

Conformément à l'article L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection se déroulera au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre le rapport ci-après :

RAPPORT N° 25-024 7S

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-1, L. 2122-2 ;

VU la délibération n° 20-14 7S en date du 12 juillet 2020, par laquelle le Conseil d'arrondissements a créé 16 postes d'Adjoints au Maire ;

VU la délibération n° 20-14 7S en date du 12 juillet 2020, par laquelle le Conseil d'arrondissements a procédé à l'élection des Adjoints au Maire ;

VU la délibération n° 22-017 7S en date du 30 mars 2022 fixant à 15 le nombre d'Adjoints au Maire ;

VU la délibération n° 25-002 7S en date du 25 février 2025, par laquelle il a été décidé de réduire le nombre d'Adjoints au Maire à 14,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de se prononcer sur la nouvelle détermination du nombre d'Adjoints.

CONSIDERANT qu'un poste d'Adjoint au Maire sera désormais vacant,

D É L I B È R E

ARTICLE 1

Il est décidé de modifier le nombre d'Adjoints au Maire et de l'augmenter de quatorze (14) à quinze (15).

ARTICLE 2

Il est procédé à l'élection du 15^{ème} Adjoint au Maire dans les conditions réglementaires au scrutin uninominal et secret dans les mêmes conditions que pour le Maire (cf. art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Le procès-verbal d'élection sera annexé à la présente délibération.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-025 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 22 AVRIL 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-025 7S

OBJET : DEFINITION DU RANG DU NOUVEL ADJOINT D'ARRONDISSEMENTS

Madame le Maire du 7^e Secteur transmet au Conseil des 13^e et 14^e arrondissements le rapport suivant :

Par délibération n° 20-14 7S en date du 12 juillet 2020, le Conseil d'arrondissements a créé 16 postes d'Adjoints au Maire.

Par délibération 20-14 7S en date du 12 juillet 2020, le Conseil d'arrondissements a procédé à l'élection des Adjoints au Maire.

Il est proposé au Conseil d'Arrondissements de :

- définir le rang du nouvel Adjoint élu.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre le rapport ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements, VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-1, L. 2122-2 ;

VU la délibération n° 20-14 7S en date du 12 juillet 2020, par laquelle le Conseil d'arrondissements a créé 16 postes d'Adjoints au Maire ;

VU la délibération n° 20-14 7S en date du 12 juillet 2020, par laquelle le Conseil d'arrondissements a procédé à l'élection des Adjoints au Maire ;

VU la délibération n° 22-017 7S en date du 30 mars 2022 fixant à 15 le nombre d'Adjoints au Maire ;

VU la délibération n° 25-002 7S en date du 25 février 2025, par laquelle il a été décidé de réduire le nombre d'Adjoints au Maire à 14,

VU la délibération votée en séance du 22 avril 2025 portant à 15 le nombre d'Adjoints au Maire,

CONSIDERANT qu'un poste d'Adjoint au Maire est désormais vacant,

RAPPORT N° 25-025 7S

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Il est décidé que le nouvel Adjoint au Maire occupera le 15^{ème} poste vacant dans l'ordre du tableau, soit le 15^{ème} Adjoint au Maire.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-026 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 22 AVRIL 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-026 7S

FINANCES - Compte d'exécution de l'État Spécial du 7ème groupe d'Arrondissements pour 2024.

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément à l'article L.2511-45 du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour examiner l'exécution de l'État Spécial du 7ème groupe d'arrondissements pour l'exercice 2024.

Il s'agit pour le Conseil d'Arrondissements de se prononcer sur les opérations notamment de dépenses effectuées par le Maire d'Arrondissements sur la base des autorisations qui lui ont été données lors de l'adoption de l'État Spécial d'Arrondissements 2024 par la délibération n° 23-146 7S du 28 novembre 2023, modifié durant l'année par des virements de crédits dans la limite du cinquième du chapitre 011 "Charges à caractère général".

Le compte d'exécution de l'État Spécial d'Arrondissements est un document comptable annexé au compte administratif de la commune. Il constate les réalisations effectuées par rapport aux crédits votés et les restes à réaliser par rapport à la Dotation Globale d'Arrondissements.

Conformément à l'article L.2511-38 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette dotation constituait en 2024 les seules recettes de fonctionnement et d'investissement de la Mairie d'arrondissements. C'est une dépense obligatoire pour la commune.

Pour l'exercice 2024, le budget de fonctionnement alloué a été de 3 062 796 € et le budget d'investissement de 307 772 €.

RAPPORT N° 25-026 7S

FONCTIONNEMENT : Les reports de crédits vers l'exercice 2024 d'un montant de 2 839 006,23 €, provenant pour l'essentiel de sommes engagées, se sont ajoutés à la dotation allouée, portant à 5 901 802,23 € les recettes constatées dans le compte d'exécution.

Le total des réalisations mandatées sur l'année 2024 est de 3 115 647,30 €.

Le montant des dépenses engagées en 2024 mais non mandatées durant l'exercice, apparaissant en restes à réaliser à reporter en N+1, se monte à 902 292,60 €.

Le taux de consommation des crédits affectés aux dépenses mandatées ou restant engagées fin 2024 (résultat cumulé) est donc de 68,1 % des crédits ouverts. Rapporté au seul budget de fonctionnement alloué pour 2024, le taux s'élève à 131,2 %.

Ainsi, 1 883 862,33 € correspondent à des crédits réellement disponibles, reportés sur l'exercice 2025. Ils apparaissent avec la terminologie comptable « crédits sans emploi » dans la maquette du compte d'exécution. Ces reports disponibles accumulés depuis plusieurs années, sont utilisés dans la mesure du possible pour pallier à tous les besoins

de la Mairie de Secteur. Cependant les contraintes fonctionnelles auxquelles elle se heurte, telles que les délais importants liés aux procédures de marchés publics ainsi qu'un déficit en ressources humaines, ne permettent pas la mise en œuvre de l'ensemble des projets souhaités.

INVESTISSEMENT : A la dotation de 307 772 € allouée en 2024, se sont ajoutés 367 849,21 € provenant du résultat de 2023, donnant un budget disponible en 2024 de 675 621,21 €.

Sur ce total, 421 733,38 € de travaux d'investissement ont été mandatés durant l'année 2023.

Le montant des dépenses engagées en 2024 mais non mandatées durant l'exercice, apparaissant en restes à réaliser à reporter en N+1, se monte à 48 012,49 €.

Le taux de consommation des crédits affectés aux dépenses mandatées et restant engagées en 2024 (ou résultat cumulé) est donc de 69,5 % des crédits ouverts, mais de 152,6 % du budget alloué en 2024.

Le montant réellement disponible, reporté sur 2024, s'élève à 205 875 €. De même que pour le fonctionnement, le manque de capacité matériel et humain ne permet pas de consommer tous ces crédits, malgré l'ensemble des travaux restant encore à lancer.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13e et 14e Arrondissements de la Ville de MARSEILLE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 23-146 7S du 28 novembre 2023,
Vu le rapport ci-dessus,

RAPPORT N° 25-026 7S

D E L I B E R E

ARTICLE 1 : Donne acte de la présentation faite du compte d'exécution ci-joint.

ARTICLE 2 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

ARTICLE 3 : Constate pour
- la section de fonctionnement, **1 883 862,33 €** de crédits sans emploi et **902 292,60 €** euros de restes à réaliser, soit **2 786 154,93 €** de crédits à reporter en 2025.

- la section d'investissement, **205 875,34 €** de crédits sans emploi et **48 012,49 €** de restes à réaliser, soit **253 887,83 €** de crédits à reporter en 2025.

ARTICLE 4 : Approuve les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la situation financière générale du compte d'exécution de l'État Spécial d'Arrondissements présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2024.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-026 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-027 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13° et 14° ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 22 AVRIL 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

RAPPORT N° 25-42193-DFI - 25-027 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE
DEMAIN - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE
- SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE -
13ème arrondissement - 31, rue Marathon -
Régularisation du transfert de propriété au bénéfice
de la MAMP (Rapport au Conseil Municipal transmis
dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la régularisation du transfert de propriété de la Mosquée des Cèdres.

Dans le cadre de la concession d'aménagement avec la SOLEAM, un programme d'ensemble est prévu sur les parcelles 881 L0022, L0035 et L0036.

La Mosquée des Cèdres, inaugurée en 2019, accueille un grand nombre de fidèles du secteur. Cet équipement cultuel est aujourd'hui saturé.

Ainsi, l'Association de la mosquée des Cèdres a sollicité la Ville de Marseille pour acquérir le foncier limitrophe en vue d'y réaliser une extension de leur établissement.

Cette parcelle est constituée d'un talus de voirie et d'un parking.

Par délibération du 17 décembre 2001, elle a été transférée à la Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP) au titre de la compétence voirie et de l'accessoire de voirie qu'elle constitue pour la rue Marathon.

Or, au cadastre, elle est indiquée comme une propriété de la Ville de Marseille.

RAPPORT N° 25-42193-DFI - 25-027 7S

Au regard de l'article L 1321-1 du CGPPP, le transfert d'une compétence entraîne de plein droit le transfert de propriété.

Il s'agit de prendre acte de ce transfert de propriété et de solliciter la Métropole pour étudier la demande d'acquisition de l'association de la mosquée des Cèdres portant le projet d'extension.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13° et 14° arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport 25-42193-DFI au Conseil Municipal joint à la présente,

Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13° et 14° arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42193-DFI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-028 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13° et 14° ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 22 AVRIL 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42200-DFI - 25-028 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE
DEMAIN - DIRECTION FONCIERE ET IMMOBILIERE
- SERVICE ACTION FONCIERE ET IMMOBILIERE -
14ème arrondissement - Convention d'intervention
foncière avec l'Etablissement Public Foncier PACA
et la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la
copropriété dégradée des Rosiers (Rapport au
Conseil Municipal transmis dans un délai de
consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la convention d'intervention foncière avec l'Etablissement Public Foncier PACA et la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la copropriété dégradée des Rosiers.

Faisant suite aux sollicitations de la Ville, le Président de la République a annoncé en juin 2023 un plan sur les copropriétés dégradées, et notamment le lancement d'études de préfiguration d'opérations de requalification de copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) sur le territoire marseillais.

Par une lettre de mission du Ministre délégué et de la Secrétaire d'Etat du 21 novembre 2023, l'EPF de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été missionné pour engager la réalisation de quatre études de préfiguration sur quatre ensembles de copropriétés, sous l'égide du Préfet de Région, en concertation étroite avec la Métropole et de la Ville de Marseille. Les quatre copropriétés visées sont la Maurelette, l'ensemble du Mail, Consolat et les Rosiers.

Cette lettre de mission a également confié à l'EPF la conduite d'actions de maîtrise foncière, en anticipation de la définition des actions de redressement des copropriétés, avec l'objectif de mobilisation des bailleurs sociaux par le Préfet de région, pour la gestion des logements ainsi acquis.

RAPPORT N° 25-42200-DFI - 25-028 7S

Pour mener à bien ces engagements, il est donc proposé l'approbation d'une Convention d'Intervention Foncière sur le site de la copropriété des Rosiers, située dans le Quartier Prioritaire de la Ville Bon Secours / Saint-Jérôme, à proximité immédiate du noyau villageois de Bon Secours. Construite entre 1954 et 1957, cette copropriété est constituée d'un ensemble immobilier de 13 bâtiments aux tailles variées, comptant 723 logements sur environ 8 hectares.

Cette convention prévoit un engagement financier de l'EPF de 2 000 0000 d'Euros (deux millions d'euros), permettant de cibler de premières acquisitions sur les logements dont les propriétaires ont un niveau élevé de charges impayées.

La gestion de ces biens acquis par l'EPF devra être déléguée à un bailleur, à identifier impérativement avant toute acquisition des biens par l'EPF.

La convention prendra fin le 31 décembre 2026. A cette date, les résultats des études de préfigurations d'ORCOD-IN conduites par l'EPF permettront de mettre en place une nouvelle convention d'intervention foncière, mieux ciblée sur les besoins opérationnels de redressement de la copropriété.

Cependant, en fin de convention, ou dans le cadre d'une résiliation anticipée, la convention prévoit que la Métropole soit garante du rachat des biens et du remboursement des débours.

Il est donc proposé de soumettre à l'approbation du conseil municipal la Convention d'intervention foncière sur le site des Rosiers, entre la Métropole, la Ville de Marseille et l'EPF PACA.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42200-DFI au Conseil Municipal joint à la présente,
Oùï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42200-DFI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42200-DFI - 25-028 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-029 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 22 AVRIL 2025

PRÉSIDENTE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42038-DLLHI - 25-029 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE
DEMAIN - DIRECTION DU LOGEMENT ET DE LA
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE - Approbation
de l'annexe financière n°3, pour l'exercice 2025, à
la convention cadre n°2023-80278, relative au
fonctionnement du parc relais ADOMA de 60
logements à Marseille (Rapport au Conseil Municipal
transmis dans un délai de consultation fixé à
15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'annexe financière n°3, pour l'exercice 2025, à la convention cadre n°2023-80278, relative au fonctionnement du parc relais ADOMA de 60 logements à Marseille.

Par délibération n°22/0622/VAT du 4 novembre 2022 avait été approuvée la signature d'une nouvelle convention cadre n°2023-80278 de fonctionnement d'un parc relais à Marseille et son annexe financière n°1, conclues entre la SAEM ADOMA et la Ville de Marseille, qui visent à définir les conditions financières et les modalités de mise à disposition par Adoma des 60 logements constituant le parc de logement relais destiné principalement à l'hébergement temporaire de ménages dont le logement fait l'objet d'une interdiction d'habiter suite à une procédure d'insalubrité ou de mise en sécurité.

Ce parc comprend la résidence « Les Jardins de l'Espérance » dans le 14^{ème} arrondissement composée de cinquante logements et 10 logements diffus en résidences sociales Adoma.

Conformément à l'article 6 de la convention cadre n°2023-80278, les dispositions financières pour l'exercice 2025 doivent faire l'objet d'une approbation annuelle.

Ainsi, il est proposé d'autoriser la signature de l'annexe financière n°3 qui prévoit, au titre de l'année 2025, une participation de la Ville de Marseille pour une valeur plafond de 335 984,88 Euros (trois cent trente cinq mille neuf cent quatre vingt quatre Euros et quatre vingt huit centimes) correspondant :

RAPPORT N° 25-42038-DLLHI - 25-029 7S

- à la participation de la Ville à l'hébergement à hauteur de 270 701,88 Euros (deux cent soixante-dix mille sept cent un Euros et quatre-vingt-huit centimes), correspondant au différentiel entre le montant annuel des redevances des 60 logements et le montant de la subvention perçue de la part de l'État pour ce même dispositif,
- au paiement de l'accompagnement social des ménages, à hauteur de 56 283 Euros (cinquante-six mille deux cent quatre-vingt-trois Euros).

- et au versement d'une provision pour frais de procédure en cas d'occupation abusive, à hauteur de 9 000 Euros (neuf mille Euros).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42038-DLLHI au Conseil Municipal joint à la présente,
Oùï le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25- 42038-DLLHI qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-030 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 22 AVRIL 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42022-DLSVAEC - 25-030 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE -
DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN -
SERVICE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux 2025 - 2^eème répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.

Par la délibération n°24/0038/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a décidé la mise en œuvre de la Convention Cadre des Centres Sociaux, ainsi que l'Avenant 1 qui la décline de façon opérationnelle à Marseille sur la période 2024-2027. Elle s'inscrit dans une démarche multi partenariale portée et coanimée par la Caisse des d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF13) et l'État incluant le Conseil Départemental, les intercommunalités du Département, douze communes du Département dont Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est ainsi que les fédérations d'éducation populaire parties prenantes du cadre partenarial, qui visent à conforter un soutien financier en faveur des Centres Sociaux du Département.

L'objet du présent rapport est d'autoriser, en faveur de neuf (9) Centres Sociaux le versement de subventions portant sur les missions d'Animation Globale et de Coordination (AGC), des Activités Collectives Familiales (ACF) selon les situations suivantes :
Changement de gestionnaire : Léo Lagrange Méditerranée devient Léo Lagrange Animation.

RAPPORT N° 25-42022-DLSVAEC - 25-030 7S

Le Conseil Municipal du 12 décembre 2024 a décidé par délibération n°24/0601/VDV d'octroyer un premier versement de subventions à tous les équipements sociaux récipiendaires d'un agrément Caisse des d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF).

Au même moment, le cadre juridique de l'association Léo Lagrange Méditerranée a évolué au 1^{er} janvier 2025 pour devenir association Léo Lagrange Animation. Cette démarche en lien avec le déploiement du projet stratégique de la Fédération Léo Lagrange, vise à renforcer son expertise, mutualiser les compétences de son réseau et dédier 100% de ses ressources aux métiers de l'Animation. Ainsi, l'association Léo Lagrange Animation a repris l'ensemble des activités « Animation » précédemment assurées par Léo Lagrange Méditerranée.

Au regard des conventions conclues lors de ce Conseil Municipal pour l'année 2025 au titre des Centres Sociaux Joliette / République, Belle de Mai, Saint-Mauront / La Vilette, Les Ayalades / L'Olivier Bleu, Notre-Dame-Limite / Kallisté / La Granière et Saint-Louis / Campagne Lévêque entre Léo Lagrange Méditerranée (LLM) et la Ville de Marseille, il convient de prononcer l'annulation des subventions pour les associations susmentionnées d'un montant de 606 930 Euros (Six cent six mille neuf cent trente Euros), votées par délibération n°24/0601/VDV au Conseil Municipal du 12 décembre 2024.

Création des missions Jeunesse et Familles.

La Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF13) a décidé d'agréer certains projets.

Pour ce présent rapport, le montant total de la dépense s'élève à 657 874 Euros (six cent cinquante-sept mille huit cent soixante-quatorze Euros) afin d'assurer les dépenses nécessaires au fonctionnement de ces structures.

L'ensemble de ces contributions sont prévues par la Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 et inscrites au Budget Municipal 2025. Les modalités de versement de ces subventions sont précisées dans les Conventions d'objectifs et financières.

Notre secteur est concerné par :

| Gestionnaire | Centre Social | Adresse | Tiers | Total 2 ^{ème} répartition 2025 en Euros |
|--|------------------|---|-------|--|
| Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations (AGAMFA) | Saint-Barthélemy | Avenue Salvador Allende 13014 Marseille | 4370 | 16 437 |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

RAPPORT N° 25-42022-DLSVAEC - 25-030 7S

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42022-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,

Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25- 42022-DLSVAEC I qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-035 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 22 AVRIL 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42036-DAEJ - 25-035 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES
PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS
MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION
EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de
subventions à des associations animant des
Accueils de Jeunes et à des associations qui portent
des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont
dirigées par des jeunes - 1^{ère} répartition (Rapport
au Conseil Municipal transmis dans un délai de
consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations dirigées par des jeunes ou animant des Accueils de Jeunes ou portant des initiatives en faveur des jeunes.

Selon les dernières données du recensement, les jeunes âgés de 15 à 29 représentent 19,4% de la population marseillaise. C'est la tranche d'âge la plus importante en nombre - on comptait en 2021 (INSEE) 169 169 jeunes âgés de 15 à 29 ans. C'est aussi une population particulièrement touchée par les discriminations dans les différents temps d'accès à l'autonomie et à l'insertion sociale (accès aux stages, à l'apprentissage, à l'emploi, accès à une couverture santé, au 1^{er} logement, accès à la culture...).

Dans le cadre de la forte ambition qu'elle porte pour ses jeunes, la Ville de Marseille souhaite consacrer un budget spécifique pour soutenir :

- les associations portées par les jeunes qui s'engagent dans la mise en œuvre de projets aux retombées culturelles, sociales ou citoyennes sur l'ensemble du territoire,
- les associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes du territoire.

Ce soutien se traduit, pour cette première répartition, par la mobilisation d'un budget de 46 500 Euros (quarante six mille cinq

cents Euros). Les projets d'actions soutenus répondent aux objectifs suivants :

RAPPORT N° 25-42036-DAEJ - 25-035 7S

- être d'intérêt général, pour ou par les jeunes ;
- avoir un impact et/ou un rayonnement sur le territoire Marseillais.
- Les projets d'actions proposés par les associations candidates non jeunes (c'est-à-dire dont les instances dirigeantes ne sont pas composées majoritairement de jeunes âgés de 12 à 30 ans) qui ont un impact spécifique sur les jeunes Marseillais.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42036-DAEJ au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42036-DAEJ qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-036 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 22 AVRIL 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42028-DAEJ - 25-036 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DES
PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS
MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION
EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de
subventions à des associations animant des
Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1^{ère}
répartition 2025 - Approbation de conventions
(Rapport au Conseil Municipal transmis dans un
délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est

saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Dans le cadre d'une politique globale en faveur des enfants, la Ville de Marseille et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF13), en collaboration avec les administrations d'État, soutiennent financièrement les initiatives et projets proposés par des associations qui développent des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (centres aérés), lieux d'émancipation des petites Marseillaises et des petits Marseillais, organisés les mercredis et vacances scolaires.

En 2025, le budget de soutien aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement est de 5 503 000 Euros (cinq millions cinq cent trois mille Euros). Soit une augmentation de plus de 2 millions d'Euros depuis 2020.

L'ambition de cette subvention est de lutter contre les inégalités territoriales en favorisant l'accès de tous, y compris des plus fragiles, à des loisirs éducatifs de qualité. Pour rappel les indicateurs de financement, en accord avec la CAF, sont fondés :

- quantitativement, sur la fréquentation des ALSH et la contribution des familles ;
- qualitativement, sur le contenu des animations, en lien avec le Projet Éducatif de Territoire, et la continuité éducative proposée dans le territoire et durant les différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

RAPPORT N° 25-42028-DAEJ - 25-036 7S

Aujourd'hui, une répartition des crédits, d'un total de 3 271 800 Euros (trois millions deux cent soixante et onze mille huit cents Euros), est soumise à notre approbation. Le montant proposé à chaque structure a été établi sur la base du prévisionnel 2025, suite à l'analyse des éléments fournis par les opérateurs.

Les conventions, ci-annexées, conclus avec chaque association bénéficiaire, précisent le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier de la Ville de Marseille.

Sont concernés par notre secteur :

| N° Tiers | Bénéficiaire | 1 ^{er} versement 2025 en Euros |
|----------|---|---|
| 4453 | Association Centre de Culture Ouvrière (CCO) Le Nautille, 29 avenue de Frais Vallon, 13013 Marseille | 205 809 |
| 22480 | Association Synergie Family 4-6 rue Berthelot, 13014 Marseille | 266 390 |
| 7276 | Association de Gestion et d'Animation du Centre Social de Frais Vallon 53 avenue de Frais Vallon, Bât N, 13013 Marseille | 39 054 |
| 11592 | Centre Social et Culturel La Garde HLM La Garde, 11 bd du Metro, BP 34 13381 Marseille Cedex 13 | 45 505 |
| 11595 | Association de Gestion et d'Animation du Centre Social Malpassé 7 avenue Saint-Paul, 13013 Marseille | 40 828 |
| 82078 | Association Socioculturelle des Quartiers Fondacle-les Olives ASCFLO 147 avenue des Poilus, 13013 Marseille | 61 898 |
| 7398 | Centre Social L'Agora 34 rue de la Busserine, 13014 Marseille | 68 996 |
| 4370 | Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations (AGAMFA) | 79 658 |

| | | |
|--------|---|--------|
| | Avenue Salvador Allende, 13014 Marseille | |
| 7179 | Centre social familial Saint Gabriel Canet Bon Secours 12 rue Richard, 13014 Marseille | 64 202 |
| 37501 | Centre social Saint-Just La Solitude Equipement Germaine Tillion, impasse Signoret 13013 Marseille | 42 401 |
| 139883 | Association du Grand Canet 1 place des États-Unis, 13014 Marseille | 55 500 |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

RAPPORT N° 25-42028-DAEJ - 25-036 7S

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42028-DAEJ au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42028-DAEJ qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-031 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 22 AVRIL 2025

PRÉSIDENTE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

RAPPORT N° 25-42019-DLSVAEC - 25-031 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 1ère répartition 2025 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations en faveur du lien social.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la Ville a décidé d'aider certaines associations qui, dans notre cité, œuvrent en faveur des Marseillaises et des Marseillais en organisant des fêtes de quartiers sur l'ensemble du territoire communal. Elle souhaite ainsi soutenir des acteurs associatifs qui développent des animations locales concourant à favoriser le vivre ensemble, la mixité et l'intergénérationnalité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 131 955 Euros (cent trente et un mille neuf cent cinquante-cinq Euros), est soumise à notre approbation.

Sont concernés par notre secteur :

RAPPORT N° 25-42019-DLSVAEC - 25-031 7S

| Tiers | Associations | Adresse | Dossiers n° | Objet de la demande | Montant en Euros |
|--------|---|---|-------------|--|------------------|
| 004453 | Centre de Culture Ouvrière Pour le CS la Bricarde | 29 avenue de Frais Vallon Le Nautile 13013 Marseille | 00014832 | Fête de quartier la Bricarde : "La Mondialette 5" | 4 000 |
| 004453 | Centre de Culture Ouvrière Pour le CS Susini | 29 avenue de Frais Vallon Le Nautile 13013 Marseille | 00014913 | Une saison de fêtes à Saint Jérôme - Les Balustres - La Cerisaie | 8 000 |
| 004453 | Centre de Culture Ouvrière Pour le CS Château St Loup St Thys | 29 avenue de Frais Vallon Le Nautile 13013 Marseille | 00014834 | Bal dansant à Château Saint Loup et défilé de mode et fête traditionnelle à St Thys | 10 000 |
| 004453 | Centre de Culture Ouvrière Pour le CS Ste Marthe | 29 avenue de Frais Vallon Le Nautile 13013 Marseille | 00014830 | Fêtes de quartiers Ste Marthe : La paternelle, La Simiane, St Joseph, Vert Bois. | 10 000 |
| 037501 | Centre Social St Just La Solitude | Bâtiment Germaine Thillon traverse Signoret 13013 Marseille | 00015175 | Fête de quartier St Just | 6 000 |
| 022480 | Synergie Family Pour le CS Caillols | 4-6 rue Berthelot 13014 Marseille | 00015397 | Fête de quartier des Caillols Édition 2025 : Un événement revisité pour fédérer encore davantage | 10 000 |

| | | | | | |
|--------|--|-----------------------------------|----------|-----------------------|--------|
| 022480 | Synergie Family Pour le CS La Maurelle | 4-6 rue Berthelot 13014 Marseille | 00015401 | La Maurelle en fête ! | 10 000 |
|--------|--|-----------------------------------|----------|-----------------------|--------|

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

RAPPORT N° 25-42019-DLSVAEC - 25-031 7S

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42019-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,

Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42019-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

RAPPORT N° 25-42106-DLSVAEC - 25-032 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions aux équipements sociaux pour l'innovation et la créativité - 1^{ère} répartition 2025 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations pour l'innovation et la créativité. Par délibération n°24/0038/VDV du 16 février 2024, le Conseil Municipal a validé la mise en œuvre de la Convention Cadre des Centres Sociaux 2024-2027 (CCCS) ainsi que son Avenant 1 qui la décline de façon opérationnelle sur le territoire communal. Cette dernière s'inscrit dans une démarche multi partenariale portée et coanimée par la Caisse des Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (CAF) et l'État incluant le Conseil Départemental, les intercommunalités du Département, douze communes du Département dont Marseille, la Mutuelle Sociale Agricole Provence Azur et la Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au travail Sud-Est ainsi que les fédérations d'éducation populaire parties prenantes du cadre partenarial, qui vise à conforter un soutien financier en faveur des Centres Sociaux du Département. Pour toute la durée de cette dernière, la Ville de Marseille a décidé d'accorder aux équipements sociaux une contribution financière importante et annuelle afin d'apporter des solutions concrètes aux demandes légitimes des Centres Sociaux pour stabiliser les postes clés de ces structures (direction, accueil, comptabilité, famille, jeunesse) ; qu'ils puissent proposer des activités aux habitants lors de l'ouverture estivale du mois d'août ; qu'ils innovent et créent des projets portant sur l'animation territoriale, la famille et la jeunesse.

RAPPORT N° 25-42106-DLSVAEC - 25-032 7S

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 1 711 000 Euros (un million sept cent onze mille Euros), est soumise à notre approbation.

Sont concernés par notre secteur :

| Tiers | Associations | Adresse | Dossiers N° | Objet de la Demande | Montant en Euros |
|-------|--|--|-------------|---|------------------|
| 4453 | Centre de Culture Ouvrière pour CS Saint-Loup/Saint-Thys | 29, avenue de Frais Vallon Le nautile 13013 Marseille | 0015168 | " paroles de filles" : le podcast qui donne la parole aux meufs de quartier | 9 000 |
| 4453 | Centre de Culture Ouvrière pour CS La Bricarde | 29, avenue de Frais Vallon Le nautile 13013 Marseille | 0015169 | Familles Solidaires | 11 000 |
| 4453 | Centre de Culture Ouvrière pour CS La Bricarde | 29, avenue de Frais Vallon Le nautile 13013 Marseille | 0015166 | Jeunes : Ma planète est bleue et verte, et maintenant connectée | 11 000 |
| 4453 | Centre de Culture Ouvrière pour CS La Bricarde | 29, avenue de Frais Vallon Le nautile 13013 Marseille | 0015206 | Animations sur la Bricarde | 13 000 |
| 4453 | Centre de Culture Ouvrière pour CS Bernard Dubois | 29, avenue de Frais Vallon Le nautile 13013 Marseille | 00015170 | Enfance Familles - " La Ruche" | 15 000 |
| 4453 | Centre de Culture Ouvrière pour CS Bernard Dubois | 29, avenue de Frais Vallon Le nautile 13013 Marseille | 00015214 | Animation territoriale | 15 000 |
| 11592 | Centre Social et Culturel de La Garde | Cité de la Garde – 11 boulevard du Métro 13013 Marseille | 00014994 | Un événement réunissant l'ensemble des acteurs du bassin de La Rose | 7 000 |
| 11592 | Centre Social et Culturel de La Garde | Cité de la Garde – 11 boulevard du Métro 13013 Marseille | 00014993 | Développement des animations et sorties pour les familles et les seniors | 8 000 |
| 11592 | Centre Social et Culturel de La Garde | Cité de la Garde – 11 boulevard du Métro 13013 Marseille | 00014992 | Actions en direction des jeunes de la ZVS du CS | 5 000 |
| 37501 | Centre Social Saint Just La Solitude | Bâtiment Germaine Tillion Impasse Signoret 13013 Marseille | 00015176 | Animation du territoire | 8 000 |
| 37501 | Centre Social Saint Just La Solitude | Bâtiment Germaine Tillion Impasse Signoret 13013 Marseille | 00015310 | Samedis familles | 14 000 |
| 37501 | Centre Social Saint Just La Solitude | Bâtiment Germaine Tillion Impasse Signoret 13013 Marseille | 00015311 | Samedis ados | 8 000 |

| | | | | | |
|-------|--|---|-----------|--|--------|
| 4370 | Association de Gestion et d'Animation de La Maison des Familles et des Associations pour CS Les Flamants | avenue Salvador Allende 13014 Marseille | 00015320 | Associations et Habitants : Dynamisons notre quartier | 15 000 |
| 4370 | Association de Gestion et d'Animation de La Maison des Familles et des Associations pour CS Les Flamants | avenue Salvador Allende 13014 Marseille | 00015321 | En route vers la culture et le développement de liens | 8 000 |
| 4370 | Association de Gestion et d'Animation de La Maison des Familles et des Associations pour CS Les Flamants | avenue Salvador Allende 13014 Marseille | 00015318 | Les gardiens du temps | 7 000 |
| 7179 | Centre Social Familial Saint Gabriel Bon Secours pour CS Saint Gabriel/Canet/Bon Secours/Les Rosiers | 12, rue 13014 Marfseille | 0014949 | Quartier en "Fêtes" et Accès aux droits | 7 000 |
| 7179 | Centre Social Familial Saint Gabriel Bon Secours pour CS Saint Gabriel/Canet/Bon Secours/Les Rosiers | 12, rue 13014 Marfseille | 0014947 | Evasion en famille | 10 000 |
| 7179 | Centre Social Familial Saint Gabriel Bon Secours pour CS Saint Gabriel/Canet/Bon Secours/Les Rosiers | 12, rue 13014 Marfseille | 0014948 | Tour d'Horizon | 13 000 |
| 7398 | Centre Social Agora | 34, rue de la Busserine 12 rue 13014 Marfseille | 000015185 | Pour un Territoire Dynamique et Solidaire | 16 000 |
| 7398 | Centre Social Agora | 34, rue de la Busserine 12 rue 13014 Marfseille | 0015183 | De la Parole aux Actes | 10 000 |
| 22480 | Synergie Family pour CS Les Caillols | 4-6, rue 13014 Marseille | 00015417 | Événements de Proximité : Un Lien Fort entre Quartiers et Habitants | 9 000 |
| 22480 | Synergie Family pour CS Les Caillols | 4-6, rue 13014 Marseille | 00015438 | Familles actrices de leur avenir : innover ensemble autour du loisir, de la culture et de la parentalité | 10 000 |
| 22480 | Synergie Family pour CS Les Caillols | 4-6, rue 13014 Marseille | 00015148 | Génération Unies-Jeunes des Caillols en Action | 6 000 |
| 22480 | Synergie Family pour CS Rouguière/Libérateurs/Comtes | 4-6 rue 13014 Marseille | 00015428 | Pied d'immeuble inter partenaire | 13 000 |

| | | | | | |
|--------|--|--|----------|--|--------|
| 22480 | Synergie Family pour CS Rouguière/Libérateurs/Comtes | 4-6, rue 13014 Marseille | 00015424 | Osons à la Rouguière part II | 12 000 |
| 139883 | Association du Grand Canet | 1 place des Etats Unis 13014 Marseille | 0015178 | L'envol | 16 000 |
| 139883 | Association du Grand Canet | 1 place des Etats Unis 12 rue 13014 Marfseille | 0015179 | Sport, aventure et citoyenneté pour les jeunes | 4 000 |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42106-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42106-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-033 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 22 AVRIL 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42018-DLSVAEC - 25-033 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Financement relatif aux subventions d'équipement aux associations 2025-2027 - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 1^{ère} répartition 2025 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à diverses associations.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte, et plus démocratique. La politique sociale mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

De nombreuses associations ont sollicité une aide de la Ville de Marseille pour réaliser des projets de travaux ou d'acquisition de matériels. Les dossiers présentés par ces associations ont été instruits en tenant compte, d'une part, de leur situation financière et, d'autre part, du caractère culturel et social des projets pouvant justifier une subvention d'équipement de la Ville de Marseille.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une première répartition des crédits de l'année 2025, d'un montant de 9 100 Euros (neuf mille cent Euros) est soumise à notre approbation.

Ces subventions sont attribuées de façon conditionnelle sous réserve de vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales demandées par les services municipaux.

RAPPORT N° 25-42018-DLSVAEC - 25-033 7S

Il convient d'approuver rétrospectivement pour l'année 2024 la possibilité de régler un prorata de la subvention votée si le montant des factures fournies par l'association n'atteint pas le montant total du projet d'équipement déposé initialement.

Enfin, à la suite d'une erreur formelle, il est nécessaire d'annuler deux subventions votées en 2024 par délibérations N°24/0308/VDV du 20 septembre 2024 pour un montant de 15 000 Euros (quinze mille Euros) et N°24/0600/VDV du 12 décembre 2024 pour un montant de 5 000 Euros (cinq mille Euros), à l'association attributaire « Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'éducation populaire (Ligue de l'enseignement- FAIL 13) pour le CS La Solidarité ». Le montant total correspondant à ces annulations s'élève à 20 000 Euros (vingt mille Euros).

Sont concernés par notre secteur :

| Tiers | Association | Adresse | Dossier n° | Montant en Euros | Objet de la demande |
|-------|-------------|---------|------------|------------------|---------------------|
|-------|-------------|---------|------------|------------------|---------------------|

| | | | | | |
|----------------------------------|--|--|----------|--|---|
| 073595 | Les Danseurs du Sud | rue Mahbou di Tir Espace Culturel la Busserine 13014 Marseille | 00015383 | 900 | Acquisition matériel sonoro et informatique |
| Culture et Loisirs de Saint-Just | 68 Rue Alphonse Daudet 13013 Marseille | 00015671 | 33 000 | Aménagement et équipement du nouveau local | Culture et Loisirs de Saint-Just |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42018-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,

Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un **AVIS FAVORABLE** à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42018-DLSVAEC qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

RAPPORT N° 25-42018-DLSVAEC - 25-033 7S

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS N° 25-034 7S
DU CONSEIL DU GROUPE DES 13^e et 14^e ARRONDISSEMENTS
Séance du MARDI 22 AVRIL 2025

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE
D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42112-DETECES - 25-034 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - MISSION VILLE UNIVERSITAIRE - Attribution de

subventions à divers organismes et associations œuvrant dans le champ de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche - Approbation de conventions (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations œuvrant dans le champ de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Par délibération n°23/0464/VDV du 15 septembre 2023, la Ville de Marseille a approuvé le rapport d'orientation Recherche, Vie étudiante et Enseignement Supérieur.

La présente délibération concerne des actions et dispositifs scientifiques qui s'inscrivent dans les axes du rapport d'orientation. Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, il est proposé d'attribuer des subventions aux organismes publics et associations œuvrant dans le champ de la vie étudiante, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour un montant total de 145 100 Euros (cent quarante-cinq mille cent Euros) réparties comme suit :

RAPPORT N° 25-42112-DETECES - 25-034 7S

A / Dispositifs ou actions de Vie étudiante - Groupe Kedge Business School» - « NETNOCON 2025 » - Progos n°00015337

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Budget prévisionnel 2025 de l'action | 73 340 Euros |
| Subvention de la Ville de Marseille | 1 000 Euros |

« Netnocon 2025 » est un cycle de conférences internationales sur la netnographie, qui se déroulera sur 3 jours, en présence de chercheurs, de professionnels et d'étudiants. Cet événement qui aura lieu du 28 au 30 mai 2025 sur le Campus de Luminy, a pour objet d'enrichir la réflexion et d'analyser les pratiques et les usages

2 - Groupe Kedge Business School» - « Cercle de conférences et ateliers en faveur de la créativité et du design » - Progos n°00015338

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Budget prévisionnel 2025 de l'action | 24 561 Euros |
| Subvention de la Ville de Marseille | 1 000 Euros |

Ce projet qui s'adresse aux étudiants, chercheurs, entreprises et artisans constitue un événement de recherche proposant des conférences et des ateliers visant à favoriser l'émergence d'un design plus performant en lien avec les enjeux de la transformation sociale et écologique. Il aura lieu du 2 au 6 juin 2025 sur le Campus de Luminy.

3 - Association Cohabilis Sud - « Promouvoir la cohabitation intergénérationnelle à Marseille » - Progos n°00015003

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Budget prévisionnel 2025 de l'action | 52 603 Euros |
| Subvention de la Ville de Marseille | 5 000 Euros |

L'association a pour objectif de parvenir à développer l'offre de cohabitation intergénérationnelle et solidaire, afin de pallier l'isolement des personnes âgées et de remédier à la difficulté de logement des jeunes, par le développement d'un lien intergénérationnel au travers de moments partagés et d'aides occasionnelles sur la base de l'entraide et de la solidarité. Ce dispositif dénommé « Cohabilis Marseille » s'adresse aux jeunes

de toutes catégories, plus particulièrement des étudiants, y compris en alternance et aux séniors ou personnes en situation de handicap. L'objectif étant de créer cette année un minimum de 15 binômes. L'association s'engage à accompagner le binôme tout au long de son existence. Deux formules de cohabitation intergénérationnelles sont déployées : la formule conviviale et la formule solidaire.

4 - Association La Cravate Solidaire - « Coup de Pouce étudiant » - Progos n°00014651

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| Budget prévisionnel 2025 de l'action | 367 178 Euros |
| Subvention de la Ville de Marseille | 5 000 Euros |

La Cravate Solidaire est une association qui accompagne les personnes en recherche d'emploi, en particulier les étudiants et les jeunes diplômés, dans la préparation de leurs entretiens d'embauche. L'objectif est de lever les freins liés à l'apparence et à la préparation pour maximiser les chances de réussite. En 2024, 227 jeunes marseillais de moins de 26 ans ont participé aux ateliers grâce à diverses collaborations entre l'association et Aix-Marseille Université. En 2025, l'association prévoit de collecter près de 4 tonnes de vêtements et de mettre en place un logiciel de gestion de stock.

RAPPORT N° 25-42112-DETECES - 25-034 7S

Ces moyens permettront la redistribution plus importante de textile aux étudiants et notamment dans le cadre d'actions impulsées par le Conseil Marseillais de la Vie Etudiante (CMVE).

5 - Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ PACA) - « Animation de la Maison de l'Étudiant » - Progos n°00015303

| | |
|--------------------------------------|--------------|
| Budget prévisionnel 2025 de l'action | 33 090 Euros |
| Subvention de la Ville de Marseille | 25 000 Euros |

Dans le cadre de ses missions d'information jeunesse, le CRIJ Sud Provence Alpes Côte d'Azur a développé des services spécifiques dédiés aux étudiants au sein des locaux de la Maison de l'étudiant au 96, la Canebière. A travers son programme d'actions, il propose aux étudiants un lieu ouvert, où ils peuvent se retrouver, disposer d'informations adaptées, de conseils et d'orientation vers d'autres partenaires. Il assure également l'accueil, l'accompagnement et l'organisation d'événements étudiants dans l'espace dédié du rez-de-chaussée. Son action offre une complémentarité aux actions menées par d'autres acteurs institutionnels ou associatifs œuvrant dans le champ de la vie étudiante et permet de créer des synergies autour de projets ayant un impact sur l'inclusion des étudiants dans la ville et la lutte contre la précarité étudiante, deux axes forts de la politique municipale.

6 - Bureau des Sports IUT Aix-Marseille - « Soirée des Talents et des Réussites » - Progos n°00015277

| | |
|--------------------------------------|---------------|
| Budget prévisionnel 2025 de l'action | 129 450 Euros |
| Subvention de la Ville de Marseille | 5 000 Euros |

Cette soirée exceptionnelle, qui aura lieu le 17 mai 2025 à la Friche Belle de Mai. réunira environ 1 500 personnes et célébrera la première promotion de BUT de l'IUT d'Aix-Marseille. Le Bachelor Universitaire de Technologie (BUT) est en effet devenu en 2021 le nouveau diplôme de référence des IUT. En intégrant un BUT, les étudiants bénéficient désormais d'un parcours intégré en 3 ans, et obtiennent le grade de Licence. Cet événement a pour objectif de valoriser l'excellence éducative et de favoriser les liens entre les étudiants, les enseignants, les partenaires institutionnels et les acteurs locaux. L'accent sera mis sur la créativité et la diversité des talents artistiques des étudiants de l'IUT, à travers des concerts et performances artistiques. aura lieu le 17 mai 2025 à la Friche Belle de Mai.

7 - Centre Culturel de Luminy - «Aides aux étudiants en situation de précarité et valorisation de l'accès à la culture» - Progos n°00015004

| | |
|--------------------------------------|---|
| Budget prévisionnel 2025 de l'action | 25 640 Euros (hors contributions volontaires en nature) |
| Subvention de la Ville de Marseille | 5 600 Euros |

RAPPORT N° 25-42112-DETECES - 25-034 7S

Le Centre Culturel de Luminy (CCL) est une association étudiante implantée sur le campus de Luminy à Marseille. Depuis plus de vingt ans, elle enrichit la vie du campus en proposant des initiatives culturelles et solidaires, tout en facilitant la mise en place de nouveaux projets culturels étudiants. En partenariat avec le Secours populaire, le CCL réalise régulièrement des distributions alimentaires sur le site de Luminy dans le but de lutter contre la précarité étudiante, l'isolement et de renforcer la cohésion sur un campus universitaire éloigné du centre-ville et des commerces de proximité. Dans le cadre des actions culturelles menées par le Conseil Marseillais de la Vie Étudiante, le CCL s'engage à encourager l'intérêt des étudiants pour les arts, les sciences et la culture, en leur proposant un cadre agréable propice à la découverte des collections et des expositions des musées marseillais. Pour valoriser les talents des jeunes artistes marseillais, le CCL a pour objectif d'identifier et d'accompagner des artistes étudiants ou jeunes afin de les intégrer à la programmation des soirées musées organisées par la Ville de Marseille.

B/ Enseignement Supérieur et Recherche : transfert de technologie et rayonnement de la recherche

8 - Incubateur inter-universitaire IMPULSE - Progos n°00015301

| | |
|--------------------------------------|-----------------|
| Budget prévisionnel 2025 de l'action | 1 080 000 Euros |
| Subvention de la Ville de Marseille | 40 000 Euros |

L'incubateur inter-universitaire IMPULSE a été créé en juin 2000, dans le cadre de la loi sur l'innovation de 1999. Il fait partie du réseau national français de l'Innovation, associant Aix-Marseille Université et l'Université d'Avignon, rejointes par le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), le CNRS, l'École Centrale Marseille, l'École des Mines de St-Étienne, l'Institut de Recherche et Développement (IRD) et l'Office National d'Études et de Recherches Aérospatiales (ONERA). Il est soutenu par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, l'Europe (FEDER, FSE) et les collectivités locales. Sa mission consiste à valoriser les résultats de la recherche via la création d'entreprises innovantes. A fin 2024, sur 257 projets « incubés », Impulse a pu soutenir la création de 221 entreprises générant environ 2 100 emplois directs (dont plus de 1 500 toujours préservés aujourd'hui) et plus de 4 000 emplois indirects. IMPULSE participe également à l'effort de valorisation de la recherche publique, puisque cette institution opère des actions auprès de la communauté scientifique locale depuis sa création. En 2024, IMPULSE a dépassé ses objectifs en accompagnant 20 nouveaux projets contre dix à douze habituellement.

C/ Enseignement Supérieur et Recherche : diffusion de la culture scientifique et manifestations scientifiques

9 - CNRS - « Festival d'Astronomie de Provence » - Progos n° 00014882 :

Date : du 22 avril au 3 mai 2025 / Localisation : Marseille
Organisateur : Laboratoire d'Astrophysique de Marseille (LAM) / Gestionnaire : CNRS
Nombre de participants estimé : 3 000 Euros
Budget total estimé : 17 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille : 5 000 Euros

10 - Société Française de Physique - « 32^{èmes} Olympiades Nationales de Physique » - Progos n° 00014632 :

Date : du 31 janvier au 1^{er} février 2025 / Localisation : Marseille
Budget total estimé : 45 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille : 4 000 Euros

RAPPORT N° 25-42112-DETECES - 25-034 7S

11 - Association Polly Maggoo - « Rencontres Internationales Sciences & Cinéma (RISC) 16ème édition - Progos n° 00014633 :

Date : du 3 mars au 19 décembre 2025 / Localisation : Marseille
Budget total estimé : 104 500 Euros
Subvention de la Ville de Marseille : 2 000 Euros

12 - Association Andromède - « Un prix Nobel à Marseille : la première exoplanète, 30 ans déjà ! » - Progos n° 00015300 :

Date : du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 / Localisation : Marseille
Budget total estimé : 51 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille : 15 000 Euros

13 - Académie des Sciences, Lettres et Beaux-Arts - « La Ville et l'Eau en Méditerranée : des enjeux pluriséculaires devenus critiques » dans le cadre des Rencontres Interacadémiques Méditerranéennes - Progos n°00014683 :

Date : du 15 au 17 octobre 2025 / Localisation : Alcazar
Nombre de participants : 200
Budget total estimé : 42 070 Euros
Subvention de la Ville de Marseille : 10 000 Euros

14 - « Workshop IWOLP » - Erreur matérielle : changement de gestionnaire - Progos n° 00014946 :

Erreur matérielle : Par délibération n° 24/0316/VDV du 20 septembre 2024, la Ville de Marseille a attribué une subvention d'un montant de 500 Euros (cinq cents Euros) au titre du colloque sus désigné en faveur du CNRS. Or le colloque était géré par Aix-Marseille Université. Il convient donc d'annuler la subvention votée en 2024 sous le numéro Progos 00012983 et de la remplacer par le numéro Progos 00014946 en substituant Aix-Marseille Université au CNRS. Le montant reste inchangé.

15 - AMU - « Climatiques » - Progos n° 00014388 :

Date : du 13 au 17 janvier 2025
Organisateur : Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) / Gestionnaire : AMU
Budget total estimé : 7 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille : 1 000 Euros

16 - CNRS - « Rencontre Franco-Allemande UNISYSCAT 2025 » - Progos n° 000143

Date : du 27 au 28 mars 2025
Organisateur : Institut des Sciences Moléculaires de Marseille (iSm2) / Gestionnaire : CNRS
Budget total estimé : 8 900 Euros
Subvention de la Ville de Marseille : 1 500 Euros

17 - AMU - « Les Cigales - École en Mathématiques et Informatique » - Progos n°00014593 :

Date : Deux sessions : du 14 au 18 avril 2025 et du 20 au 24 octobre 2025
Organisateur : Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) / Gestionnaire : AMU
Budget total estimé : 10 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille : 5 000 Euros

18 - AMU - « Treize minutes Marseille » - Progos n° 00014387 :

Date : le 29 avril 2025
Organisateur : Aix-Marseille Université / Gestionnaire : AMU
Budget total estimé : 17 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille : 3 000 Euros

RAPPORT N° 25-42112-DETECES - 25-034 7S

19 - AMU - « Stages Hippocampe Sciences 2025 et deux journées Filles & Sciences » - Progos n° 00014618 :

Date : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
Organisateur : IRES / Gestionnaire : AMU
Budget total estimé : 44 800 Euros

Subvention de la Ville de Marseille : 5 000 Euros

20 - AMU - « III^{ème} Biennale internationale Cinéma et Psychanalyse » - Progos n° 00014392
Date : du 25 au 26 avril 2025

Organisateur : Laboratoire de Psychologie Clinique,
Psychopathologie et Psychanalyse
Gestionnaire : MU
Budget total estimé : 5 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille : 1 500 Euros

21 - AMU - « Clôture du Concours Régional académique de Croissance Cristalline (3C6) » - Progos n° 00014744
Date : le 16 mai 2025

Organisateur : AMU / Gestionnaire : AMU
Budget total estimé : 8 200 Euros
Subvention de la Ville de Marseille : 1 500 Euros

22 - AMU - « AGC2T/Arithmetic, Geometry, Cryptography and Coding Theory » - Progos n° 00014391
Date : du 9 au 13 juin 2025

Organisateur : Institut de Mathématiques de Marseille (I2M) /
Gestionnaire : AMU
Budget total estimé : 7 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille : 1 000 Euros

C/ Enseignement Supérieur et Recherche : Prix de Thèse

23 - Prix de Thèse de la Ville de Marseille à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales pour un Docteur ayant soutenu sa thèse en 2024 - Progos n° 00014858

Créé il y a près de 45 ans avec le soutien de la Ville de Marseille et en synergie avec Aix-Marseille Université, le Campus EHESS Marseille a développé un ensemble d'activités d'enseignement en master et en doctorat et de recherches interdisciplinaires en sciences humaines et sociales. Il accueille, à la Vieille-Charité, plusieurs unités de recherche, des dizaines de chercheurs et plus d'une centaine d'étudiants, dont la moitié sont étrangers. Il est également un foyer de coopérations scientifiques à l'échelle internationale.

L'École est par ailleurs engagée dans le renforcement de ses relations avec les acteurs socio-culturels locaux et la Ville de Marseille. Les coopérations scientifiques et culturelles s'envisagent dans les domaines de la recherche et de l'enseignement en sciences humaines et sociales et dans le domaine muséal. Dans le cadre de partenariats établis, l'EHESS collabore régulièrement avec la Direction de la Culture de la Ville de Marseille.

Consciente de l'importance pour une ville de promouvoir un potentiel scientifique de haut niveau qui contribue au développement économique et au rayonnement du territoire, la Ville de Marseille souhaite attribuer, pour l'année 2025, un Prix de thèse d'un montant de 1 500 Euros (mille cinq cents Euros), à la meilleure thèse sur les grands problèmes émergents contemporains, à un Docteur de l'EHESS ayant effectué sa thèse dans un laboratoire marseillais en 2024, selon la proposition établie par l'EHESS.

RAPPORT N° 25-42112-DETECES - 25-034 7S

Sont concernés par notre secteur :

| Ligne subventions de fonctionnement : nature : 65748-1 ; fonction : 61.90 ; service : 01523 | | | | | |
|---|--|---|------------|------------------|------------------------|
| Tiers | Structures | Adresse | N° Dossier | Montant en Euros | Objet de la subvention |
| 38813 | Association de Préfiguration de l'Incubateur inter-Universitaire de l'académie d'Aix-Marseille | MDI- Technopôle de Château-Gombert - 13452 Marseille Cedex 20 | 00015301 | 40 000 | Incubateur IMPULSE |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42018-DLSVAEC au Conseil Municipal joint à la présente,
Où il le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-42112-DETECES qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

PRÉSIDENCE DE MADAME MARION BAREILLE MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

RAPPORT N° 25-42090-DS - 25-037 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation d'une troisième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation des conventions (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-13 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, notre Conseil est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations sportives.

La Ville de Marseille souhaite proposer aux Marseillaises et aux Marseillais toute activité pouvant intervenir dans leur temps libre, qu'elle soit culturelle, associative, sportive et en prenant totalement en compte la situation géographique exceptionnelle de Marseille.

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique qui vise à proposer une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique sportive mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique sportive de la Ville :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc...

- favorise le développement d'un écosystème sportif riche et diversifié, capable de répondre aux sportifs comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit des objectifs spécifiques :

- promouvoir le sport comme vecteur de prévention et d'éducation pour la santé. De nombreux projets font apparaître l'impérieuse nécessité de pratiquer une activité physique bénéfique pour la santé.

RAPPORT N° 25-42090-DS - 25-037 7S

- favoriser l'émergence du sport pour tous et de toutes les disciplines. La prise en charge de l'ensemble des Marseillais et Marseillaises, dans le domaine du sport, constitue un enjeu majeur et essentiel dans l'élaboration de cette politique. Au-delà de l'aspect santé le sport fait émerger des valeurs fondamentales, pour tous les publics, respect, entraide, habiletés motrices, initiation qu'il convient d'entretenir et de développer.

- promouvoir les événements sportifs comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité.

La Ville de Marseille souhaite apporter une aide financière aux associations sportives pour leur fonctionnement et/ou l'organisation de manifestations sportives qui ont pour son image un impact direct au niveau local, national ou international.

Ces subventions sont attribuées selon certains critères tels que le nombre de disciplines pratiquées, le nombre de licenciés et le niveau d'évolution en compétition.

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville de Marseille, exposé ci-dessus, il convient d'effectuer une troisième répartition d'un montant global de 365 300 Euros (Trois cent soixante cinq mille trois cents Euros).

Sont concernés par notre secteur :

| | | | | | |
|-------|--|---|----------------------|----------------|--|
| 60101 | Escrime Provence | 1 bis, impasse des Indépendants – 13013 Marseille | 00014874 | 8 000 | Action : Pole de haut niveau. Date : 15 août 2024 au 30 juin 2025. |
| 17599 | Meds Baseball et Softball Club Marseille | 8, rue du Taoumé – 13013 Marseille | 00014904 | 4 000 | Fonctionnement du club de Baseball au niveau régional. |
| 24728 | Sporting Club Frais Vallon | 51, avenue de Frais Vallon – 13013 Marseille | 00014887 00014888 | 8 000 2 000 | Fonctionnement du club de football au niveau départemental. Action : Stages et tournois Date : 01 janvier au 30 juin 2025. |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

RAPPORT N° 25-42090-DS - 25-037 7S

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport 25-42090-DS au Conseil Municipal joint à la présente,
Où le rapport ci-dessus,

D É L I B È R E

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de MARSEILLE émet un AVIS FAVORABLE à l'approbation des dispositions énoncées dans le rapport 25-4209-DS qui sera présenté au Conseil Municipal de la Ville de MARSEILLE et dont l'essentiel est résumé dans le préambule du présent rapport.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Le Maire demande au Conseil d'Arrondissements d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

CERTIFIE CONFORME

Le Maire d'Arrondissements
Marion BAREILLE

Mairie du 8^{ème} secteur

Délibérations du 22 avril 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.022.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42028-DAEJ – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Loisirs Sans Hébergement - 1ère répartition 2025 - Approbation de conventions.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.023.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42090-DS - (Commission AGE) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation d'une troisième répartition de subventions aux associations sportives - Approbation des conventions.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.024.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42115-DSPI – (Commission VET) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique volet "activité physique adaptée" - Budget primitif 2025 - 1ère répartition - Approbation de la convention de partenariat entre la Maison Sport Santé et l'AP-HM.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.025.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42203-DFI - (Commission VAT) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - 15ème arrondissement - 56, boulevard Oddo

et rue Mouton - Résiliation anticipée du bail emphytéotique consenti à UNICIL et cession de l'immeuble au profit de l'EPAEM.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.026.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42246-DS – (Commission AGE) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Aménagement du parc ludico-sportif de la Solidarité et réhabilitation du stade situé rue Elie Kakou (13015) - Approbation de l'affectation de l'affectation d'autorisation de programme relative aux études et aux travaux - Financement.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.027.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42015-DLSVAEC – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations proposant des espaces de participation citoyenne - 1ère répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.028.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42198-MRUQP – (Commission VET) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - MISSION RÉNOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Programme DSU 1ère série d'opérations de subvention en fonctionnement dans le cadre du « Contrat des Possibles » et 2nd série d'opérations en soutien à la participation citoyenne 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à la majorité – *Abstention Rassemblement National*

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.029.8S

CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42136-DSPI – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap - Budget primitif 2025 - Approbation de la convention annexée.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.030.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 25 février 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42029-DAEJ – (Commission VET) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions dans le cadre du dispositif Vacances pour tous - Exercice 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.

Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.031.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42020-DLSVAEC – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du Lien Social - Intérêt Social - 1ère répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.032.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42019-DLSVAEC – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 1ère répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS

Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8[°]secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.033.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42036-DAEJ – (Commission VDV) – DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET DES PETITS MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION ÉDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions à des associations animant des Accueils de Jeunes et à des associations qui portent des initiatives en faveur des jeunes, ou qui sont dirigées par des jeunes - 1ère répartition.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8[°]secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.034.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42116-DSPI - (Commission VET) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations

œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 1ere répartition.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8[°]secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.035.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42021-DLSVAEC - (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 1ère répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8[°]secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.036.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42022-DLSVAEC - (Commission DGSE VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux 2025 – 2ème répartition des subventions sur les financements inscrits dans la Convention Cadre des Centres Sociaux 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à la majorité – *Abstention Rassemblement National*

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.037.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42161-DGAJSP - (Commission AGE) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion - 2ème répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.038.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 25 février 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42106-DLSVAEC - (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions aux équipements sociaux pour l'innovation et la créativité - 1ère répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à la majorité – *Abstention Rassemblement National*

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.039.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 24-41884-DFI - (Commission VAT) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - 5ème, 6ème et 15ème arrondissements - Dispositif Habiter Marseille : le Logement - Ventes par annonces immobilières - Cession de 3 biens au 125, avenue de la Viste dans le 15ème, au 37, rue Crillon dans le 5ème arrondissement et au 8, avenue de Constantine dans le 6ème arrondissement.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à la majorité – *Madame le Maire ne participe au vote*

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^ºsecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.040.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42017-DLSVAEC - (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 1ère répartition 2025.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^ºsecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.041.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42059-DC - (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Attribution de subventions d'investissement - Troisième répartition - Différents secteurs culturels - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses structures.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^ºsecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.042.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42091-DML - (Commission VET) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Attribution de subventions à des associations et autres structures d'activités maritimes et littorales.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^ºsecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.043.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42060-DC - (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une troisième

répartition aux associations ou organismes culturels au titres des subventions 2025 – Approbation des conventions – Secteur Culture provençale

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8[°]secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.044.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42061-DC - (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation de la subvention à l'association « Lieux Publics » pour des travaux de réhabilitation de la Cité des Arts de la Rue (CARUE) - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8[°]secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.045.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42058-DC - (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2025 – Approbation des conventions.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8[°]secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.046.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42305-DFI - (Commission VAT) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - SERVICE ACTION FONCIÈRE ET IMMOBILIÈRE - 15^{ème} arrondissement - Convention d'intervention foncière avec l'Établissement Public Foncier PACA et la Métropole Aix-Marseille-Provence sur la copropriété dégradée de la Maurelette.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique. : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8[°]secteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.047.8S

CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42267-DTEM - (Commission VET) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS – Approbation de dénomination de voies.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.048.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42179-DTEM - (Commission VET) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS – PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE – SERVICE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ – Attribution de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement - Approbation d'une convention de subventionnement.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.

Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.049.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42130-DTEM - (Commission VET) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN – DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DES MOBILITÉS – PÔLE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ENVIRONNEMENTS DE VIE – SERVICE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITÉ – Désignation des associations lauréates de l'appel à projets "Animons les Friches Urbaines Naturelles, nos îlots de biodiversité en ville" – Attributions aux associations lauréates.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.050.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42093-DSPI - (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION – Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes – 1ère répartition – Approbation des conventions annexées.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.51.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42092-DPP - (Commission VDV) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – DIRECTION DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROTECTION – Attribution de subventions pour des actions de prévention des comportements à risque chez les jeunes.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à la majorité – *Abstention Rassemblement National*

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.052.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42160-DGAJSP - (Commission AGE) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE – Création du premier EHPAD municipal, à vocation solidaire et intergénérationnelle, dans le 15^{ème} arrondissement de Marseille – Approbation de l'affectation de

l'autorisation de programme relative à la préfiguration et aux études.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.053.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Madame le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Rapport 25-42299-DGP - (Commission AGE) - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RELATIONS EXTÉRIEURES ET GRANDS PROJETS – DIRECTION DES GRANDS PROJETS – Approbation et autorisation de signature du contrat de partenariat portant sur les écoles Château-Gombert, Font-Vert et Kallisté.

Madame le Maire propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à l'unanimité

Article unique : Le Conseil des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements émet un avis favorable aux dispositions contenues dans le rapport précité.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Nadia BOULAINSEUR
Maire du 8^osecteur

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025.054.8S
CONSEIL DU GROUPE DES 15^{ème} et 16^{ème} ARRONDISSEMENTS

Séance du 22 avril 2025

PRÉSIDENCE de Madame Nadia BOULAINSEUR
MAIRE D'ARRONDISSEMENTS,

L'assemblée formée, Madame le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

Rapport :

25.01./8S - FINANCES – Approbation du Compte d'exécution d'arrondissements 2024.

Nadia BOULAINSEUR
Maire des 15ème et 16ème Arrondissements

Monsieur le Premier Adjoint soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Chaque année le conseil d'arrondissements est appelé à voter le compte d'exécution de l'année précédente, document qui contient toutes les opérations effectuées au cours de l'exercice concerné.

Conformément à l'article L2511-45 du Code Général des Collectivités Territoriales, le solde d'exécution de l'état spécial d'arrondissements est reporté de plein droit.

Cette disposition permet aux Maires d'arrondissements de bénéficier des reports générés par leur gestion.

L'examen du Compte d'Exécution d'arrondissements 2024 fait apparaître les éléments suivants :

FONCTIONNEMENT

Recettes :

• Dotations 2024 2 352 487 €

• Reports 1 770 468,19 €

Total 4 122 955,19 €

Dépenses :

• Réalisation 2024 2 454 316,35 €

• Restes à réaliser 190 301,03 €

Total 2 644 617,38 €

INVESTISSEMENTS

Recettes :

• Dotations 2024 190 956 €

• Reports : 124 256,42 €

Total 315 212,42 €

Dépenses :

• Réalisation 2024 220 360,63 €

• Restes à réaliser 16 320,67 €

Total 236 681,30 €

Monsieur le Premier Adjoint propose au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL DES 15^E ET 16^E ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
Délibère

Avis : Favorable à la majorité – *Abstention Rassemblement National*

Article 1 : Le Conseil d'arrondissements donne acte de la présentation faite du compte d'exécution résumé dans le document ci annexé.

Article 2 : Le Conseil d'arrondissements approuve les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés dans la situation financière générale du Compte d'exécution de l'État Spécial d'arrondissements pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus.
Et ont signé au registre les membres présents.

Information à l'attention des usagers :

Une possibilité d'abonnement gratuit à la version dématérialisée du Recueil des Actes Administratifs vous est désormais offerte.

Si vous êtes intéressé(e), merci de contacter le Service Assemblées et Commissions au 04 91 55 95 86 ou par mail à l'adresse suivante : « recueilactes-assemblees@mairie-marseille.fr »

Nous prendrons contact avec vous dans les meilleurs délais pour formaliser cet abonnement.

**DEMANDE D'ABONNEMENT
AU "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS"**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Adresse Mail :

désire m'abonner au "RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS" à dater du

Abonnement annuel joindre un chèque de 17 Euros au nom de :

M. le Trésorier Principal de la Ville de Marseille

A adresser à :

La Trésorerie Principale - Service recouvrement
33 A, rue Montgrand
13006 Marseille

REDACTION ABONNEMENTS :

12, RUE DE LA REPUBLIQUE
13233 MARSEILLE CEDEX 20
TEL : 04 91 55 94 82 – 0 4 91 55 24 55

SERVICE ASSEMBLEES ET COMMISSIONS

DIRECTEUR DE PUBLICATION : MONSIEUR LE MAIRE DE MARSEILLE

REDACTEUR EN CHEF : , DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

DIRECTEUR GERANT : Mme Anne marrel

IMPRIMERIE : POLE EDITION